



Rapport financier
Au 31 décembre 2021



Table des matières

I.	RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2021	5
1.	PRESENTATION DU GROUPE	5
2.	SOLEA : UNE PRODUCTION DES FEVES DURABLES ET TRAÇABLES	5
a.	Notre Vision.....	6
b.	Nos Innovations agronomiques.....	7
c.	Impact environnemental et social.....	9
3.	SHOKKO : LA TRANSFORMATION.....	13
a.	Les produits	13
b.	Gamme Premium : TREE-TO-BAR	14
c.	Offre BEAN-TO-BAR	14
d.	Partenariats avec des coopératives.....	15
e.	Organigramme.....	15
f.	Une approche durable.....	16
4.	RAPPORT DE GESTION COMPTES SOCIAUX ET COMPTES CONSOLIDES AU 31.12.2021	18
a)	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET COMPTES CONSOLIDES AU 31.12. 2021.....	18
b)	SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE.....	19
a)	Activité de la société et du groupe durant l'exercice écoulé	19
b)	Risques et incertitudes	31
c)	Procédure de contrôle interne et de gestion des risques	32
d)	Montant global des dépenses et charges non fiscalement déductibles (amortissements non déductibles et autres charges et dépenses) / impôt supporté en raison de ces dépenses et charges	33
e)	Conventions visées a l'article l.225-38 du code de commerce	33
f)	Participation des salariés et dirigeants au capital	33
g)	Délais de paiement fournisseurs et clients	34
h)	Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	34
i)	Divers.....	34
c)	ASPECTS SPECIFIQUES AUX COMPTES CONSOLIDES	36
a)	Situation du groupe	36
b)	Examen des comptes et résultats consolidés durant l'exercice écoulé.....	36
c)	Activités et résultats de la filiale SOLEA	37
d)	DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES	38
II.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	39
A.	Organes d'administration, de direction et de contrôle	39
a)	Composition du conseil d'administration.....	39
b)	Conventions avec des parties liées	40
c)	Commissariat aux comptes	40

B.	Délégations de compétence et de pouvoirs accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et autorisation d'annuler les actions de la société	40
III.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE	48
	État consolidé du résultat global	49
	État consolidé de la situation financière.....	51
	État consolidé de variation des capitaux propres.....	52
	Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	53
	Notes aux états financiers consolidés.....	54
1.	Informations générales et faits marquants de l'exercice.....	54
2.	Application des Normes et Interprétations nouvelles et retraitées	56
3.	Principales méthodes comptables	57
4.	Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	69
5.	Produits des activités ordinaires	71
6.	Dépenses opérationnelles	72
7.	Résultat financier	73
8.	Impôts sur le résultat.....	74
9.	Résultat par action.....	74
10.	Immobilisations corporelles	75
11.	Actifs biologiques.....	76
12.	Trésorerie et équivalents de trésorerie net	81
13.	Capitaux propres	81
14.	Avantages du personnel.....	83
15.	Dettes envers les propriétaires de la Société.....	83
16.	Dettes financières non courantes.....	84
17.	Actifs et Passifs courants	85
18.	Juste valeur.....	86
19.	Engagement de locations.....	87
20.	Cadre de la gestion des risques.....	88
21.	Transactions entre parties liées	90
22.	Droits et engagements hors bilan	91
23.	Événements postérieurs à la date de clôture	91
24.	Litiges.....	92
25.	Honoraires des auditeurs.....	93
IV.	COMPTES ANNUELS	
V.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	



I. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2021

1. PRESENTATION DU GROUPE

KKO INTERNATIONAL est une société anonyme de droit français enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIRET 841 862 287 00015, dont le siège social est situé 9, avenue Bugeaud à Paris (75116) (la « **Société** »).

Le siège social de la société a été transféré de Bruxelles à Paris en date du 18 mai 2018. De ce fait, la société a demandé et obtenu auprès de la FSMA le « delisting » du titre KKO INTERNATIONAL de la bourse de Bruxelles (Marché Euronext).

Le groupe (le « **Groupe** ») est constitué de :

- **KKO INTERNATIONAL : (la « Société »**
- **SOLEA**, (Société de Logistique et d'Exploitation Agricole), société anonyme de droit ivoirien - I siège social situé à Bocanda BP 123, enregistrée au Registre du Commerce d'Abidjan sous le numéro 11 11 792 L, dont la Société détient 99,94 % des actions ;
- **SHOKKO**, détenue à 100 % par la société SOLEA, société anonyme de droit ivoirien dont le siège social est situé à Cocody, Riviera 3, Allabra – Abidjan 06 (CÔTE D'IVOIRE), immatriculée au Registre du Commerce d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2019-B-19166 ;
- **KKO Development**, dont la Société détient 100 % des actions (Société de négoce et de commercialisation des produits du groupe KKO International), société par actions simplifiée dont le siège social est situé à Paris 75116, enregistrée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 899 797 070.

KKO INTERNATIONAL est coté sur Euronext Growth Paris.

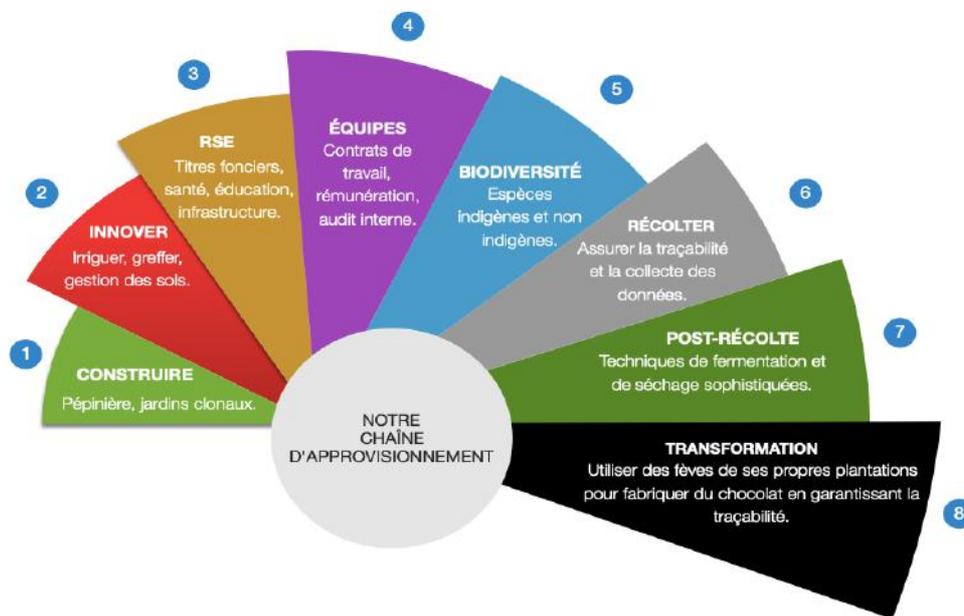
2. SOLEA : UNE PRODUCTION DES FEVES DURABLES ET TRAÇABLES

SOLEA exploite deux sites de production en Côte d'Ivoire. La plantation en est à son sixième cycle de production et n'a cessé de démontrer l'efficacité des protocoles agronomiques innovants et durables mis en place (un rendement de minimum 2 kg/arbre mature à terme contre une moyenne nationale de 400 à 500 grammes par arbre).

Elle est l'une des rares filières cacao avec une traçabilité bidirectionnelle.

Le résultat est un modèle **TREE-TO-BAR** (voir schéma ci-dessous) : l'entreprise possède sa propre usine de production de chocolat qui reçoit des fèves de qualité de ses propres plantations.

Le Groupe a, parallèlement, mis en place un modèle **BEAN-TO-BAR** pour redynamiser la filière cacao dans la Région de N'Zi Comoé où, après la crise économique des années 1980 et le déplacement progressif de la boucle café-cacao vers l'ouest forestier ivoirien, la quasi-totalité des activités industrielles ont fermé leurs portes.



a. Notre Vision

Il y a suffisamment de cacao produit dans le monde...mais pas suffisamment qui réponde aux normes de qualité de base : traçabilité, absence de déforestation, absence de travail des enfants. Nous proposons un modèle qui produit des fèves de cacao de haute qualité entièrement traçables... avec des récoltes stimulées par l'irrigation, le greffage et l'utilisation d'engrais organiques.

Ainsi, a été créé un modèle unique présentant les caractéristiques suivantes :

- Maîtrise de la matière première
- Techniques innovantes et durables
- Transformation intégrée, avec des produits standards et premium
- Développement Ivoirien avec une commercialisation dans la sous-région et à l'international
- Émergence d'un label reconnu et porteur « haut de gamme »



Que souhaitons-nous réaliser ? **C'est une question de qualité, pas de quantité.** Notre stratégie a consisté à construire le projet en deux phases distinctes :

- i. **Phase 1** : la plantation. Elle allait être la plus difficile et la plus longue. Elle incluait de repenser les plantations avec des techniques agronomiques modernes (irrigation, greffage, engrais organiques, jardins clonaux) tout en mettant en place un modèle social lui aussi moderne et exempt des reproches inhérents à la filière. La partie agronomique du projet est désormais un modèle mature et efficient.
- ii. **Phase 2** : La transformation n'a pu être mise en œuvre que lorsque la phase de production a atteint sa maturité avec un accès régulier aux fèves de cacao premium. Comme prévu, les investissements ultérieurs ont été réalisés dans l'usine de transformation - depuis 2020 – au sein de la filiale SHOKKO pour une entrée en production seulement fin 2021 le COVID ayant perturbé quelque peu la mise en route de cette seconde phase.

Les récentes directives de l'UE, qui imposent progressivement une plus grande traçabilité au sein de la chaîne d'approvisionnement du cacao en Afrique de l'Ouest, justifient pleinement nos convictions. Tout cela équivaut à un modèle qui va au-delà des normes habituelles de durabilité au sein d'un secteur du cacao en Côte d'Ivoire trop souvent montré du doigt pour ses méthodes contestées et dépassées. A cet égard, nous avons également enrichi l'inventaire biologique de la plantation :

- en y ajoutant du café, afin de valoriser les terres impropres à la culture du cacao et
- en mettant en place une large plantation de tecks, cela ayant pour effet de rendre le projet encore plus « vert » et surtout en favorisant une valorisation à terme des actifs biologiques.

Aujourd'hui, le projet incarne une proposition inégalée dans le secteur.

b. Nos Innovations agronomiques

- i. **Traçabilité** : Le modèle repose sur une traçabilité de bout en bout au sein de la chaîne d'approvisionnement du cacao. Il implique la capacité de contrôler (i) l'origine des fèves de cacao (construction de nos propres pépinières, amélioration de la matière végétale par greffage provenant de jardins clonaux internes, protocoles innovants, de plantation, d'entretien et de récolte dans le processus de gestion des plantations à grande échelle utilisant un personnel formé en interne), (ii) supervision de la post-récolte (méthodes de séchage et de fermentation utilisant des protocoles durables de pointe pour produire des fèves de qualité supérieure) et enfin (iii) transformation des fèves en produits chocolat de qualité.

- ii. **Une matière végétale améliorée** : Le manque de choix de génétiques disponibles en Côte d'Ivoire, a engendré des efforts coûteux et chronophages au cours des 5-6 dernières années pour surveiller, isoler et améliorer les plantes prometteuses. Tous les plants sont cultivés dans des environnements contrôlés et appliquant des normes strictes de traçabilité. L'utilisation de jardins clonaux internes assure la productivité tandis que le greffage (en pépinière et sur le terrain) préserve l'homogénéité.

« Il en résulte une fève traçable d'origine unique en Côte d'Ivoire. »

- iii. **Irrigation** : Avec un calendrier des précipitations devenu difficilement lisible, la seule solution durable est d'intégrer l'irrigation. Nous utilisons un système « Precision Drip », qui peut apporter jusqu'à 10 litres/jour/arbre. Il existe actuellement deux installations distinctes qui desservent chaque plantation (électrifiées). L'eau de la rivière voisine sert à cet approvisionnement ; elle est pompée en surface, filtrée puis stockée.
- iv. **Utilisation d'engrais organiques** : Notre stratégie agricole vise à promouvoir l'utilisation d'engrais bio et organiques. Nous récupérons sur place le bois mort, les déchets de bois des scieries locales, les déchets de poulet des fermes avicoles voisines et les cabosses de cacao récoltées.
- v. **Surveillance des sols** : Une surveillance constante des sols permet de déterminer l'impact de l'activité sur le paysage. Des précautions adéquates sont prises pour éviter la contamination par le biais de protocoles de collecte, d'infrastructures, de stockage et de transport, de contrôle de la température et d'analyses en temps opportun dans les laboratoires.
- vi. **Méthodes post-récolte de pointe** : Dans le cadre de son projet **TREE-TO-BAR** qui utilisera des fèves provenant de ses propres plantations, l'entreprise sollicite l'appui compétent de **Michel BAREL**, expert en technologie post-récolte et qualité des fèves. L'objectif est de s'assurer que les fèves produites dans les plantations sont de la meilleure qualité possible, stables sur le long terme. L'assistance de M. BAREL consiste en la formation et le suivi des équipes.

« Il doit permettre un approvisionnement régulier en fèves ivoiriennes de haute qualité, traçables et « d'origine unique » pour l'unité de production TREE-TO-BAR. »

c. Impact environnemental et social

1. **Approche foncière** : Une approche inclusive adoptée par le groupe a permis d'établir des relations harmonieuses avec les communautés environnantes, ce qui contribue à cimenter le sentiment de sécurité et de continuité de l'entreprise.

Le processus suivant garantit que toutes les terres louées sont contrôlées, assurant la continuité.

- a. *Titres de propriété* : SOLEA innove dans son approche en finançant et en exécutant toutes les modalités administratives et financières qui accompagnent l'établissement d'un titre foncier et l'établissement de ce titre foncier au profit des communautés villageoises, qui, en contrepartie, nous concèdent leurs parcelles à bail.
 - b. *Bail emphytéotique* : La société s'engage avec le ou les propriétaires fonciers par la signature d'un document officiel sur 35-50 ans sous la forme d'un bail emphytéotique.
 - c. *Environnement social* : SOLEA réserve une part des bénéfices aux projets communautaires (eau potable, santé, éducation, électricité) et abonde également à divers projets villageois de développement.
2. **Lutte contre le travail des enfants** : Dès le premier jour, l'entreprise a veillé à éliminer toutes les formes de travail forcé, notamment le travail des enfants, dans toutes ses plantations. Nous avons établi des règles internes strictes et notre mode de recrutement des personnels élimine, dès l'origine, les candidats ne pouvant présenter des documents officiels prouvant leur âge. Pour pallier les problèmes liés à l'éducation, la société a mis en place, pour les enfants des villages environnants, une école et des programmes d'éducation.

Aujourd'hui, nous pouvons fièrement prétendre être libérés de toute forme de pratiques répréhensibles.

3. **Parité hommes-femmes** : La situation préoccupante du statut des femmes résonne dans toute l'Afrique rurale. Comme l'inégalité entre les sexes est culturellement construite (pas naturelle), l'objectif est de déconstruire les pratiques existantes en garantissant la liberté financière des femmes grâce à la formation et à un emploi stable bien rémunéré.

Depuis l'origine du projet, certaines tâches internes, (pépinière, plantation, greffage et paillage) sont entièrement réalisées par des équipes féminines.

4. Politique sécurité et santé

- a) *Gestion déchets* : La mise en place de poubelles dans la plantation et la collecte régulière des déchets ont changé la donne en matière de gestion des déchets. Une formation est dispensée à tous les travailleurs sur la nécessité de veiller à ce que toute destruction ou évacuation de déchets soit effectuée de manière ordonnée.
- b) *Plan opérationnel d'incendie* : Les feux de brousse, qui se produisent chaque année pendant la saison sèche, ainsi que les incendies accidentels sur place, constituent une menace constante. Quels sont les éléments du plan mis en place ?
- Culture périphérique : Tout le long des périmètres de chaque bloc de cacao, un revêtement dense de tecks permet de former un filet de sécurité efficace.
 - POI : Le POI est un plan d'urgence établi par SGS et validé par le GSPM (Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires de Côte d'Ivoire). Il organise les moyens, les équipements et les modalités d'intervention en cas de sinistre.
 - Incendie criminel et vol : Une brigade d'intervention rapide – à motos - surveille la plantation 24h/24 et 7j/7.
- c) *Une forte biodiversité* : Nous avons adopté un protocole de cultures mixtes en plantant plusieurs cultures non concurrentes, notamment le teck et le café. Ainsi, il permet une meilleure utilisation des ressources internes et offre une multitude d'avantages environnementaux.
- d) Agroforesterie : SOLEA a constitué des équipes internes dédiées à la conservation dans le but de créer et de lancer des programmes sur la biodiversité. Nos programmes ciblent les arbres adaptés au climat local et servent de support à la culture principale, le cacao.
- e) Gestion de l'eau : En raison de l'accent accru mis sur la conservation de l'eau et conformément à nos protocoles, nous utilisons l'irrigation goutte à goutte pour économiser l'eau tout en améliorant l'efficacité et en réduisant la maintenance. L'irrigation goutte à goutte peut réduire la consommation d'eau de 30 à 70 % par rapport à l'irrigation par aspersion conventionnelle. Le système d'aspersion gaspille l'eau en raison des embruns dispersés par les vents, de l'évaporation, du ruissellement ou de la lixiviation en profondeur.

5. Relations avec les communautés de la zone : L'approche adoptée par l'entreprise a entraîné la création d'emplois, l'inversion des tendances de flux de population (les jeunes instruits qui avaient quitté la région pour travailler dans les grandes villes reviennent lentement chez eux). Cela s'est traduit par des relations harmonieuses avec les communautés environnantes qui ont contribué à cimenter le sentiment de sécurité et de pérennité du projet. Les autres aspects de nos relations communautaires sont :

- Entretien des berges de la rivière : L'entretien annuel des berges de la rivière est assumé par l'entreprise avec l'accord des autorités locales et des villages. L'opération vise à maintenir un bon écoulement des eaux, et à assurer la préservation écologique du fleuve et de ses berges. La préfecture de Bocanda nous a délivré à ce titre une autorisation de prélèvement des eaux de surface.
- Développement / infrastructure : L'entreprise a financé la construction d'une école et d'un centre de santé sur place. Après avoir amené l'électricité dans la plantation, SOLEA travaille avec les villages voisins pour s'assurer qu'ils puissent éventuellement se connecter au réseau en utilisant nos infrastructures. L'un des villages partenaires vient d'être électrifié et fait la fierté de nos équipes.

En parallèle, SOLEA a financé des installations manuelles et solaires d'eau potable, ainsi que la construction de routes pour faciliter l'accès aux villages. Chaque année afin d'éviter la dégradation, les routes menant et sortant des villages sont entretenues par l'entreprise à l'aide de ses propres machines.

- Création d'emplois : Dans la région de N'Zi Comoé, SOLEA est le plus gros employeur privé. Avec plus de 800 emplois directs créés depuis son lancement, SOLEA est fière de partager la valeur générée par son projet avec les communautés voisines de la plantation.





3. SHOKKO : LA TRANSFORMATION

SHOKKO transforme les fèves produites par la société mère (SOLEA) en produits chocolatés de différents types, masse de cacao, couverture de chocolat, destinés aux industriels désireux de s'approvisionner en chocolat totalement traçable, fabriqué exclusivement avec des fèves produites en Côte d'Ivoire sur un terroir défini (single plantation), et de développer une pâte à tartiner riche en chocolat à l'opposé des productions présentes sur le marché, riches en huile et sucre.

Le site de production est composé d'un bâtiment unique de 1 000 m² et ses servitudes.

Le bâtiment a été entièrement réaménagé : réhabilitation complète du toit, étanchéité, ragréage des sols, peinture, pose d'un portail, construction de sanitaires pour le personnel, remise à niveau électrique avec l'installation d'un poste de 400 KVA. L'aménagement intérieur du bâtiment est réparti en 3 zones principales :

- i. **Une zone de production dite zone 1** réservée aux machines servant à la préparation de la masse de chocolat.
- ii. **Une zone de production dite zone 2** permettant de préparer et organiser les différents assemblages (masse, sucre, lait, matières grasses) jusqu'à l'étape « chocolat ».
- iii. **Une zone de production mixte dite zone 3** divisée au premier niveau en 3 zones distinctes destinées au tempérage du chocolat, à l'emballage et au stockage. Au niveau supérieur, sur une mezzanine, des bureaux répartis entre les services administratifs, et l'espace labo destiné aux tests de viscosité en fin de production et à la logistique.

a. Les produits

1. **Chocolat de couverture noir à 55% et 75% de cacao et couverture au lait (35%)**: Ces chocolats de couverture seront conditionnés en « tablettes » de 2,5 kg réservées au marché professionnel de la confiserie et de la pâtisserie.
2. **Pâte à tartiner à base de vraie pâte de cacao** : Unique sur le marché et destinée dans un premier temps aux conditionneurs locaux en recherche de produits de qualité fabriqués en Côte d'Ivoire.



3. **Masse de cacao** : La masse de cacao est une liqueur lisse et homogène composée à 100 % de cacao pur, élaboré à partir de fèves torréfiées et moulues (certifié halal, casher).

Tous les produits ci-dessus seront disponibles en deux itérations : les produits premium **TREE-TO-BAR** utilisant nos fèves traçables internes et la gamme **BEAN-TO-BAR** utilisant des fèves externes certifiées et respectant nos normes de qualité.

b. Gamme Premium : TREE-TO-BAR

L'approche **Tree-To-Bar** : le chocolatier cultive lui-même les fèves qu'il utilise dans ses propres produits. L'objectif est de suivre la fève depuis sa plantation jusqu'au produit fini, en tenant compte de sa génétique et des process post-récolte (fermentation et séchage). Peu d'entreprises dans le monde peuvent revendiquer un tel modèle.

SOLEA est le premier et le seul modèle Tree-To-Bar en Afrique : suivi et maîtrise du process PÉPINIÈRE - PLANTATION - POST-RÉCOLTE – CHOCOLAT. SOLEA se félicite d'être la première entreprise en Afrique à avoir mis en place le modèle TREE TO BAR.

L'objectif est de valoriser le travail effectué au niveau de la plantation et de la transformation et de proposer un produit fini haut de gamme qui réponde aux exigences du client final. Aujourd'hui le client final est désireux de connaître ce qu'il mange.

Nous respectons sans relâche nos engagements :

- Pas de travail des enfants
- Gestion du foncier : titres fonciers, pas d'utilisation de forêts primaires
- Biodiversité
- Parité des sexes.
- Gestion « verte » respectueuse des plantations

c. Offre BEAN-TO-BAR

La production non premium (masse) est produite à partir de fèves qui ne proviennent pas de notre plantation (notre offre **Bean-To-Bar**).



d. Partenariats avec des coopératives

Pour assurer la fiabilité de notre approvisionnement et l'accès à des fèves de qualité, nous avons signé des partenariats avec des institutions locales établies qui ont accès à des fèves de qualité grâce à leur réseau.

Un cahier des charges détaillé est partagé avec le fournisseur précisant les facteurs tels que les niveaux d'humidité, le % acceptable de corps étrangers, la teneur en fragments/coque et les fèves cassées.

Nous nous engageons avec des partenaires qui adhèrent à la charte suivante :

- Traçabilité :
 - o Contrôle de l'origine de nos produits
- Restauration et conservation
 - o Prise en charge du changement climatique
 - o Combat contre la déforestation dans nos bassins d'approvisionnement
- Approche Sociale
 - o Protection des enfants
 - o Intégration d'une agriculture régénératrice

e. Organigramme

Franck MOISAN : en charge de la gestion du site, de la coordination de la production et des aspects techniques. Responsable du recrutement des équipes de production. Franck est Diplômé de l'école hôtelière de Bordeaux et titulaire d'une licence de Management. Il a cumulé plus de 20 années d'expérience de management de centres de profits.

Jordi MOLLAR : en charge de la mise en place technique des équipements et du bâtiment, de la mise en route des process de fabrication, de la recherche et du développement ainsi que de la formation des personnels aux techniques de production.

- Jordi est diplômé en Sciences économiques, et titulaire d'un master en marketing
- Il est issu d'une famille de chocolatiers installée à Barcelone depuis 1930
- Il a dirigé pendant 15 ans le groupe familial EUROCAO 20 000 T/an de chocolat
- Il est aujourd'hui directeur et fondateur de S Group 22 (société espagnole spécialisée dans la création d'usines de transformation de chocolat) et a installé + de 30 sites dans le monde.



f. Une approche durable

SHOKKO s'engage à fabriquer des produits de chocolat d'une manière sensible à l'environnement, en s'assurant que les normes de qualité sont respectées pour un avenir durable.

- i. **Usine : SHOKKO** a lancé des appels d'offres afin d'étudier la possibilité d'installer un « toit vert », impact positif sur la consommation énergétique de l'usine en améliorant les performances thermiques des toitures. La réduction de la consommation d'énergie des bâtiments augmentera ainsi notre impact sur le changement climatique. L'entreprise a déjà réalisé une étude d'évaluation technique pour son usine dans l'objectif d'installer des panneaux solaires sur le toit et assurer une transition énergétique verte partielle.
- ii. **Emballage** : SHOKKO a mis en place des méthodes d'emballage telles que des boîtes d'emballage recyclables. Lors de la manipulation du chocolat, notre personnel utilise des gants en tissu plutôt qu'en plastique.
- iii. **Personnel** : SOLEA et SHOKKO embauchent localement et de façon permanente afin d'optimiser les compétences du personnel. L'objectif est d'embaucher des jeunes diplômés des universités locales pour des postes de direction et d'instaurer la parité hommes-femmes.
- iv. **L'eau** : Pour répondre à la nécessité de gérer l'eau durablement : installation de robinets à pression aux éviers, de robinets à faible débit et de toilettes à économie d'eau. Vérification régulière des joints de plomberie pour éviter toute fuite d'eau.
- v. **Espace de stockage** en interne pour accueillir les commandes en gros, réduisant ainsi le kilométrage de transport et l'emballage unitaire.
- vi. Nous n'utilisons que des **produits de nettoyage** respectueux de l'environnement.
- vii. **Énergie** : Une approche de toiture utilisant une option transparente ou semi-transparente pour permettre l'éclairage naturel. Utilisation d'ampoules basse consommation.
- viii. **Contribution à la conservation** : L'entreprise, via ses plantations sœurs, s'engage dans d'ambitieux programmes de reboisement.





4. RAPPORT DE GESTION COMPTES SOCIAUX ET COMPTES CONSOLIDES AU 31.12.2021

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a été établi, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité, des résultats et de la gestion de la société KKO International (ci-après « **KKO International** » ou la « **Société** ») et du groupe dont KKO INTERNATIONAL est la société mère durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Les rubriques communes au rapport de gestion sur les comptes sociaux et au rapport de gestion sur les comptes consolidés n'y figurent qu'une fois.

Par ailleurs, il vous sera donné lecture des rapports établis par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

Tous les documents prescrits par les dispositions légales, réglementaires et statutaires vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais requis.

a) PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET COMPTES CONSOLIDES AU 31.12. 2021

Les règles de présentation des comptes sociaux et comptes consolidés et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, il est indiqué qu'un état des cautionnements, avals et garanties donnés par la Société et un état des sûretés consenties par elle, sont présentés dans les états financiers de la Société.



b) SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

a) Activité de la société et du groupe durant l'exercice écoulé

i. Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé et résultats de son activité

a) Informations générales

Il est à noter pour l'exercice 2021 que :

- le résultat net de la Société (société mère) pour l'exercice ressort à (89.504 euros);
- le résultat global consolidé de l'exercice ressort à (429.759) ;
- le produit des activités ordinaires est en hausse de 22 % et le gain sur reconnaissance des stocks en hausse de 167 % (123 016 € au 31 décembre 2020 à 328 559 € au 31 décembre 2021) ;

Les dépenses opérationnelles s'élèvent à 2.444.161 € au 31 décembre 2021 contre 1.982.356 € au 31 décembre 2020 (cf. note 6 des états financiers consolidés) ;

- les actifs biologiques des plantations ont été revalorisés à la hausse de 2.959.798 euros ;
- l'état consolidé fait ressortir des capitaux propres, à hauteur de 7.448.604 euros au 31/12/2021 et la structure bilancielle est quant à elle solide avec des actifs corporels significatifs et un très faible endettement.

A noter qu'en 2021, SOLEA a démarré son activité de transformation à travers sa filiale SHOKKO. Un financement de la SGBCI (Société Générale Côte d'Ivoire) de 1 million d'euros a permis de démarrer l'activité.

b) Production de cacao et reboisement

La récolte 2021/2022 a été stable grâce à une saison des pluies plus que satisfaisante.

La plantation étant arrivée à maturité, nos infrastructures d'irrigation, nos protocoles de greffage, l'utilisation d'engrais organiques continuent de soutenir habilement nos récoltes qui sont stables.



Des équipes formées surveillent la santé des plantes et les protègent contre la vulnérabilité au stress hydrique pendant les mois secs. Des équipes dirigées par des femmes ont montré des résultats remarquables grâce aux protocoles de greffage qui ont été appliqués aux arbres les plus faibles. Enfin, grâce à la formation de notre consultant spécialiste, Michel BAREL, les techniques de fermentation et de séchage des fèves ont permis d'obtenir des fèves de qualité.

c) Confirmation de l'éligibilité de KKO International au PEA-PME

KKO International continue de répondre à l'ensemble des critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283) à savoir :

- moins de 5.000 salariés ;
- un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

Les actions KKO International peuvent en conséquence être intégrées au sein des comptes PEA-PME, lesquels bénéficient, pour rappel, des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.



d) Foncier

Depuis sa constitution, SOLEA a obtenu les certificats fonciers au nom des propriétaires terriens ainsi que leur publication au Journal Officiel de Côte d'Ivoire, puis a signé avec ceux-ci des baux emphytéotiques de 35 ans. Ils portent sur les parcelles suivantes :

Kotokounou 1	Kotokounou 2	Akossikro 1	Akossikro 2	Goutouké
788 ha	400 ha	657 ha	104 ha	37 ha

e) Constructions

En plus des terrains en location, SOLEA continue d'entretenir des bâtiments sur les terrains utilisés, notamment des hangars qui abritent des équipements, des bureaux et du stockage. Il existe des logements en géo-béton pour le personnel, des boutiques sur place, des infirmeries, des blocs sanitaires et des équipements complémentaires.

f) Augmentations de capital

Suite au Conseil d'Administration du 28 octobre 2020 qui a fait usage des délégations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020, le Président Directeur Général a constaté le 29 janvier 2021 la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 2 375 000 actions nouvelles ordinaires assorties pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription pour un montant total de 285 000 € comprenant une prime d'émission de 47 500 € à un prix de souscription unitaire de 0,12 € (prime d'émission incluse). Elle a été intégralement libérée en numéraire pour 120 000 euros et par compensation de créances pour le solde.

Suite au Conseil d'Administration du 2 mars 2021 qui a fait usage des délégations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020, le Président Directeur Général a constaté le 11 mai 2021 la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 5 254 944 nouvelles actions ordinaires assorties pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription pour un montant total de 683 142,72 € comprenant une prime d'émission de 157 648,32 € à un prix de souscription unitaire de 0,13 € (prime d'émission incluse).

L'évolution du capital social au cours de l'exercice peut se résumer ainsi :

	En €
Capital initial au 1 ^{er} janvier 2021	10 172 005,30
Augmentation de capital du 29 janvier 2021	237 500,00
Augmentation de capital du 11 mai 2021	525 494,40
Capital au 31 décembre 2021	10 934 999,70

g) Suivi du litige opposant la Société au fonds EHGO lié à ABO

Alpha Blue Ocean a consenti à la Société divers crédits courant 2018 au terme desquels ABO a cédé à un fonds de titrisation qu'elle prétendait contrôler, European High Growth Opportunities Securitization Fund (ci-après « EHGO »), les créances résultant de ces opérations de crédit. Ces opérations ont permis à EHGO de souscrire par compensation à des obligations OCEANes aux termes d'un programme d'OCABSA monté par ABO.

En date du 17 juin 2019, le Président Directeur Général a constaté la conversion de 152 obligations convertibles (OCEANE) en 15.445.073 actions ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euros chacune, au prix unitaire de 0,10 euro, sans prime d'émission, soit une augmentation de capital totale de 1.544.507,30 euros.

Ces conversions ont généré la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 446.560 euros pour la Société, représentant le montant des indemnités théoriquement dues aux porteurs d'OCEANE au titre de la conversion de leurs obligations en actions lorsque le cours boursier de l'action devient inférieur à la valeur nominale des actions.

Parallèlement, il est apparu que EHGO ne respectait pas les obligations contractuelles, statutaires et légales qui s'imposaient à lui. La direction de la société a mis en demeure EHGO de bien vouloir se conformer à ses obligations. Il a été opposé une fin de non-recevoir injustifiée et abusive, la direction de la Société a dans un premier temps fait valoir une exception d'inexécution puis devant la persistance des agissements d'EHGO dénoncé le contrat d'émission.

EHGO a saisi le 15 juillet 2019 le Tribunal de commerce de Paris en demande de paiement de pénalités contractuelles qu'il prétendait lui être dues. En réponse, la Société a excipé dans l'instance de divers exceptions d'exécution et de nullité du programme d'OCABSA et refusé de payer ces pénalités.



En date du 3 octobre 2019, EHGO a obtenu une ordonnance du Juge de l'Exécution près le TGI de Paris leur permettant de saisir de manière conservatoire toutes sommes, effets ou valeurs, détenus sur les comptes bancaires ouverts au nom de la société KKO INTERNATIONAL.

Cette requête a été réduite par le Juge de l'Exécution à la somme de 446.560 euros.

Cette saisie conservatoire a entraîné le blocage sur le compte de KKO INTERNATIONAL ouvert à la Société Générale 'une somme de 291.359,90 euros. La Société a saisi le Juge de l'Exécution de la mainlevée de cette saisie-conservatoire.

Au cours de l'exercice 2020, les parties ont échangé par l'intermédiaire de leurs conseils plusieurs jeux d'écritures et échangé de nombreuses pièces devant chacune des juridictions saisies.

Les parties ont plaidé le 24 janvier 2021 devant le Tribunal de Commerce de Paris et le délibéré de la décision a été rendu le 16 décembre 2021. Le tribunal de commerce de Paris a fait partiellement droit aux demandes de EHGO en la déboutant notamment sur ses demandes de dommages-intérêts.

KKO International a immédiatement fait appel de cette décision dont elle estime qu'elle est affectée d'erreurs manifestes tant en droit qu'en fait. KKO International a décidé d'exécuter par provision la décision des premiers juges dans la mesure où cette décision frappée d'appel permettait une exécution.

Aucune provision n'a été constatée dans les comptes consolidés concernant ce litige, l'essentiel de celui-ci portant sur la conversion d'instruments de capitaux propres la société sans effet sur le compte de résultat et la trésorerie du Groupe, et indépendamment de toute pénalité de retard ou dédommagement de préjudice qui pourrait être accordé à ABO en cas d'issue défavorable du litige.

h) Gouvernance

Monsieur Serge FOUCHET a été renommé Administrateur à l'occasion de l'Assemblée Générale du 30 juin 2021.



ii. Examen des comptes et résultats de la Société durant l'exercice écoulé

a) Bilan et résultat de l'exercice

La Société a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un chiffre d'affaires d'un montant de 0 euros, contre un chiffre d'affaires de 0 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont passées de 518.836 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 à 602.591 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, dont 460.833 euros au titre des achats et charges externes.

Le résultat d'exploitation ressort à (-) 602.589 euros, contre (-) 518.824 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à 0 euro contre (-) 12 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ces résultats, le résultat courant avant impôts s'élève à (-) 602.589 euros contre (-) 518.837 euros en 2020.

Le résultat exceptionnel s'établit à un montant de (-) 7.500 euros contre (-) 200 euros au titre de l'exercice précédent.

En l'absence d'impôt sur les sociétés, l'exercice clos le 31 décembre 2021 enregistre une perte nette de (-) 610.089 euros contre un résultat de (-) 519.037 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total du bilan en 2021 s'établit à un montant de 10.763.602 euros contre 9.985.065 euros au titre de l'exercice précédent. Cette évolution s'explique notamment par les opérations sur capital réalisées au cours de l'exercice.

b) Affectation du résultat / dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

a. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (-) 610.089 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- affectation, à hauteur de (-) 610.089 euros, au compte de report à nouveau, le diminuant ainsi de (-) 3.207.975 euros à (-) 3.818.064 euros.

b. Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que le montant des dividendes et l'abattement correspondant au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40% AU TITRE DES 3 EXERCICES PRÉCÉDENTS	DIVIDENDES NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
2020	Néant	Néant
2019	Néant	Néant
2018	Néant	Néant

iii. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe continue, au sein des plantations, à appliquer des innovations horticoles pour améliorer la production de ses cacaoyers et maximiser l'utilisation des terres afin d'atteindre ses objectifs de durabilité grâce à la culture intercalaire.

Cela se traduit parfois par une réduction du nombre de cacaoyers par parcelle pour aligner la consommation d'eau et l'utilisation des sols sur les normes de productivité et de durabilité. Par conséquent, la stratégie continue a consisté à délimiter les terres impropres à la production de cacao « durable ». Aujourd'hui, la priorité est donnée aux arbres porteurs et, le cas échéant, au remplacement des arbres stériles par des essences non concurrentes comme le caféier et le teck.

a. Plantations / COVID

Il y a deux ans, la Côte d'Ivoire enregistrait son premier cas de COVID-19. Au cours de ces deux années, avec l'appui technique et financier des partenaires au nombre desquels l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et afin d'endiguer la propagation du virus, un ensemble de mesures de santé publique ont été décidées et mises en œuvre par le pays. Ces mesures ont été renforcées avec le déploiement du vaccin initié le 1er mars 2021.



Grâce à ces efforts continus, la région de Bocanda et ses environs n'ont enregistré aucun cas de COVID. Néanmoins, nous sommes en alerte permanente : tout le monde a été sensibilisé au risque de propagation de l'épidémie, afin que la détection et la prévention soient précoces.

b. L'usine d'Abidjan / COVID

Alors que le reste du pays a connu une nette diminution du nombre de cas de COVID, les quelques cas de COVID détectés en Côte d'Ivoire se situent dans la région d'Abidjan. Par conséquent, nous continuons à maintenir la vigilance sur place avec la plupart de l'équipe de direction désormais entièrement vaccinée.

iv. Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date de l'établissement du présent rapport

1. Continuité et financements

L'activité de transformation a connu un démarrage en force avec des commandes qui permettront à l'usine de fonctionner à pleine capacité pour l'année 2022. Ayant la possibilité d'augmenter le tonnage global en améliorant les volumes sur les contrats existants et en signant de nouveaux clients, l'entreprise est à la recherche de fonds supplémentaires.

En octobre 2021, SOLEA a signé un prêt de 1 million d'euros avec la SGBCI (Société Générale Côte d'Ivoire). Cela a permis de démarrer l'activité de transformation.

Les actionnaires principaux et les fondateurs de KKO INTERNATIONAL ont toujours répondu présents et ont apporté la trésorerie dont le Groupe avait besoin (voir note 15 sur les états financiers consolidés).

Ils ont de nouveau confirmé leur soutien à la Société lors des augmentations de capital réalisées en janvier et mai 2021 (voir ci-avant). Ce soutien est également matérialisé lors du Conseil d'Administration du 28 janvier 2022.

La Société travaille également désormais sur la structuration d'une émission de « Bonds » d'un montant maximum de 6 millions d'euros qui pourrait compléter d'autres sources de financements (investisseurs et/ou prêts) en cours de discussions.



Concernant les « Bonds », la société est habilement soutenue par MacAfrican, une société de gestion et d'intermédiation de droit ivoirien, agréée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

MacAfrican exerce tous les métiers liés aux marchés financiers et aux opérations sur le capital des entreprises : l'intermédiation en Bourse, le conseil et l'ingénierie financière, la recherche et l'analyse financière.

2. Augmentations de capital

En date du 31 mars 2022, le Président Directeur Général a constaté la réalisation de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription décidée en date du 14 février 2022 par le Conseil d'Administration de la Société, en vertu de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 29 septembre 2020 (neuvième résolution), d'un montant nominal total de 1.262.691,60 euros par émission de 12.626.916 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro chacune, assortie pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription attaché, au prix unitaire de souscription de 0,13 euro, soit un montant total de 1.641.499,08 euros prime d'émission incluse.

v. Évolution prévisible de la situation de la Société / perspectives d'avenir

Le Conseil du café-cacao (CCC) a fixé le prix garanti aux producteurs pour la campagne 2022/23 à FCFA 825 (€ 1,26) le kilo, prix bord champ,

Au sein de SHOKKO, l'activité de transformation a commencé sérieusement et la réaction initiale en termes de commentaires des clients sur la qualité de nos produits et l'intérêt ultérieur pour l'approvisionnement en produits de chocolat semi-finis et finis a été forte.

A ce jour, SHOKKO a signé un contrat pour fournir 1000 tonnes de pâte de cacao à un client espagnol. Ce contrat, au forfait (CAF) devrait générer près de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires.

A ce premier succès dans l'activité de transformation en masse de cacao, sont sur le point de s'ajouter d'autres commandes espagnoles ainsi que d'autres commandes africaines et européennes portant sur de la « masse fine » et du chocolat de couverture, activités à plus forte valeur ajoutée. Des échantillons ont été expédiés à certains clients potentiels, des discussions sont en cours autour de contrats et d'éventuels partenariats.

Une approche durable et traçable

L'activité de transformation du groupe tourne actuellement à plein régime pour répondre à ses premières commandes de pâte de cacao. Ces produits font partie de son offre Bean To Bar. Cette offre est réalisée en partenariat avec des sociétés locales qui fournissent des fèves de cacao selon une charte de qualité stricte.

Compte tenu de ce qui précède, la décision a été prise de ne commencer la transformation des fèves de notre plantation en produits chocolatés qu'au second semestre 2022. L'objectif est de créer notre propre label innovant **Tree-To-Bar**, qui offrira une transparence totale de l'approvisionnement.

Pourquoi Tree-To-Bar ? L'objectif est de valoriser le travail effectué au niveau de la production et de proposer un produit fini haut de gamme qui réponde aux exigences du client final. Aujourd'hui le client final est désireux de connaître ce qu'il mange.



Notre offre **Tree-To-Bar** sera commercialisée sous le label maison EKKOA. Le label sera construit autour d'une plateforme de traçabilité qui démarre sur les plantations et permet une évolution progressive du périmètre et de la richesse de cette traçabilité.

Nos engagements sous le label seront :

- i. Pas de travail des enfants et Parité des sexes
- ii. Gestion du foncier : titres fonciers, pas d'utilisation des forêts primaires
- iii. Biodiversité



Le groupe a noué des partenariats avec des entreprises technologiques ivoiriennes reconnues spécialisées dans la numérisation des outils agricoles pour les grandes cultures avec pour objectif, la conception d'une plateforme de traçabilité.

La plateforme démarrera sur les plantations en commençant notamment par les engagements éthiques (*pas de travail des enfants/gestion du foncier, donc indirectement déforestation et en option la parité des sexes*) et permettra une évolution progressive du périmètre et de la richesse de cette traçabilité.

vi. Filiales, participations et succursales existantes

La Société détient deux participations directes dans SOLEA, société de droit ivoirien, et KKO Development, société de droit français. La Société ne détient pas d'autres participations ni succursale. SOLEA est, par ailleurs, associée unique de SHOKKO, société de droit ivoirien.

vii. Activités en matière de recherche et de développement de la Société et du Groupe

Dans le cadre de son développement futur, SOLEA a créé en octobre 2019, une filiale à 100% - SHOKKO -, société de droit ivoirien - destinée à produire des produits dérivés du cacao à partir des fèves fournies par SOLEA. A ce titre, une unité de production est installée à Abidjan. L'objectif est double :

- développer les produits Tree-To-Bar ; pour cela, SHOKKO utilisera les fèves produites par SOLEA ; ce développement et les recherches effectuées nous permettront de fabriquer un chocolat durable de haute qualité destiné en grande partie aux chocolatiers européens.
- développer les produits Bean-To-Bar ; pour cela, SOLEA s'associe avec des sociétés locales pour s'approvisionner en fèves de haute qualité.

L'entreprise investit également dans la conception et le design d'une plateforme de traçabilité destinée à documenter l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement, depuis la plantation jusqu'au client final. Le but est de démontrer, expliquer et rassurer le client quant à la viabilité de notre protocole de traçabilité bidirectionnelle.

Pour assurer une transition vers des sources d'énergie plus propres, notamment l'énergie solaire à la plantation et à l'usine, des études de faisabilité ont également été réalisées.

L'entreprise devra, dans un avenir proche, rechercher des partenaires pour financer les coûts CAPEX liés à une telle transition.

viii. Diverses informations financières et non financières de KKO International

	2021	2020	2019	2018	2017
1) SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	10.935.000	10.172.005	9.088.672	1.279.165	12.217.872
Nombre d'actions émises	109.349.997	101.720.053	90.886.723	12.791.650	12.256.683
Nombre d'obligations convertibles en actions	124	124	124	274	44
Nombre de Bons de souscription d'action	65.610.774	57.980.830	47.147.500	3.187.500	0
2) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffres d'affaires hors taxes ¹	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts, amortissements et provisions ¹	-602.589	-519.037	-1.180.484	-14.788.026	- 573.516
Impôts sur le résultat ¹	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, amortissements et provisions ¹	-610.089	-519.037	-1.228.644	-11.263.940	-1.580.480
Résultat distribué	0	0	0	0	0
3) RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions ¹	-0,006	-0,005	-0,013	-1,156	-0,047
Résultat après impôts, amortissements, provisions ¹	-0,006	-0,005	-0,014	-0,881	-0,129
Résultat distribué à chaque action	0	0	0	0	0
4) PERSONNEL					
Effectif à la clôture	0	0	0	0	0
Masse salariale	47.794	12.183	13.231	2.008	0
Montants versés au titre des charges et avantages sociaux	18.204	4.863	5.299	801	0

¹ Données issues des comptes sociaux établis conformément aux normes comptables applicables en Belgique (cf I.B.a.i.2, pays d'immatriculation antérieurement au 22 août 2018), pour les exercices 2016 et 2017.



ix. Capital social

1. Autocontrôle par la Société

Néant.

2. Éléments relatifs aux opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Néant.

x. État récapitulatif des opérations réalisées au cours du dernier exercice par les mandataires sociaux, les dirigeants, de la Société et des personnes avec lesquelles les dirigeants ont des liens personnels étroits

Suite au Conseil d'Administration du 28 octobre 2020 qui a fait usage des délégations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020, le Président Directeur Général a constaté le 29 janvier 2021 la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 2 375 000 nouvelles actions ordinaires assortie pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription pour un montant total de 285 000 € comprenant une prime d'émission de 47 500 € à un prix de souscription unitaire de 0,12 € (prime d'émission incluse). Elle a été intégralement libérée en numéraire pour 120 000 euros et par compensation de créances pour le solde.

Suite au Conseil d'Administration du 02 mars 2021 qui a fait usage des délégations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020, le Président Directeur Général a constaté le 11 mai 2021 la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 5 254 944 nouvelles actions ordinaires assorties pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription pour un montant total de 683 142,72 € comprenant une prime d'émission de 157 648,32 € à un prix de souscription unitaire de 0,13 € (prime d'émission incluse).

b) Risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont détaillés dans les notes 4, 20 et 24 des états financiers consolidés ci-après.

L'ensemble des facteurs de risques sont par ailleurs décrits en détail au chapitre 4 du document d'enregistrement, (1^{ière} partie) du Prospectus disponible sur le site internet de la Société (www.kko-international.com) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).



Les risques auxquels SOLEA est confrontée à cause du COVID-19 ne peuvent être placés que dans le contexte national et dans la manière dont la pandémie a été gérée avec les ressources et la planification disponibles.

Selon le Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture sanitaire universelle, à la mi-mars 2022, la Côte d'Ivoire compte 81 626 cas confirmés de COVID-19, dont 80 758 personnes guéries, 796 décès et 63 cas actifs. Le nombre total d'échantillons est de 1 450 273. Le 15 mars, 13 762 doses de vaccin ont été administrées, soit un total de 10 551 708 de doses du 1er mars 2021 au 15 mars 2022.

Aucun cas n'a été enregistré à la plantation ni à l'usine depuis le début de la pandémie. Néanmoins, une vigilance constante est maintenue sur tous les sites.

Quant à la guerre russo-ukrainienne, il n'y a pas de risques apparents à court terme sur l'activité de transformation. Cela grâce au fait que la fabrication de la masse de cacao n'a pas besoin d'additifs comme le sucre, le lait ou la matière grasse. Par ailleurs, nos clients existants ne sont pas très exposés à la Russie. Enfin, nos routes maritimes concernées ne passent pas par la mer Noire, donc non affectées par le conflit.

Cependant, les effets d'un conflit continu en Ukraine pourraient menacer la production mondiale de céréales, l'approvisionnement en huiles comestibles et les exportations d'engrais. Cela se traduirait inévitablement par une hausse des prix des produits de base. Par conséquent, les effets sur les prix du chocolat ne peuvent pas être totalement éliminés.

c) Procédure de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à s'assurer que :

- les activités sont conformes aux lois et règlements ;
- les actes de gestion correspondent aux orientations fixées par les organes sociaux ;
- les risques résultant des activités sont correctement évalués et suffisamment maîtrisés ;
- les informations financières sont fiables ;
- les process internes, notamment ceux qui concourent à la sauvegarde des actifs et à la constitution de l'information financière sont efficaces.

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation de la Société.

Le cabinet d'expertise comptable assiste le management de la Société dans la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ensemble, ils ont en charge la mise en place du système de contrôle interne. Ils organisent et coordonnent les opérations de contrôle adaptées et nécessaires aux objectifs ci-dessus décrits.

La Société met en œuvre des processus de dispositifs de surveillance et de maîtrise de ses risques, adaptés à ses activités, ses moyens et son organisation.

Les commissaires aux comptes de la Société, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession et s'assurent de l'élaboration, du traitement et de la cohérence de l'information comptable et financière au niveau de la société et de ses filiales. Ils procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes.

d) Montant global des dépenses et charges non fiscalement déductibles (amortissements non déductibles et autres charges et dépenses) / impôt supporté en raison de ces dépenses et charges

Le montant global des dépenses et charges non fiscalement déductibles est nul en 2021.

e) Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue.

Aucune convention conclue au cours d'exercices précédents et ayant donné lieu à la procédure prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ne s'est poursuivie ni n'a été exécutée.

f) Participation des salariés et dirigeants au capital

i. Projet d'augmentation de capital réservée aux salariés

Néant

ii. État de la participation des salariés au capital de la Société

Néant.

iii. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et aux mandataires sociaux (article L.225-177 du code de commerce)

Néant.

iv. Obligations de conservation des actions pour les dirigeants bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites

Néant.

g) Délais de paiement fournisseurs et clients

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1	X				84	0	X				0
Montant total des factures TTC concernées	9 400	1 416	8 916	21 356	455 587	487 275	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	1,89 %	0,29 %	1,80 %	4,30 %	91,73 %	98,11 %	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	X											

h) Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité

Voir « Impact environnemental et social" Page 8.

i) Divers

i. Attributions gratuites d'actions

Néant.



ii. Éléments relatifs aux ajustements des options de souscription ou d'achat d'actions ou des valeurs mobilières composées

Néant.

iii. Usage des délégations de compétence accordées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte de la Société en date du 29 septembre 2020 a conféré au Conseil d'Administration les délégations de compétence décrites dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté ci-après. Celles-ci ont été remplacées par celles conférées au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 30 juin 2021 décrites dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté ci-après.

Il a été fait les usages suivants de ces délégations par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2021:

En date du 29 janvier 2021, le Président Directeur Général a constaté la réalisation de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription décidée en date du 28 octobre 2020 par le conseil d'administration de la Société, en vertu de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 29 septembre 2020 (neuvième résolution), d'un montant nominal total de 237.500 euros par émission de 2.375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro chacune, assortie pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription attaché, au prix unitaire de souscription de 0,12 euro, soit un montant total de 285.000 euros prime d'émission incluse.

En date du 2 mars 2021, le Conseil d'administration a décidé, en vertu de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 29 septembre 2020 (neuvième résolution), d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal maximum de 525.494,40 euros par émission de 5.254.944 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro chacune, assortie pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription attaché, au prix unitaire de souscription de 0,13 euro, soit un montant total maximum de 683.142,72 euros prime d'émission incluse.

iv. Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Un engagement a été donné par KKOI à sa filiale SOLEA pour la couverture d'un emprunt SGCI souscrit à hauteur de 1 million d'euros.



v. Information sur les prêts interentreprises (article L. 511-6 3-bis du code monétaire et financier)

Néant.

vi. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles

Néant.

c) ASPECTS SPECIFIQUES AUX COMPTES CONSOLIDES

a) Situation du groupe

Les états financiers consolidés de la Société et de ses filiales (le « **Groupe** ») ont été préparés conformément aux normes internationales (IFRS) et applicables au sein de l'Union Européenne.

b) Examen des comptes et résultats consolidés durant l'exercice écoulé

Le Groupe a enregistré en 2021 pour 301.100 euros de produits d'activités ordinaires, en augmentation de 22 % par rapport l'année précédente à savoir 247.671 euros en 2020.

Le résultat d'exploitation est en amélioration très significative en raison de la réévaluation des tecks pour 2,8 m€ et malgré des dépenses opérationnelles en nette augmentation (+24%) ;

Compte tenu de ces résultats, le résultat avant impôts du Groupe est bénéficiaire de +680.513 euros contre (-) 1.924.557 euros en 2020.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 du Groupe enregistre un résultat net de l'ensemble consolidé de (-) 89.504 euros contre (-) 2.058.671 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total du bilan du Groupe en 2021 s'établit à un montant de 16.759.633 euros contre 13.150.892 euros au titre de l'exercice précédent.

Autres éléments du résultat global

La Société a choisi de retenir la méthode de réévaluation des plantes productrices arrivées à maturité plutôt que la valorisation à leur coût.

La réévaluation faite sur cet exercice conclut à une augmentation de valeur des actifs biologiques de 2.959.798 euros. L'impact net des autres éléments du résultat global (AERG) sur les capitaux propres de la Société s'élève à (-) 340.255 euros. Comparé à 2020, l'augmentation est de 244.488 euros. **Ainsi, le Résultat Global de l'exercice s'inscrit en perte de (-) 429.759 euros, contre une perte de (-) 2.643.413 euros en 2020.**



c) Activités et résultats de la filiale SOLEA

i. Activités de SOLEA

SOLEA possède trois sites d'exploitation agricole. Deux sites sont situés en milieu rural dans la région de Bocanda, au Centre-Est de la Côte d'Ivoire et ne sont pas très éloignés l'un de l'autre, chacun se trouvant d'un côté de la rivière N'Zi, plus précisément à Kotokounou et Akossikro. Le troisième site est situé à Goutouké dans la Bas Sassandra.

SOLEA pratique une agriculture avec des techniques modernes.

SOLEA innove en irriguant tous ses cacaoyers par un système de goutte-à-goutte. Ce système supprime le stress hydrique du cacaoyer, qui peut alors produire sur une plus large période de l'année, et doubler ainsi le rendement. SOLEA estime pouvoir atteindre un rendement de minimum 2 kg/arbre.

SOLEA attache la plus haute importance aux valeurs éthiques et sociales ainsi qu'au respect de l'environnement et veille à mettre en œuvre de bonnes pratiques. Elle contribue au développement économique et social de toute une région.

ii. Bilan et compte de résultat de SOLEA

SOLEA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un chiffre d'affaires d'un montant de 436.558 euros, contre un chiffre d'affaires de 191.882 euros au titre de l'exercice précédent.

Son exercice clos le 31 décembre 2021 enregistre un résultat de +59.641 euros.

Le total du bilan en 2021 s'établit à un montant de 13.599.181 euros contre 11.694.100 euros au titre de l'exercice précédent.

iii. Bilan et compte de résultat de SHOKKO

SHOKKO a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un chiffre d'affaires d'un montant de 0 euro comme pour l'exercice précédent. Son exercice clos le 31 décembre 2021 enregistre un résultat de - 29.625 euros.

Le total du bilan en 2021 s'établit à un montant de 2.315.949 euros contre 1.093.913 euros au titre de l'exercice précédent.



d) DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Jacques-Antoine de Geffrier

Président du conseil d'administration de la Société

Le 6 mai 2022

* * *

II. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. Organes d'administration, de direction et de contrôle

a) Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration est composé de six membres, à savoir :

Nom	Date de nomination ou cooptation	Expiration du mandat en
Monsieur Jacques-Antoine DE GEFFRIER (Président du conseil d'administration – directeur-général)	18/05/2018	2024 (6 ans de mandat)
Monsieur Remy ALLEMANE	18/05/2018	2024 (6 ans de mandat)
Monsieur Robert OSSELAER	18/05/2018	2024 (6 ans de mandat)
Monsieur Hugues DE LA MOTTE	18/05/2018	2024 (6 ans de mandat)
Madame Catherine WAJSMAN	18/05/2018	2024 (6 ans de mandat)
Monsieur Serge FOUCHET	30/06/2021	2027 (6 ans de mandat)

Ces administrateurs ont été nommés au Conseil d'administration du fait de leur connaissance de l'activité de la Société, de leurs compétences techniques et générales ainsi que de leur aptitude à remplir les fonctions d'administration requises au sein dudit Conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la Société, dans toute société durant l'exercice écoulé :

Noms	Mandats – Fonctions
Monsieur Jacques-Antoine DE GEFFRIER	Administrateur (SOLEA), administrateur (Opportunité SA et Opportunité Luxembourg SA, Alicante SA).
Monsieur Remy ALLEMANE	Président SOLEA et SHOKKO
Monsieur Robert OSSELAER	Néant
Monsieur Hugues DE LA MOTTE	Néant
Madame Catherine WAJSMAN	Administrateur (SOLEA), administrateur (Opportunité SA et Alicante SA) et administrateur délégué (Opportunité Luxembourg).
Monsieur Serge FOUCHET	Administrateur Opportunité SA et Opportunité Luxembourg.

b) Conventions avec des parties liées

Ces conventions sont décrites dans la note 21 des états financiers consolidés présentés ci-après.

c) Commissariat aux comptes

AUDISSEY et GEA AUDIT (anciennement INTERNATIONAL AUDIT COMPANY) sont les commissaires aux comptes de la Société depuis le 18 mai 2018, leur mandat expirant ainsi à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social de la Société clos le 31 décembre 2023.

Nous vous invitons à prendre connaissance des rapports des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

B. Délégations de compétence et de pouvoirs accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et autorisation d'annuler les actions de la société

L'assemblée générale mixte en date du 29 septembre 2020 a donné au Conseil d'Administration les autorisations suivantes :

Durée	Nature	Montant maximal (en capital ou titres de créance)
18 mois (caduque à date)	<p align="center">6^{ème} Résolution</p> <p>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond</p>	10% du capital social au jour de la décision,
18 mois (caduque à date)	<p align="center">7^{ème} Résolution</p> <p>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions, durée de l'autorisation, modalités, plafond</p>	10% du capital social au jour de la décision
26 mois	<p align="center">8^{ème} Résolution</p> <p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public, durée de la délégation, plafonds de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits.</p>	7.000.000 euros
26 mois	<p align="center">9^{ème} Résolution+</p> <p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à</p>	7.000.000 euros

Durée	Nature	Montant maximal (en capital ou titres de créance)
	l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an), durée de la délégation, plafonds de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits.	
26 mois	<p style="text-align: center;">10^{ème} Résolution</p> <p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, plafonds de l'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits ou d'offrir au public les titres non souscrits.</p>	7.000.000 euros
26 mois	<p style="text-align: center;">11^{ème} Résolution</p> <p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes, durée de la délégation, plafond de l'émission, sort des rompus.</p>	7.000.000 euros
18 mois (caduque à date)	<p style="text-align: center;">14^{ème} Résolution</p> <p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à</p>	35.000.000 euros

Durée	Nature	Montant maximal (en capital ou titres de créance)
	<p>d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires, durée de la délégation, plafonds de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits.</p>	
<p>18 mois (caduque à date)</p>	<p>16^{ème} Résolution</p> <p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, durée de la délégation, plafond de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits.</p>	<p>35.000.000 euros</p>
<p>26 mois</p>	<p>17^{ème} Résolution</p> <p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, plafond de l'émission, prix d'émission.</p>	<p>1.200.000 euros</p>

L'assemblée générale mixte en date du 30 juin 2021 a donné au Conseil d'Administration les autorisations suivantes :

Durée	Nature	Montant maximal (en capital ou titres de créance)
18 mois	<p align="center">6^{ème} Résolution</p> <p>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond</p>	10% du capital social au jour de la décision
18 mois	<p align="center">7^{ème} Résolution</p> <p>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions, durée de l'autorisation, modalités, plafond</p>	10% du capital social au jour de la décision
18 mois	<p align="center">8^{ème} Résolution</p> <p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires, durée de la délégation, plafonds de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits.</p>	35.000.000 euros
18 mois	<p align="center">10^{ème} Résolution</p> <p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de valeurs</p>	1.200.000 euros

Durée	Nature	Montant maximal (en capital ou titres de créance)
	mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, durée de la délégation, plafond de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits.	
26 mois	<p>11^{ème} Résolution</p> <p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, plafond de l'émission, prix d'émission.</p> <p>8^{ème} Résolution</p> <p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires, durée de la délégation, plafonds de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits.</p>	300.000 euros
18 mois	<p>10^{ème} Résolution</p> <p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de valeurs</p>	1.200.000 euros

Durée	Nature	Montant maximal (en capital ou titres de créance)
	mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, durée de la délégation, plafond de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits.	
26 mois	<p style="text-align: center;">11^{ème} Résolution</p> <p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, plafond de l'émission, prix d'émission.</p>	300.000 euros

Il a été fait les usages suivants de ces délégations par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2021 :

- En date du 29 janvier 2021, le Président Directeur Général a constaté la réalisation de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription décidée en date du 28 octobre 2020 par le conseil d'administration de la Société, en vertu de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 29 septembre 2020 (neuvième résolution), d'un montant nominal total de 237.500 euros par émission de 2.375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro chacune, assortie pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription attaché, au prix unitaire de souscription de 0,12 euro, soit un montant total de 285.000 euros prime d'émission incluse.
- En date du 2 mars 2021, le Conseil d'administration a décidé, en vertu de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 29 septembre 2020 (neuvième résolution), d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal maximum de 525.494,40 euros par émission de 5.254.944 actions ordinaires



nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro chacune, assortie pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription attaché, au prix unitaire de souscription de 0,13 euro, soit un montant total maximum de 683.142,72 euros prime d'émission incluse.

Il sera, le cas échéant, proposé aux actionnaires de la Société de renouveler ces délégations, dans des conditions similaires, lors de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle de la Société.

Jacques-Antoine de Geffrier

Président du conseil d'administration de la Société

* * *

III. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE

État consolidé du résultat global	49
État consolidé de la situation financière	51
État consolidé de variation des capitaux propres	52
Tableau consolidé des flux de trésorerie	53
Notes aux états financiers consolidés	54
1. Informations générales et faits marquants de l'exercice	54
2. Application des Normes et Interprétations nouvelles et retraitées	56
3. Principales méthodes comptables	57
4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	69
5. Produits des activités ordinaires	71
6. Dépenses opérationnelles	72
7. Résultat financier	73
8. Impôts sur le résultat	74
9. Résultat par action	74
10. Immobilisations corporelles	75
11. Actifs biologiques	76
12. Trésorerie et équivalents de trésorerie net	81
13. Capitaux propres	81
14. Avantages du personnel	83
15. Dettes envers les propriétaires de la Société	83
16. Dettes financières non courantes	84
17. Actifs et Passifs courants	85
18. Juste valeur	86
19. Engagement de locations	87
20. Cadre de la gestion des risques	88
21. Transactions entre parties liées	90
22. Droits et engagements hors bilan	91
23. Événements postérieurs à la date de clôture	91
24. Litiges	92
25. Honoraires des auditeurs	93

État consolidé du résultat global

	Notes	Exercice clos le 31 Déc. 2021 en EUROS	Exercice clos le 31 déc. 2020 en EUROS
Produit des activités ordinaires	5	301 100	247 671
Gain/perte sur reconnaissance de stock	5	328 559	123 016
Variation de juste valeur des actifs biologiques	11	2 880 710	86 044
Dépenses opérationnelles	6	(2 444 161)	(1 982 356)
Perte de valeur sur actifs biologiques	11	(3 447)	(8 888)
Amortissements	10&11	(330 212)	(326 729)
Amortissements sur droits d'utilisation	19	(39 279)	
Résultat d'exploitation		693 270	(1 861 242)
Produits d'intérêts		-	-
Charges d'intérêts	7	(1 500)	(63 315)
Charges financières sur droit d'utilisation	19	(11 257)	
Autres charges financières		-	-
Autres produits non opérationnels		-	-
Autres charges non opérationnelles		-	-
Résultat avant impôts		680 513	(1 924 557)
Impôts sur le résultat	8	(770 017)	(134 114)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(89 504)	(2 058 671)
Dont résultat net part du groupe		(89 504)	(2 057 786)
Participation ne donnant pas le contrôle		-	(885)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 déc. 2020
en EUROs			
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		(89 504)	(2 058 671)
Autres éléments du résultat global (AERG)		(340 255)	(584 742)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>		<i>(340 255)</i>	<i>(584 743)</i>
Revalorisation des plantes productrices	11	(329 436)	(741 705)
Impôt sur le résultat y relatif	8	(10 819)	156 963
<i>Éléments qui pourront être reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE		(429 759)	(2 643 413)
Résultat net de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		(89 504)	(2 057 786)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(885)
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		(429 556)	(2 642 178)
Participations ne donnant pas le contrôle		(203)	(1 235)
Résultat par action			
de base (en EUROs par action)		(0,001)	(0,021)
dilué (en EUROs par action)		(0,001)	(0,021)

État consolidé de la situation financière

	Notes	Exercice clos le 31 Déc. 2021 en EUROS	Exercice clos le 31 Déc. 2020 en EUROS
Actif			
Actifs non-courants		15 452 819	12 134 146
Immobilisations incorporelles nettes		-	-
Immobilisations corporelles nettes	10	3 191 035	3 204 670
Droits d'utilisation		353 508	-
Actifs biologiques	11	11 841 619	8 881 821
Actionnaires, capital non appelé		-	-
Actifs d'impôts différés	8	34 441	25 671
Autres actifs non-courants		32 216	21 984
Actifs courants		1 306 815	1 016 747
Stocks et en-cours	5	384 791	127 596
Créances commerciales et autres débiteurs	17	694 669	786 244
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	227 355	102 907
Total de l'actif		16 759 633	13 150 893
Capitaux propres et passif			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		7 448 992	6 908 404
Capital	13	10 935 000	10 172 005
Prime d'émission	13	497 308	292 159
Réserve de réévaluation	13	3 807 402	4 145 453
Résultat et Réserve consolidée	13	(7 790 717)	(7 701 213)
Participations ne donnant pas le contrôle	13	(389)	(186)
Total des capitaux propres	13	7 448 604	6 908 218
Passifs non-courants		3 614 295	2 515 704
Avantages du personnel	14	79 921	61 415
Passifs d'impôt différé	8	2 070 104	1 312 700
Dettes financières non courantes	16	1 126 895	1 126 895
Dettes de location non courantes	19	322 850	-
Autres passifs non-courants		(0)	264
Découverts bancaires	12	14 525	14 430
Passifs courants		5 696 735	3 726 970
Provisions pour risques et charges		-	-
Dettes financières courantes	17	1 067 150	-
Dettes de location courantes	19	35 462	-
Dettes envers les propriétaires de la Société	15	1 888 793	869 902
Dettes commerciales et autres créditeurs	17	2 705 330	2 857 068
Total du passif		9 311 030	6 242 674
Total des capitaux propres et du passif		16 759 633	13 150 893

État consolidé de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserve de réévaluation	Résultat et Réserve consolidée	Attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS
Solde au 1er janvier 2020	9 088 671	75 493	4 729 845	(5 644 814)	8 249 196	1 049	8 250 246
Résultat net de l'exercice				-2 057 786	-2 057 786	-885	-2 058 671
Autres éléments du résultat global de l'exercice (AERG)			(584 392)		(584 392)	(351)	(584 743)
Résultat global total de l'exercice	-	-	(584 392)	(2 057 786)	(2 642 179)	(1 235)	(2 643 414)
Augmentations de capital	1 083 334	216 666			1 300 000		1 300 000
Autres				1 387	1 387		1 387
Autres	1 083 334	216 666	-	1 387	1 301 387	-	1 301 387
Transactions avec les propriétaires de la Société	10 172 005	292 159	4 145 453	(7 701 213)	6 908 405	(186)	6 908 220
Solde au 31 décembre 2020	10 172 005	292 159	4 145 453	(7 701 213)	6 908 405	(186)	6 908 220
Résultat net de l'exercice				(89 504)	(89 504)	-	(89 504)
Autres éléments du résultat global de l'exercice (AERG)			(338 051)		(338 051)	(203)	(340 255)
Résultat global total de l'exercice	-	-	(338 051)	(89 504)	(427 555)	(203)	(427 758)
Augmentation et réduction de capital	762 994	205 148			968 143		968 143
Autres					-		-
Transactions avec les propriétaires de la Société	762 994	205 148	-	-	968 143	-	968 143
Solde au 31 décembre 2021	10 935 000	497 308	3 807 402	(7 790 717)	7 448 992	(389)	7 448 604

Tableau consolidé des flux de trésorerie

	Notes	Exercice clos le 31 Déc. 2021 en EUROS	Exercice clos le 31 Déc. 2020 en EUROS
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(89 504)	(2 058 671)
<i>Ajustements pour :</i>		(1 716 153)	447 003
Variation de juste valeur des actifs biologiques	11	(2 880 710)	(86 044)
Perte de valeur sur actifs biologiques		3 447	8 888
Amortissements d'immobilisations incorporelles et corporelles	10	293 389	289 906
Amortissements des droits d'utilisation		39 278	
Amortissements des actifs biologiques	11	36 823	36 822
Amortissements emprunts obligataires (droits de tirage)			
Dotations et reprises de provisions		39 800	-
Charges d'intérêts		1 500	63 315
Charges financières sur droit d'utilisation	19	11 257	
Impôts différés passés par le résultat	8	739 063	134 116
Profit à la cession d'immobilisations corporelles			
<i>Variations du fonds de roulement :</i>		(334 299)	329 961
(Augmentation) / Diminution des autres actifs et passifs non-courants		(773 261)	(80 250)
(Augmentation) / Diminution des stocks		(257 195)	(127 596)
(Augmentation) / Diminution des créances commerciales et autres débiteurs		91 575	98 095
(Diminution) / Augmentation des avantages du personnel		18 506	8 928
(Diminution) / Augmentation des dettes commerciales et autres créditeurs		586 076	430 784
Impôts payés sur le résultat			
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation		(2 139 956)	(1 281 707)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	10	(279 754)	(720 184)
Acquisition droits d'utilisation	19	(392 784)	
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		-	-
Achat et développement de plantes productrices	11	(462 891)	(722 144)
Trésorerie nette utilisée aux activités d'investissement		(1 135 429)	(1 442 328)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital	13	968 143	2 600 000
Charges d'intérêts		(1 500)	(63 315)
Charges financières sur droit d'utilisation	19	(11 257)	
Dettes sur droits d'utilisation	19	392 784	
Remboursement/ émission d'emprunts	17	1 102 612	
Remboursement de la dette locative	19	(34 475)	
Remboursement / apports d'avances aux propriétaires de la Société	15	1 018 891	218 918
Emission d'emprunts obligataires		-	-
Trésorerie nette liée aux activités de financement		3 435 198	2 755 602
Augmentation / (Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		159 813	31 567
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (net de découvert bancaire)		88 477	56 912
Incidence des variations des cours de change sur le solde de la trésorerie détenue en monnaie étrangère			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (net de découvert bancaire)		212 829	88 477



Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales et faits marquants de l'exercice

1.1 Informations générales

KKO INTERNATIONAL est une société anonyme de droit français et enregistrée auprès du Registre du Commerce et Société sous le numéro SIRET 841 862 287 00015 dont le siège social est situé 9, avenue Bugeaud à Paris (75116) (la « Société »). Le siège social de la Société a été transféré de Bruxelles à Paris suite à une autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 mai 2018. Jusqu'au transfert du siège social de Bruxelles à Paris, la Société était une société anonyme de droit belge et enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0839.801.947 dont le siège social était situé Avenue Louise 363, bte 19 à 1050 Bruxelles.

La Société a été constituée en 2011 et détient à 99,94% de SOLEA (Société de Logistique et d'Exploitation Agricole), qu'elle a elle-même constituée, ensemble ci-après dénommé le « Groupe ».

SOLEA est une société spécialisée dans la plantation de cacao en Côte d'Ivoire ayant démarré ses activités en octobre 2011. SOLEA possède trois sites d'exploitation agricole dans la région de Bocanda, située au Centre-Est de la Côte d'Ivoire. Ces trois sites sont situés en milieu rural et ne sont pas très éloignés les uns des autres, ils se trouvent plus précisément à Kotokonou, Akossikro et Goutouké.

La société a commencé la plantation de caféiers sur une partie de ses terres en 2019.

La société SHOKKO a été créée en 2019, filiale de SOLEA, elle a pour objet la transformation des fèves en chocolat.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 6 mai 2022. Ils sont exprimés en euros, sauf indication contraire. SOLEA et sa filiale utilisant le Franc CFA comme monnaie fonctionnelle, ses états financiers sont convertis à chaque clôture selon la méthode décrite en note 3.4 ci-dessous.

1.2 Faits marquants

- Dans le cadre de la construction de l'usine de production de SHOKKO, la société SOLEA a conclu en septembre 2021 un contrat de prêt pour un montant de 1 067 K€ (700 MCFA) avec la société générale Côte d'Ivoire, pour une durée de 12 mois. Ce prêt inclut un différé de remboursement de 6 mois et porte intérêt au taux de 7,8%.
- La société KKO a réalisé deux augmentations de capital au cours de l'exercice permettant de renforcer ses fonds propres à hauteur de 968 K€ permettant ainsi de poursuivre le développement des activités de sa filiale SOLEA et de SHOKKO.
- Dans le cadre de la pandémie du COVID-19, la Côte d'Ivoire par sa politique très avant-gardiste dans la mise en place et le respect des mesures de confinement a permis de contenir le virus sur la zone d'Abidjan, avec des chiffres faibles de contamination moins de 80 000 cas et 700 morts au 31 décembre 2021.

Afin de maintenir la continuité de l'activité dans ce contexte exceptionnel tout en assurant la santé de ses collaborateurs et celle de ses sous-traitants intervenant sur site, le Groupe suit attentivement la situation et adapte son fonctionnement en conséquence :

- actions de prévention à destination de l'ensemble des salariés ;
- organisation du travail spécifique (respect des mesures-barrières, rotation d'équipes, télétravail);
- suivi rapproché des relations avec les fournisseurs pour éviter ou limiter autant que possible les retards de livraison ou d'intervention.

Le Groupe assure également une veille attentive et étudie, lorsque cela est nécessaire, l'ensemble des dispositifs d'aides et d'accompagnement du gouvernement pour les entreprises. Aucune aide n'a été perçue par la Société durant l'exercice et aucun report d'échéance fiscale ou sociale n'a été exercé.

A la date d'établissement du présent document, ni l'étendue de l'épidémie ni la durée et les éventuelles modifications des mesures de confinement et de restriction des déplacements ne sont connues. Leur impact sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses perspectives de développement restent difficilement mesurables. Néanmoins, compte tenu de son activité, la société considère que cette incertitude ne remet pas en cause la continuité de son exploitation.

2. Application des Normes et Interprétations nouvelles et retraitées

Le Groupe, incluant la Société, SOLEA et SHOKKO, présente ses états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2021 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et disponibles sur le site https://ec.europa.eu/info/index_fr. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standing Interpretations Committee et International Financial Reporting Standards Interpretation Committee).

L'application du référentiel IFRS tel que publié par l'IASB n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers présentés.

2.1 Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, effectives depuis le 1er janvier 2021 mais qui ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2021 :

- Amendement à IFRS 16 « allègements de loyer liés à la COVID -19 » ;
- Interprétation de l'IFRIC de la norme IAS 19 « attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services » ;
- Interprétation de l'IFRIC sur les coûts d'implémentation : l'IFRIC a précisé le traitement des coûts liés à la mise en place d'un ERP Cloud ;
- Amendements à IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 ;

2.2 Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2021, sont notamment les suivantes :

- Amendements à IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » ;
- Amendement IFRS 3 « Référence au cadre conceptuel »



- Amendement IAS 37 « clarification des coûts à retenir lors de l'analyse des contrats déficitaires »;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2018-2020).

En 2021, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

3.1 Regroupement d'entreprises et principes de consolidation

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat net. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net. Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer, seul, sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes et transactions, produits et charges, résultant des transactions intragroupes sont éliminés.

3.2 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2021, la Société détient une filiale implantée en Côte d'Ivoire :

Sociétés	Pays	Devise fonctionnelle	% d'intérêts financiers net au 31/12/2021	% d'intérêts financiers net au 31/12/2020
SOLEA	Côte d'Ivoire	Franc CFA	99,94%	99,94%
SHOKKO	Côte d'Ivoire	Franc CFA	100,00%	100,00%
KKO Development	Côte d'Ivoire	Euros	100,00%	

Les sociétés sont consolidées par intégration globale au cours de toute la période concernée par les présents états financiers consolidés.

3.3 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque les biens sont livrés et que les titres de propriété sont transférés, moment auquel l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens;
- le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable;



- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe;
- les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 41, la récolte sur pieds à la date de clôture fait l'objet d'une comptabilisation à sa juste valeur. Le groupe comptabilise cette récolte au sein d'une ligne spécifique du compte de résultat dans la rubrique des produits des activités ordinaires.

La juste valeur retenue correspond au prix de vente réel constaté postérieurement à la clôture, net de coûts de récolte.

3.4 Monnaies étrangères

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité du Groupe, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours du change en vigueur à la date de transaction.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date.

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change sur les éléments monétaires sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs liés à la société SOLEA et sa filiale en Côte d'Ivoire sont convertis en euros en appliquant les cours de change du franc CFA bénéficiant d'une parité fixe de 1 € pour 655,957 F CFA depuis le 1er janvier 1999.

3.5 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés



ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

3.6 Avantages du personnel

Coûts des prestations de retraite

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge de rémunération lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit à ces indemnités.

Avantages du personnel à court terme et autres avantages à long terme

Un passif est comptabilisé au titre des avantages auxquels a droit le personnel en termes de salaires, de congés annuels et de congés de maladie au cours de la période où les services correspondants sont rendus au montant non actualisé des avantages que l'entité s'attend à payer en contrepartie des services rendus. Les passifs comptabilisés au titre des avantages du personnel à court terme sont évalués au montant non actualisé des avantages que l'entité s'attend à payer en contrepartie des services correspondants.

Les avantages à long terme sont provisionnés si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque les indemnités de départ en retraite correspondent à des régimes à prestations définies. Elles sont provisionnées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ; et
- les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels. Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage ultérieur en résultat. Le coût des services passés est reconnu en résultat, qu'ils soient acquis ou non acquis.

3.7 Impôts directs et indirects

La charge d'impôts directs et indirects représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global en raison de différences permanentes ou temporelles. L'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Lors de chaque investissement, SOLEA dépose auprès du Ministre chargé de l'Economie et des Finances un dossier en vue de l'obtention d'avantages fiscaux.

Ainsi, dans le cadre d'un premier investissement d'un montant total de 834 millions de FCFA pour les premiers 788 ha de terrains, SOLEA a bénéficié des dispositions fiscales suivantes, aux termes d'un arrêté du Ministre chargé de l'Economie et des Finances en date du 11 mars 2013, modifié par arrêté en date du 17 octobre 2013 :

- exonération de la TVA sur les matériels, équipements, véhicules utilitaires et premier lot de pièces de rechange nécessaires à la réalisation de l'investissement, acquis localement ou importés ; et
- réduction de 50% du montant des droits à payer à la douane portant sur les équipements et matériels ainsi que sur le premier lot de pièces de rechange nécessaires à la réalisation de l'investissement, étant précisé que ce dispositif fiscal a pris fin le 31 janvier 2014.

Par la suite, lors du constat de la fin de réalisation des travaux d'investissement et de la mise en exploitation de SOLEA, il a été notifié à SOLEA, par arrêté du CEPICI (Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire) en date du 16 mai 2014, le bénéfice des dispositifs fiscaux suivants:

- exonération des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), au taux normal de 25%, des contributions de patentes et licences sur 15 ans à compter du 1er février 2014. L'exonération est totale du 1er février 2014 au 31 décembre 2026 ; ensuite elle est réduite à 50% des droits normalement dus du 1er janvier au 31 décembre 2027 puis 25 % des droits normalement dus du 1er janvier au 31 décembre 2028.

- réduction de 90% du montant de la contribution à la charge des employeurs à l'exclusion de la taxe d'apprentissage et de la taxe additionnelle à la formation continue.
- exonération de l'impôt sur le revenu foncier pour les logements mis à la disposition du personnel.
- exonération de l'impôt sur le patrimoine foncier.

A l'exception des exonérations sur 15 ans relatives à l'impôt sur les BIC et aux contributions de patentes et licences, l'arrêté du CEPICI du 16 mai 2014 et l'arrêté modificatif du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget en date du 23 mai 2014 ne mentionnent pas de durée pour les autres exonérations fiscales. Toutefois, compte tenu de la zone dans laquelle se trouve SOLEA, l'ordonnance n° 2012-487 du 7 juin 2012 portant Code des investissements précise que la durée d'exonération de 15 ans s'applique à l'ensemble des dispositifs fiscaux que sont l'impôt sur les BIC, les contributions de patentes et licences, les contributions à la charge des employeurs, l'impôt sur le revenu foncier et l'impôt sur le patrimoine foncier.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ; et
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre de différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de bénéfices futurs imposables augmente.



Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Ainsi, une différence temporelle partielle (partie au-delà de la période de vacance fiscale, soit à compter de 2027) qui sera taxable existe entre la valeur comptable des actifs biologiques dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021 et sa base taxable.

Le taux d'impôt applicable au terme de la période de vacance fiscale s'applique pour mesurer le passif d'impôt différé sur la différence temporelle au 31 décembre 2021. Ce taux s'élève en moyenne à 24.15% sur la période de taxation.

Les impôts différés concernant la filiale SHOKKO sont calculés en prenant en compte l'exonération partielle dont elle bénéficie pendant les 5 premières années d'exploitation.

3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Ils sont présentés à leur coût historique diminué des amortissements calculés linéairement sur leur durée d'utilité estimée.

Les coûts historiques incluent les dépenses directement imputables à l'acquisition des actifs.

Les amortissements sont imputés en résultat net sur base linéaire et réparti sur la durée de vie estimée de l'actif.

Les taux suivants sont appliqués :

- | | |
|---|-------------|
| ➤ Bâtiment : | 10 ans |
| ➤ Agencements des plantations | 5 – 30 ans |
| ➤ Installations techniques et agencements : | 10 à 20 ans |
| ➤ Matériel et outillage agricole : | 2 – 5 ans |
| ➤ Matériel de bureau et informatique : | 2 - 3 ans |
| ➤ Mobilier des logements : | 10 ans |
| ➤ Mobilier de bureau : | 10 ans |
| ➤ Matériel de transport : | 3 ans |
| ➤ Autres matériels : | 5 ans |



Les plantations, installations et agencements en cours sont transférés à la rubrique adéquate et amortis à partir de leur mise en exploitation.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur.

Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant) qui sera immédiatement comptabilisée en résultat net.

3.9 Actifs biologiques

Les actifs biologiques détenus par le Groupe concernent principalement :

- des cacaoyers (plantes productrices).
- des plantations de tecks

Les actifs biologiques ou produits agricoles ne seront reconnus que dans la mesure où :

- le Groupe détient le contrôle de ces actifs du fait d'événements passés ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe; et
- la juste valeur ou le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable.

Plantes productrices (cacaoyers et caféiers)

Une *plante productrice* est une plante vivante qui :

- est utilisée dans la production ou la fourniture de produits agricoles ;
- est susceptible de produire sur plus d'une période ;
- n'a qu'une faible probabilité d'être vendue comme produit agricole, sauf à titre accessoire en tant que rebut.

Conformément à la norme IAS 16, telle qu'amendée, les plantes productrices (cacaoyer et caféier), sont évalués lors de la comptabilisation initiale à leur coût, puis selon la méthode de la réévaluation à la juste valeur à chaque clôture. Durant les 3 premières années, la juste valeur est considérée comme équivalente au prix de revient des plantes productrices.



Le coût des plantes productrices comprend son prix d'achat, ainsi que tout coût contribuant directement à sa mise en état pour l'exploitation. Sont notamment directement attribuables au coût des plantes productrices :

- les coûts des avantages du personnel et honoraires contribuant directement à leur développement;
- les frais de préparation des arbres;
- la proportion des coûts d'emprunt liés à leur développement.

Cacaoyers

Au 31 décembre 2021, les cacaoyers sont considérés comme matures lorsque leur production annuelle de cacao « prêt à la vente » représente un poids d'au moins un kilogramme.

Concernant les cacaoyers, en raison de l'impossibilité matérielle d'identifier la production annuelle par arbre, le nombre d'arbres matures est déterminé en fonction des ventes effectuées sur chaque site de production, sur la base d'une production moyenne estimée d'un kilogramme par arbre.

Le nombre d'arbres non matures a été déterminé par différence entre le nombre total de cacaoyers vivants et le nombre de cacaoyers matures.

Les plantes productrices arrivées à maturité font l'objet d'une réévaluation à chaque clôture comptable à leur juste valeur (conditions actuelles de marché) diminuée des coûts de la vente. Elles font l'objet d'un amortissement annuel sur toute la période de mise à disposition du site.

Les profits résultant des réévaluations des plantes productrices à la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Toutes pertes de valeur impactent quant à elles le résultat net de l'exercice au cours duquel elles sont constatées, après déduction du montant réévalué précédemment via les autres éléments du résultat global.

Caféiers

Aucune nouvelle plantation n'a été effectuée cette année.

Autres actifs biologiques

Seuls les tecks ont été évalués au cours de l'exercice, les autres actifs biologiques n'étant pas significatifs. Conformément à la norme IAS 41 agriculture, les tecks sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale et à chaque clôture comptable.



Les quatre premières années, la juste valeur est considérée comme équivalente au coût de revient de l'arbre. A partir de la quatrième année après sa plantation, un calcul actuariel est effectué sur la base des coûts d'entretien annuel et d'un prix de vente à la quinzième année, date prévue de maturité pour la coupe et la vente de l'arbre.

Les profits ou pertes résultant de la comptabilisation des produits agricoles à la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont inclus dans le résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

3.10 Stocks

Le produit agricole récolté à partir des actifs biologiques devient un stock et est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente au moment de la récolte. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les stocks de produits semi-finis ou finis sont évalués à leur coût de production, incluant les commançons et les coûts directs et indirects de production. Une provision est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût des stocks.

3.11 Juste valeur

Les prêts, créances et dettes (y compris les créances clients et autres débiteurs, les soldes bancaires et la trésorerie) sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuée de toute perte de valeur. Les produits d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles l'incidence de l'actualisation est négligeable.

Les passifs financiers, tels que les emprunts, les dettes fournisseurs et les autres créditeurs sont eux aussi évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ainsi, la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme ne portant pas intérêt est évaluée comme la valeur actualisée de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, calculée selon le taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire.

Après comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'avantage du non-paiement des intérêts sur avances octroyées par les propriétaires de la Société est directement reconnu dans les capitaux propres au titre de transactions avec les propriétaires.



L'emprunt obligataire émis le 7 décembre 2018 a été traité conformément à IFRS 9. Compte tenu des caractéristiques de l'emprunt, l'instrument dérivé incorporé à la dette a été considéré comme nul et l'emprunt obligataire apparaît donc dans l'état de la situation financière consolidée pour sa valeur au coût amorti.

3.12 Locations

Lorsque la location porte sur un bien d'importance significative, le plus faible de la juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat est immobilisé et amorti selon la méthode linéaire, et la dette correspondante est inscrite au passif de l'état de la situation financière consolidée, conformément à la norme IFRS 16 pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2019.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

3.13 Capital social

Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires, nets d'impôt, sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Rachat et remise en circulation d'actions ordinaires (actions propres)

Si la Société rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables, nets d'impôt, est comptabilisé en diminution des capitaux propres, sans impact sur le résultat.

3.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en couverture d'éventualités diverses, notamment les risques sur les litiges. Une provision est notamment comptabilisée lorsque :

- Le Groupe est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'évènements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

3.15 Subventions publiques

Comme indiqué dans la note 0, SOLEA bénéficie de plusieurs types d'exonérations ou de réductions fiscales (droits de douane, impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), contributions de patentes et licences, contributions à la charge des employeurs, impôt sur le revenu foncier, impôt sur le patrimoine foncier, ...).

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Les subventions publiques relatives à des dépenses encourues par le Groupe sont comptabilisées en résultat net, en déduction desdites dépenses, et sur une base systématique sur les périodes concernées.

Les subventions publiques conditionnelles relatives à des actifs biologiques autres que les plantes productrices sont reconnues dans le résultat net à condition que les conditions soient remplies ; les subventions non-conditionnelles sont reconnues dans le résultat net dès l'instant où elles deviennent définitivement acquises. Les subventions publiques relatives aux immobilisations corporelles et les plantes productrices sont déduites de la valeur comptable de ces actifs.

3.16 Information sectorielle

Conformément à IFRS 8, l'information sectorielle est présentée selon des principes identiques à ceux du reporting interne utilisé par la direction générale et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.



Les activités de KKO sont divisées en deux secteurs : plantations et production. L'information géographique n'est pas pertinente car tous les actifs sont localisés dans un seul pays (Cote d'Ivoire). L'activité "support" recouvre principalement les activités fonctionnelles et financières de la société holding KKO.

<i>Exercice clos le 31 Déc. 2021</i>	<i>Plantations</i>	<i>Production</i>	<i>Support</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	336 834	-	-	336 834
Résultat d'exploitation	1 426 906	(532 714)	(1 210 209)	(316 016)
Actifs biologiques	11 841 619	-	-	11 841 619
Autres immobilisations	1 373 927	1 817 108	-	3 191 035

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les estimations et les jugements utilisés par le Groupe dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés sont continuellement mis à jour et sont fondés sur les informations historiques ainsi que sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Certains des actifs du Groupe, dont les actifs biologiques (voir note 11), sont évalués à leur juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière. Les plantations d'arbres sont exposées aux risques propres à l'agriculture : les arbres et les récoltes peuvent être affectées par des maladies, des insectes ainsi que par les aléas climatiques.

SOLEA met en œuvre de nombreuses mesures préventives, mais ne peut cependant garantir que tous ces risques soient écartés, ayant pour conséquence possible que la juste valeur considérée dans les états financiers à chaque clôture pourrait différer de sa valeur de réalisation future.

- L'évaluation de la juste valeur du cacaoyer dépend par ailleurs aussi fortement du maintien du prix du cacao dans le futur, du rendement moyen des cacaoyers et des différentes composantes du taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés. Cette évaluation a ainsi été catégorisée de niveau 3.
- L'évaluation de la juste valeur des Caféiers ne se fera que l'année prochaine, l'activité n'étant qu'au stade préliminaire.
- L'évaluation de la juste valeur du teck dépend de la croissance des arbres et du marché du bois. Les coûts d'entretien sont facilement appréhendables mais la durée pour la récolte est longue (15 ans). Cette évaluation a ainsi été catégorisée de niveau 3.



Le Groupe revoit les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Le Groupe a développé son exploitation sur des terres faisant l'objet de baux emphytéotiques contractés entre les communautés villageoises propriétaires des terres et SOLEA, les parcelles de terre données à bail par les communautés villageoises seront exploitées par SOLEA pour une durée de trente-cinq années durant lesquelles les parties acceptent une location des terres qui sera rémunérée à hauteur de 5% des produits de la récolte à venir.

Ces contrats sont sans garantie de reconduction.

La société est toujours en phase de développement tant au niveau de l'activité de production de fèves que de l'activité de transformation de cacao. En conséquence, le Groupe a besoin de ressources pour financer ses investissements et les charges liées au développement de ses activités.

Dans ce cadre, en octobre 2021, SOLEA a signé un prêt de 1 million d'euros avec la SGBCI (Société Générale Côte d'Ivoire) et la société KKO a réalisé des augmentations de capital courant 2021 et début 2022 pour un total de 2,6 millions d'euros.

Les actionnaires principaux et les fondateurs de KKO INTERNATIONAL ont toujours répondu présents et ont apporté la trésorerie dont le Groupe avait besoin. Ils ont de nouveau confirmé leur soutien à la Société lors des augmentations de capital réalisées en janvier et mai 2021 (voir ci-avant).

Ce soutien est également matérialisé lors du Conseil d'Administration de la société le 28 janvier 2022.

La Société travaille également désormais sur la structuration d'une émission de « Bonds » d'un montant maximum de 6 millions d'euros qui pourrait compléter d'autres sources de financements (investisseurs et/ou prêts) en cours de discussions.

L'activité de transformation, dont les premières ventes ont été réalisées début 2022, devrait rapidement contribuer à augmenter les ressources du Groupe.

L'ensemble de ces mesures donnent une capacité financière jugée suffisante permettant d'établir les comptes 2021 dans une perspective de continuité.

5. Produits des activités ordinaires

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
<i>Produit des activités ordinaires</i>	301 100	247 671
Vente de cacao	224 679	275 107
Autres ventes	-	3 273
Variation de juste valeur récolte sur pieds	76 421	(30 709)
<i>Gain sur reconnaissance des stocks</i>	328 559	123 016
Cabosses de cacao	260 889	123 016
Produits semi-finis (masse liquide)	67 670	
<i>Pour un total de</i>	629 659	370 687

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé à hauteur de 225 K€ par la vente de cacao représentant un volume de 173 tonnes (contre 275 K€ et 204 tonnes en 2020). Au 31/12/2021, la récolte sur pieds représente un volume de 158 tonnes pour un montant de 214 K€ (contre 137 K€ et 102 tonnes en 2020).

Au 31 décembre 2021, le groupe a décidé de conserver une partie de sa production de cacao pour son usine de transformation, ce qui explique la baisse des ventes de cacao et l'augmentation du niveau de stock.

6. Dépenses opérationnelles

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
<i>Charges activées liées aux actifs biologiques</i>	(375 815)	(519 911)
<i>Matières premières et consommables utilisés</i>	211 764	396 352
Fournitures	201 659	393 533
Autres achats	10 105	2 819
<i>Avantages du personnel</i>	251 893	621 110
Rémunérations directes	251 893	621 110
Autres dépenses du personnel	-	-
<i>Autres dépenses opérationnelles</i>	2 356 319	1 484 804
Frais de voyages et déplacements	59 453	47 823
Entretien et réparation	51 543	36 014
Honoraires	649 156	432 044
Télécommunications	9 954	10 658
Frais de location	153 714	127 233
Assurances	12 533	17 932
Remunération des dirigeants & administrateurs	887 421	645 828
Autres dépenses opérationnelles	532 545	167 273
<i>Pour un total de</i>	2 444 161	1 982 356

L'activité de SOLEA nécessite une main d'œuvre très importante, non seulement des employés permanents mais également de nombreux ouvriers saisonniers utilisés pour les travaux d'abattage, d'entretien et de planting. Aucune nouvelle plantation de cacaoyer n'a été entreprise en 2021.

La réduction importante des rémunérations directes en 2021 provient de la réduction des effectifs lié à l'absence de construction et aménagement de nouvelle zone de plantation.

Conformément aux règles d'évaluation décrites dans la note 3.9, le prix de revient des plants non matures est augmenté chaque année des frais d'entretien jusqu'à leur maturité. A des fins de lisibilité des comptes, ces coûts sont inclus dans les charges par nature présentées dans le tableau

ci-dessus et l'activation de ces coûts dans les actifs biologique est présentée sur la ligne « Charges activées liées aux actifs biologiques ».

Les frais de voyages et déplacements concernent principalement l'achat de carburant pour les machines de chantier et les déplacements en voiture ainsi que des frais de missions (hôtel, repas...) lors des déplacements dans les plantations et à l'occasion de missions spéciales comme la recherche d'investisseurs.

Le poste entretien et réparation concerne l'achat de pièces détachées pour les véhicules ou de petit matériel et outillage pour l'entretien des infrastructures.

Les honoraires concernent principalement les prestations d'avocats, de conseils techniques, de comptabilité et d'audit.

Les frais de location concernent notamment la location des terrains des plantations, la location des appartements mis à disposition de certains membres du personnel, la location des bureaux et la location de matériel et d'outillage d'exploitation.

Les rémunérations des dirigeants concernent les montants alloués aux organes de direction et administrateurs du Groupe (cf Note 21).

7. Résultat financier

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
Charges d'intérêts	12 757	63 315
Intérêts sur emprunts et bancaires	1 500	63 315
Charges financières sur droit d'utilisation	11 257	-

Le poste autres charges financières se compose uniquement des intérêts versés liés à la dette envers les propriétaires de la société pour 1.500 euros (63.315 euros en 2020).

8. Impôts sur le résultat

Origine et évolution des impôts différés

	Solde des Impôts différés au 1er janvier	Variation par le résultat net	Variation par les AERG	Solde des Impôts différés au 31 décembre
	en EUROs	en EUROs	en EUROs	en EUROs
Exercice clos le 31 Déc. 2021	1 287 030	739 063	10 819	2 036 912
Cacaoyers	832 336	10 248	10 819	853 403
Tecks	433 183	710 166		1 143 349
Caféiers	47 180	18 649		65 829
Shokko (déficit reportable)	(25 669)			(25 669)
Exercice clos le 31 Déc. 2020	1 309 877	134 116	(156 963)	1 287 030
Cacaoyers	914 488	27 025	(156 963)	832 336
Tecks	374 499	58 684		433 183
Caféiers	20 890	26 290		47 180
Shokko (déficit reportable)		(25 669)		(25 669)

Les variations de valeur des plantes productrices sont reconnues net d'impôts en résultat net en cas de pertes de valeur (dans la mesure où elles ne compensent pas des accroissements de valeur reconnus précédemment via les Autres éléments du résultat global), et via les Autres éléments du résultat global (en cas d'accroissement de valeur des plants arrivés à maturité).

L'impact net des variations de juste valeur des tecks (plantes non productrices) est quant à lui reconnu intégralement par le biais du Résultat net.

9. Résultat par action

	Exercice clos le 31 Déc. 2021 en EUROs	Exercice clos le 31 Déc. 2020 en EUROs
Résultat de base / dilué par action	(89 504)	(2 057 786)
Résultat net part du groupe	106 711 400	93 646 996
Nombre moyen pondéré d'actions	(0,001)	(0,021)
Variation du nombre d'actions sur la période:		
	31/12/2020	101 720 053
	29/01/2021	104 095 053
	11/05/2021	109 349 997
	31/12/2021	109 349 997

Conformément à l'application d'IAS 33, le résultat dilué par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires revenant à l'entité mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement du numérateur et du dénominateur des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en action ordinaire a pour effet de réduire le résultat par action des activités ordinaires poursuivies. Les éventuelles actions propres ne sont pas prises en compte dans le calcul.

10. Immobilisations corporelles

En euros	Exercice clos le 31 Déc. 2020	Acq.	Cessions & Mises au rebus	Reclasse- ments	Exercice clos le 31 Déc. 2021
<u>Valeur brute</u>					
Agencements et aménagements de terrains	2 436 723	46 200	-	-	2 482 923
Constructions sur sol d'autrui	226 165	-	-	-	226 165
Installations techniques, matériel & outillage	2 359 696	51 168	(175 875)	257 735	2 492 724
Autres immobilisations corporelles	14 991	137 041	-	-	152 032
Immobilisations en cours	803 096	-	-	(257 735)	545 361
Avances et acomptes s/immo. corp.	3 049	45 345	-	-	48 394
<u>Total valeur brute</u>	<u>5 843 720</u>	<u>279 754</u>	<u>(175 875)</u>	<u>-</u>	<u>5 947 599</u>
<u>Amortissements</u>					
Agencements et aménagements de terrains	(475 221)	(142 560)	-	-	(617 781)
Constructions sur sol d'autrui	(32 141)	(1 915)	-	-	(34 056)
Installations techniques, matériel & outillage	(2 095 632)	(148 829)	175 875	(9 672)	(2 078 258)
Autres immobilisations corporelles	(9 672)	(85)	-	9 672	(85)
<u>Dépréciations</u>					
Agencements et aménagements de terrains	(23 502)	-	-	-	(23 502)
Constructions sur sol d'autrui	(2 882)	-	-	-	(2 882)
<u>Total amortissements</u>	<u>(2 639 050)</u>	<u>(293 389)</u>	<u>175 875</u>	<u>-</u>	<u>(2 756 564)</u>
<u>Total valeur nette</u>	<u>3 204 670</u>	<u>(13 636)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 191 035</u>

Les installations techniques et le matériel et outillage sont majoritairement constitués :

Pour les agencements et aménagements des investissements relatifs à la construction des stations d'irrigation (principalement des pompes, des cuves, des frais de forages, etc.) et des aménagements de la plantation de Bocanda (menuiserie, ciment, sable, etc.).

Pour le matériel et l'outillage du matériel agricole et de matériel roulant. Les plus gros investissements sont des éléments pour la station d'irrigation, des bulldozers, un gyrobroyeur plusieurs tracteurs, de nombreuses tronçonneuses, des débrousailluses, un groupe électrogène, une station météo, et du matériel de bureau, pour le solde.

La diminution des immobilisations en cours concerne exclusivement la mise en service d'une partie de l'usine de transformation de la filiale SHOKKO. Au vu des pertes importantes encourues par SOLEA, qui constituent un indicateur de perte de valeur de ses actifs, la Société a projeté ses flux de trésorerie futurs attendus, et conclu à l'absence de pertes de valeur de ses actifs à long terme. Les mêmes paramètres ont été considérés pour cette analyse que pour la détermination de la juste valeur des actifs biologiques.

11. Actifs biologiques

Les actifs biologiques font l'objet d'une valorisation à la juste valeur, découlant d'une technique de valorisation catégorisée de niveau 3 consistant à définir les flux financiers futurs attendus des récoltes à venir sur la base d'un prix au kilo, d'un rendement estimé à l'arbre, et le cas échéant de facteurs de risques constituant le taux d'actualisation.

Toutefois, les plantes productrices ne sont comptabilisées à leur juste valeur que quand elles ont atteint leur stade de maturité. Avant cela, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le tableau ci-dessous reprend les mouvements des actifs biologiques :

En euros	Exercice clos le 31 Déc. 2020	Acquisition/ production	Récolte sur pieds	transfert	pertes	Réévaluation par les AERG	Reclassement	Réévaluation par le résultat	Exercice clos le 31 Déc. 2021
<u>Valeur brute</u>									
Cacaoyers non matures	1 647 884	279 277		(200 378)	(3 447)				1 723 336
Cacaoyers matures	5 235 454	-		200 378		(329 436)			5 106 396
Caféiers non matures	195 359	77 221			(14 097)				258 483
Récolte sur pieds	137 670		76 426						214 096
Pépinière	-	-							-
Tecks	1 794 814	29 967		-				2 880 710	4 705 491
Total valeur brute	9 011 181	386 465	76 426	-	(17 544)	(329 436)	-	2 880 710	12 007 802
<u>Amortissements</u>									
Cacaoyers matures	(129 361)	(36 823)							(166 184)
Total amortissements	(129 361)	(36 823)	-	-	-	-	-	-	(166 184)
Total valeur nette	8 881 821	349 642	76 426	-	(17 544)	(329 436)	-	2 880 710	11 841 619

Ainsi que l'origine de la variation de valeur annuelle sur les deux périodes présentées :

	Cacaoyers		Tecks	Caféiers	Total	
	Arbres matures	Arbres non matures		Arbres non matures		
Au cours de l'année 2020	(431 931)	(741 705)	309 774	242 997	108 859	(80 075)
Suite à des variations d'hypothèses financières	(741 705)	(741 705)		86 044		(655 661)
Suite à des changements physiques	309 774		309 774	156 953	108 859	575 586
Au cours de l'année 2021	(53 606)	(129 058)	75 452	2 910 677	63 124	2 920 195
Suite à des variations d'hypothèses financières	(129 058)	(129 058)		2 880 710		2 751 652
Suite à des changements physiques	75 452		75 452	29 967	63 124	168 543

Les éléments suivants ont été considérés pour la valorisation des différents actifs biologiques :

- **CACAOYERS**

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
<i>Variables utilisées pour la valorisation des cacaoyers</i>		
Nombre d'hectares disponibles	1 986	1 986
Nombre d'hectares plantés	1 115	1 115
Prix au kilo (en CFA)	885	885
Equivalent en euros	1,35	1,35
Rendement par arbre (en kg)		
	année 1	
	année 2	
	année 3	1,00
	année 4	1,00
	année 5	1,00
	année 6	1,00
	année 7	1,00
	année 8	1,00
	année 9	1,50
	année 10	2,00
	année 11	2,50
	année 12 et suivantes	3,00
Taux d'actualisation des rendements futurs	13,50%	11,00%
Nombre de plants vivants (hors pépinière)	637 798	638 353
Nombre de plants matures	372 800	372 800
Taux d'inflation du chiffres d'affaires	1%	1%
Taux d'inflation des coûts	2%	2%
Taux d'inflation des salaires	4%	4%

Le rendement estimé par hectare des cacaoyers était basé en 2016 sur un rapport d'experts (CNRA) sur la plantation qui atteste d'un rendement estimé jusqu'à 6-7 tonnes par hectare par an. La croissance et productivité des arbres n'étant cependant pas homogène, il a été décidé à partir de 2018 de calquer les rendements futurs sur les rendements actuellement constatés.



Les difficultés à estimer la production par arbre ont nécessité la mise en place d'une analyse par plantation. La détermination de la maturité d'un arbre à partir d'une production de cacao d'un kilo (en état de vente) génère les effets suivants :

- Le nombre d'arbre mature dépend de la production réelle, quantifiable par les ventes réalisées.
- L'expérience sur le terrain montre que les premières productions sont constatées au bout de deux ans d'existence de la plantation
- La production moyenne minimum d'un kilo est atteinte au bout de 6 ans (année 8 des arbres). Les arbres sont alors tous matures. Sur ces 6 ans, la production reste estimée à 1 kilo, le temps que tous les arbres deviennent matures.

Deux organismes publics chapeautent la filière du cacao en Côte d'Ivoire: le CCC (Conseil du Café-Cacao) et le CGFCC (Comité de Gestion des Filières Café et Cacao) qui ont pour vocation d'encadrer le processus de production et de commercialisation. L'évaluation de la juste valeur du cacaoyer est basée sur les prix de marché minimum du cacao fixés à court terme par ces structures, en référence aux cours internationaux observables, mais dépend aussi fortement du maintien de ces prix dans le futur, du rendement moyen des cacaoyers et des différentes composantes du taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés. Cette évaluation a ainsi été catégorisée de niveau 3.

Depuis 2018, le prix de vente de base appliqué aux cacaoyers pour la valorisation à la juste valeur des actifs est de 885 CFA et correspond à une approche basée sur les prix minimums fixés par le Gouvernement (750 FCFA en 2018 pour le cacao de catégorie A), additionné comme l'an dernier d'une surprime minimale estimée de 100 FCFA suite à notre certification Rain Forest Alliance.

En l'absence de variation significative et durable du prix de vente fixé par le Gouvernement, le prix utilisé pour la valorisation à la juste valeur n'est pas modifié.

De ce prix de base, ont été déduits les frais d'irrigation et de fertilisants, les frais de transport bord de champ, le remplacement du matériel d'irrigation, les herbicides, ainsi que les coûts de la main d'œuvre liée à la gestion de la plantation, à la récolte, à l'écabossage et au séchage. Les coûts de la vente étant jugés comme tout à fait négligeables, ils n'ont pas été considérés dans les paramètres ayant amené à la juste valeur des cacaoyers. Une durée de vie de 30 ans (ou de la durée restante des baux locatifs) a été considérée pour les cacaoyers. Par prudence, les rendements ont été calculés jusqu'à la 25^{ième} année de production.

Le taux d'actualisation utilisé pour les cacaoyers (décrits ci-dessus) a été déterminé sur la base du taux sans risque, ajusté de la prime de risque du pays, du risque lié à l'industrie du Cacao et des risques principaux auxquels la Société fait face tels que décrits dans la note 20 aux états financiers.



Évolution de la productivité des cacaoyers

Depuis le début du projet, les hypothèses régissant les objectifs de productivité ont été revus plusieurs fois, pour des raisons pratiques tout d'abord, puis techniques, et enfin parce que la réalité du terrain permet aujourd'hui une approche plus en phase avec la réalité de la plantation.

Dans un premier temps il avait été retenu une productivité à l'hectare sur la base d'un calepinage de plantation de 1.320 pieds / ha. Il s'est avéré rapidement que l'utilisation de l'irrigation nous permettait de passer à 2.000 pieds / ha et même 2.500 pieds/ha. A la suite de quoi il a donc été décidé de faire des projections de production par pied et non plus par hectare.

Le Cacao de type « Mercedes » utilisé en Côte d'Ivoire bien que très résistant et particulièrement adapté au climat, se révèle pourtant souvent lors de la réalisation de plants par semis en pépinière, assez peu homogène dans sa productivité. En effet il n'est pas rare de constater lors des récoltes que des arbres de même âge et plantés au même endroit ont des comportements à la production totalement opposés (certains étant même stériles).

La seule solution à cet état de fait est l'opération de greffage. En effet partout dans le monde, les arbres fruitiers dans leur jeune âge voire en pépinière doivent subir un greffage. Ceci est une opération parfaitement maîtrisée, qui consiste à couper la partie supérieure de l'arbre, et y substituer un greffon d'un arbre identifié comme productif. L'arbre poursuit son développement et dans un délai de 18 à 36 mois on récupère un arbre productif. Cette opération peut être menée après quelques mois de pépinière permettant de planter uniquement des arbres productifs qui eux seront productifs plus rapidement.

Ces différentes techniques sont fort peu utilisées dans la production cacaoyère en Côte d'Ivoire pour des raisons de traditions de cette culture dans le pays. SOLEA s'est donc attachée dès la maturité des premiers arbres plantés (2016) et donc la disponibilité de greffons productifs à développer une équipe de R&D pour appliquer ces recettes à la plantation.

Ces techniques amenant des maturités de production disparates qui ne sont plus forcément corrélées avec les années de planting, nous ont obligé à revoir les hypothèses de départ, l'identification spécifique arbre par arbre dans les inventaires n'étant pas possible. Comme indiqué ci-dessus, il a été décidé de travailler par plantation (et non par arbre) et par la production moyenne des arbres, sachant que tous les arbres deviennent matures au bout de 6 à 8 ans après leur intégration dans la plantation.

- **TECKS**

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
<i>Variables utilisées pour la valorisation des tecks</i>		
Prix au m3 (en €)	250	250
Valorisation selon l'âge		
Planting	€ 5,0	€ 5,0
1 année	€ 5,5	€ 5,5
2 années	€ 6,0	€ 6,0
3 années	€ 6,5	€ 6,5
4 années	€ 39	€ 52
5 années	€ 44	€ 58
6 années	€ 50	€ 65
7 années	€ 57	€ 72
8 années	€ 65	€ 80
9 années	€ 74	€ 89
10 années	€ 84	€ 99
11 années	€ 95	€ 110
12 années	€ 108	€ 122
13 années	€ 123	€ 135
14 années	€ 140	€ 150
15 années	€ 158	€ 167
Taux d'actualisation des rendements futurs	13,50%	11,00%
Nombre de plants vivants	164 169	143 738
Nombre de plants de plus de 4 ans réévalués	104 235	12 290

Les tecks actuellement plantés sont valorisés à un prix unitaire variant de 5€ à 72€ basé sur les prix de 250€/m3, tenant compte de leur ancienneté et de leur diamètre par stade de croissance (soit de leur volume de bois estimé) constatés à la clôture de l'exercice. Cette valorisation inclut également les coûts de plantation et d'entretien de l'arbre jusqu'à sa maturité (15 ans).

Les gains de revalorisation des plantes productrices arrivées à maturité (cacaoyers), sont reconnus comme plus-value de réévaluation au sein des autres éléments du résultat global. Les plantes productrices non mures étant comptabilisées à leur coût, seules les pertes de valeur (aucun gain de revalorisation) sont comptabilisées en résultat net, tout comme les variations de juste valeur des tecks (tant à la hausse qu'à la baisse).

12. Trésorerie et équivalents de trésorerie net

La trésorerie est gérée tant en euro qu'en franc CFA, mais n'est pas sujette aux variations de cours de change, vu la parité fixe utilisée entre le franc CFA et l'euro depuis le 1er janvier 1999.

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROs	en EUROs
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	212 829	88 477
Trésorerie active	227 355	102 907
Découvert bancaire	(14 525)	(14 430)

13. Capitaux propres

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROs	en EUROs
<i>Attribuables aux propriétaires de la société</i>	7 448 992	6 908 404
Capital	10 935 000	10 172 005
Prime d'émission	497 308	292 159
Réserve de réévaluation	3 807 402	4 145 453
Réserves de consolidation groupe	(7 701 213)	(5 643 427)
Résultat de l'exercice Groupe	(89 504)	(2 057 786)
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	(389)	(186)

Capital et prime d'émission

La société a pour vocation de devenir un producteur innovant et majeur dans le secteur de la production de cacao.

La nature long terme du projet, caractérisé par des investissements importants en phase de démarrage et par des revenus qui n'apparaîtront qu'après plusieurs années d'efforts importants de développement, d'apprentissages et de mises au point, exige une couverture de ses besoins de

trésorerie prioritairement par des fonds propres, sans pour autant exclure du financement par dette, mais alors seulement de façon temporaire. Les opérations décrites ci-dessous illustrent le souci constant de doter la société du financement le plus approprié.

Les mouvements de capital suivants ont été opérés au cours des 2 derniers exercices :

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
Capital social au 1er janvier	10 172 005	9 088 672
Augmentation de capital du 29 janvier 2021 (1)	237 500	
Augmentation de capital du 11 mai 2021 (2)	525 494	
Augmentation du capital du 29 septembre 2020		1 083 333
Capital social au 31 décembre	10 935 000	10 172 005

(1) Faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 29 septembre 2020, aux termes des délibérations du Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 28 octobre 2020 et des décisions du Président Directeur Général en date du 29 janvier 2021, le capital social a été augmenté d'une somme de 237.500 euros pour le porter de 10.172.005,30 euros à 10.409.505,30 euros par émission de 2.375.000 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale, émises à un prix de souscription de 0,12 euro.

(2) Faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 29 septembre 2020, aux termes des délibérations du Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 2 mars 2021 et des décisions du Président Directeur Général en date du 11 mai 2021, le capital social a été augmenté d'une somme de 525.494,40 euros pour le porter de 10.409.505,30 euros à 10.934.999,70 euros par émission de 5.254.944 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale, émises à un prix de souscription de 0,13 euro.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation est relative aux actifs biologiques décrits et commentés en détail en note 11 ci-avant.

14. Avantages du personnel

Au 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
Provisions pour indemnités de fin de carrière	79 921	61 415
<u>Total valeur nette</u>	<u>79 921</u>	<u>61 415</u>

15. Dettes envers les propriétaires de la Société

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
<u>Dettes envers les propriétaires de la Société</u>	<u>1 888 793</u>	<u>869 902</u>
POLKA INVEST	243 952	78 953
EQUINOX	234 952	204 858
Rémy ALLEMANE	74 118	
Serge FOUCHET	49 197	
Indranil GHOSH	97 466	
Franck MOISAN	24 598	
Jordi MOLLAR	27 550	
Jean PANNIER	45 745	165 000
Laurent SKRYPCZAK	149 861	
Dont East transport LTD		1 091
H LAMOTTE	500 000	300 000
Dont SOFICE PARTICIPATIONS		120 000
Autres	441 354	

Depuis la création du Groupe, la majeure partie des investissements consacrés au développement des plantations avait été financé avant la mise en bourse par des avances de fonds des actionnaires.

L'ensemble de ces emprunts venant ainsi à échéance à court terme, leur juste valeur équivaut à leur valeur nominale, augmentée d'un taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire. L'avantage du non-paiement des intérêts, ou du paiement d'un intérêt inférieur aux taux prévalant sur le marché, sur avances octroyées par les propriétaires de la Société est directement reconnu dans les capitaux propres au titre de transactions avec les propriétaires.

16. Dettes financières non courantes

	Exercice clos le 31 Déc. 2020	Remboursement	Exercice clos le 31 Déc. 2021
	en EUROS	en EUROS	en EUROS
Dettes financières	1 126 895	-	1 126 895
Obligations OCEANES	1 126 895		1 126 895

KKO INTERNATIONAL a conclu le 7 décembre 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« Investisseur ») un financement global sous forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») assorties, pour certaines d'entre elles, de bons de souscription d'actions (« BSA »), pouvant atteindre un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 5 100 000 €.

Sur la base de cet accord, KKO INTERNATIONAL a émis, le 7 décembre 2018, 510 bons d'émission d'OCEANE (les « BEOCEANE »), chaque BEOCEANE donnant accès à une OCEANE d'un montant nominal de 10 000 €, au profit de European High Growth Opportunities Securitization Fund. L'opération pourrait se traduire par un apport maximum de fonds propres de 6 273 000 €, soit 4 998 000 € correspondant à la souscription de la totalité des OCEANE et 1 275 000 € correspondant à l'exercice de la totalité des BSA.

European High Growth Opportunities Securitization Fund a exercé, le 7 décembre 2018 concomitamment à la signature de l'accord, une première tranche de 260 BEOCEANE composés de 260 OCEANE avec BSA attachés, représentant un montant nominal total de 2 600 000 €, constituant la première tranche du programme de financement.

En contrepartie de l'engagement de European High Growth Opportunities Securitization Fund de souscrire à l'emprunt obligataire, l'investisseur a perçu une commission d'engagement correspondant à 16 OCEANE complémentaires qui ont été émises par KKO INTERNATIONAL le 7 décembre 2018.

Les BEOCEANE, attribués gratuitement à l'Investisseur et d'une maturité de 36 mois, obligent leur porteur à souscrire à des tranches d'OCEANE sous réserve de la satisfaction de certaines conditions à raison de:

- 260 OCEANE (avec BSA attachés) d'un montant nominal de 10 000 € chacune, pour la première tranche, souscrite le 7 décembre 2018; et
 - 25 OCEANE d'un montant nominal de 10 000 € chacune, pour chacune des dix tranches suivantes, à souscrire sur demande de la Société.
- Lors de la souscription des 260 OCEANE, 3 187 500 BSA avaient été émis. Les BSA peuvent être exercés à compter de leur émission pendant 48 mois. Chaque BSA donne le droit de souscrire à une action nouvelle de la société. Le prix d'exercice des BSA sera égal à 0,40. Au 31 décembre 2021, aucun BSA n'a été exercé. Compte tenu de la valeur du cours de l'action au 31 /12/2021, la valeur des BSA est nulle.
- Courant 2019, un litige est né entre la société et le fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund, décrit dans la Note 24.

17. Actifs et Passifs courants

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROs	en EUROs
Stocks		
stocks de cabosses	317 121	127 596
Stock masse cacao	67 670	
Total	384 791	127 596
Créances commerciales et autres débiteurs		
Avances et acomptes fournisseurs	221 020	121 710
Créances client - courant		
Créances fiscales et sociales	20 842	15 822
Autres débiteurs	452 808	648 712
Total	694 669	786 244

Les autres débiteurs incluent un montant de 291 K€ au titre de la saisie attribution dans le cadre du litige avec la société ABO décrit dans la note 24.

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
<i>Dettes financières courantes</i>		
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	1 067 150	
Dettes de location courantes	35 462	
Total	1 102 612	-
<i>Dettes commerciales et autres créditeurs</i>		
Dettes fournisseurs - courant	1 040 784	875 766
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	67 209	-
Dettes sociales - courant	716 854	586 536
Dettes fiscales (hors IS) - courant	787 147	680 692
Autres dettes courantes	93 336	714 074
Total	2 705 330	2 857 067

18. Juste valeur

Les positions en juste valeur selon la hiérarchie de la norme IFRS 13 se présentent comme suit :

- niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la juste valeur des instruments financiers ventilés selon les trois niveaux définis ci-avant.

	Catégories	Niveau	Exercice clos le 31 Déc. 2021		Exercice clos le 31 Déc. 2020	
			Bilan	Juste valeur	Bilan	Juste valeur
Autres actifs non-courants	Coût amorti	Niveau 2	32 216	32 216	21 984	21 984
Créances commerciales et autres débiteurs	Coût amorti	Niveau 2	1 079 460	1 079 460	913 840	913 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie			227 355	227 355	102 907	102 907
Total actif			1 339 030	1 339 030	1 038 731	1 038 731
Avantages du personnel	Coût amorti	Niveau 2	79 921	79 921	61 415	61 415
Dettes financières courantes	Coût amorti	Niveau 2	1 067 150	1 067 150		
Dettes financières non courantes	Coût amorti	Niveau 2	1 126 895	1 126 895	1 126 895	1 126 895
Dettes de location (IFRS 16)	Coût amorti	Niveau 2	358 312	358 312		
Dettes envers les propriétaires de la Société	Coût amorti	Niveau 2	1 888 793	1 888 793	869 902	869 902
Dettes commerciales et autres créditeurs	Coût amorti	Niveau 2	2 705 330	2 705 330	2 857 068	2 857 068
Autres passifs non-courants	Coût amorti	Niveau 3	(0)	(0)	264	
Découverts bancaires	Coût amorti	Niveau 4	14 525	14 525	14 430	14 430
Total passif			7 240 926	7 240 926	4 929 974	4 929 710

19. Engagement de locations

En euros	Exercice clos le 31 Déc. 2020	Acquisition / Augmentation	Amortissement	Charges d'intérêts	Exercice clos le 31 Déc. 2021
<u>Valeur brute</u>		392 784			392 784
Droit d'utilisation de biens immobiliers		392 784	-		392 784
<u>Amortissements</u>			(39 278)		(39 278)
Droit d'utilisation de biens immobiliers			(39 278)	-	(39 278)
<u>Dettes IFRS 16</u>		392 784	(34 474)		358 310
Dettes sur droits d'utilisation de biens immobiliers		392 784	(34 474)	-	358 310
<u>Charge d'intérêts</u>				(11 257)	(11 257)
Intérêts sur droits d'utilisation de biens immobiliers				(11 257)	(11 257)

20. Cadre de la gestion des risques

20.1 Risques liés aux droits fonciers

A ce jour nous avons mis en place une procédure permettant de dire que notre risque foncier est complètement maîtrisé. Elle consiste à :

- Obtenir le certificat foncier aux noms des propriétaires terriens ;
- En faire la publication au Journal Officiel ;
- Signer un bail emphytéotique de 35 ans et l'enregistrer auprès des autorités compétentes ;
- Cadastrier les parcelles.

20.2 Risques liés à l'exploitation

Les plantations de cacao sont exposées aux risques propres à l'agriculture : les récoltes peuvent être affectées par des maladies (la plus destructrice étant le Swollen Shoot), des insectes ainsi que par les aléas climatiques. SOLEA a étudié attentivement ces sujets et prend les mesures nécessaires en amont afin de pallier ces risques et traiter les arbres, par exemple, par une bonne gestion du facteur hydraulique.

Pour pallier au mieux au risque lié au terrain et à la qualité du sol, SOLEA a mis en place un nouveau processus pour déterminer les surfaces exploitables.

- Tout d'abord une analyse géologique du sol permettant d'éliminer les terrains non adéquats ;
- Puis une analyse pédologique des terres permettant de déterminer les besoins et la possibilité d'amendement des terres ;
- Et ensuite une analyse hydraulique permettant de déterminer le mode d'irrigation.

Tout ceci doit permettre de sélectionner les sols reconnus adéquats à la culture du cacaoyer. SOLEA, pour pallier le manque d'homogénéité du au matériel végétal (cacao Mercédès), a développé son propre jardin clonal afin d'organiser la greffe de plants les moins productifs.

20.3 Risque pays

La totalité de la production et des actifs du Groupe sont situés en Côte d'Ivoire. En conséquence, la situation sociale, politique et économique de ce pays est essentielle pour le Groupe.

Actuellement la situation dans le pays est stable, mais la survenance et l'ampleur d'incidents liés à l'instabilité économique, sociale et politique sont imprévisibles et il est possible que de tels incidents puissent à l'avenir avoir un impact défavorable sur les activités du Groupe.

20.4 Risque de marché

Le cacao est une matière première dont le prix fait l'objet de négociation sur les marchés de Londres et de New-York. Compte tenu de sa volatilité, le cours du cacao est susceptible d'évoluer.

Toutefois, sur le long terme, SOLEA estime que, compte tenu de la demande supérieure à l'offre, il est peu probable que le cours chute durablement. Une chute prolongée en-dessous du « seuil de subsistance », aurait par ailleurs, pour effet de décourager un grand nombre de participants de petite taille à poursuivre leurs cultures. Ceci devrait placer un seuil naturel en-dessous duquel le prix ne devrait descendre.

Les autorités locales ivoiriennes, soucieuses de protéger cette importante population de petits producteurs, ont mis en place un prix minimum garanti au-dessous duquel il n'est pas possible de réaliser une transaction. Ce prix minimum garanti étant calculé à partir du prix CAF (Coût, assurance, fret) de référence basé sur le cours du cacao sur le marché LIFFE de Londres, le prix minimum garanti sera lié indirectement au cours du cacao sur ces marchés.

Notons que ce prix n'incorpore pas de surpris obtainable suivant la qualité des fèves offertes, ni de primes résultant de certifications comme celle de Rain Forest Alliance.

Ces prix sont des prix à court terme. Ils sont utilisés pour la valorisation des actifs biologiques qui produiront des revenus sur le long terme, revenus qui seront in fine déterminés par les prix obtenus au fil du temps et qui pourront être très différents des prix observables sur le court terme.

Les plus gros producteurs ont la possibilité de mitiger leur risque en nouant des contrats long terme avec des acquéreurs (industriels ou intermédiaires) de standing reconnu.

En cas de risque élevé sur l'évolution du cours, SOLEA se couvrira au moyen d'instruments financiers pour réduire les effets de la volatilité du cours de la matière première sur les résultats du Groupe.

L'octroi d'avances de fonds sans intérêts le met également à l'abri de tout risque significatif lié aux taux d'intérêts.

Le Groupe ne dispose à ce jour d'aucun instrument de couverture.



20.5 Risque de change

La société SOLEA se fournit essentiellement auprès de fournisseurs locaux en Francs CFA (en parité fixe avec l'Euro depuis le 1er janvier 1999). Un risque de change pour les achats auprès des fournisseurs locaux existe si la parité entre le FCFA et l'Euro était abandonnée.

Elle est cependant exposée aux risques de variation des taux de change internationaux, du fait que le prix minimum garanti du cacao en Côte d'Ivoire est fixé en FCFA, par référence aux cours du cacao à Londres exprimés en livre sterling.

20.6 Risque de liquidité

Depuis la création du Groupe, la majeure partie des investissements a été consacrée au financement du développement des plantations.

Outre ses capitaux propres, le Groupe a bénéficié jusqu'à ce jour de financements à court terme, sous la forme d'avances en comptes courants, dont certaines étaient non porteuses d'intérêts et non garanties. Les avances de fonds actuelles des propriétaires de la Société sont commentées en note 15 ci-dessus. Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

21. Transactions entre parties liées

Les détails des transactions entre le Groupe et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

21.1 Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les équipes de direction et les membres des conseils d'administration de KKO, SOLEA et SHOKKO.



	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
Avantages a court terme*	887 421	645 828
Paievements en actions		
Total	887 421	645 828

* coût pour l'entreprise

21.2 Autres opérations avec les parties liées

Les avances de fonds des propriétaires de la Société sont commentées en note 14 ci-dessus.

22. Droits et engagements hors bilan

Le Groupe a développé son exploitation sur des terres faisant l'objet de baux emphytéotiques contractés entre les communautés villageoises propriétaires des terres et SOLEA ; les parcelles de terre données à bail par les communautés villageoises seront exploitées pour une durée de trente-cinq années durant lesquelles les parties acceptent une location des terres qui sera rémunérée à hauteur de 5% des produits de la récolte à venir.

23. Événements postérieurs à la date de clôture

Augmentation de capital de 1 641 499,08 €

En date du 31 mars 2022, le Président Directeur Général de la Société a constaté la réalisation et la libération totale de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription décidée par le Conseil d'Administration en date du 14 février 2022, en vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée, d'un montant nominal total de 1.262.691,60 € par émission de 12.626.916 actions ordinaires nouvelles avec 1 bon de souscription d'action attaché à chaque action nouvelle d'une valeur nominale unitaire de 0.10 € chacune, au prix unitaire de 0,13 €, avec prime d'émission.

Exposition en Ukraine ou en Russie

La société n'a pas d'exposition commerciale en Ukraine ou en Russie. L'exposition est limitée aux coûts de l'énergie et des matières premières qui impactent le coût de fabrication des produits.

24. Litiges

Alpha Blue Ocean a consenti à la Société divers crédits courant 2018 au terme desquels ABO a cédé à un fonds de titrisation qu'elle prétendait contrôler, European High Growth Opportunities Securitization Fund (ci-après « EHGO »), les créances résultant de ces opérations de crédit. Ces opérations ont permis à EHGO de souscrire par compensation à des obligations OCEANes aux termes d'un programme d'OCABSA monté par ABO.

En date du 17 juin 2019, le Président Directeur Général a constaté la conversion de 152 obligations convertibles (OCEANE) en 15.445.073 actions ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euros chacune, au prix unitaire de 0,10 euro, sans prime d'émission, soit une augmentation de capital totale de 1.544.507,30 euros. Ces conversions ont généré la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 446.560 euros pour la Société, représentant le montant des indemnités théoriquement dues aux porteurs d'OCEANE au titre de la conversion de leurs obligations en actions lorsque le cours boursier de l'action devient inférieur à la valeur nominale des actions.

Parallèlement, il est apparu que EHGO ne respectait pas les obligations contractuelles, statutaires et légales qui s'imposaient à lui. La direction de la société a mis en demeure EHGO de bien vouloir se conformer à ses obligations. Il a été opposé une fin de non-recevoir injustifiée et abusive, la direction de la Société a dans un premier temps fait valoir une exception d'inexécution puis devant la persistance des agissements d'EHGO dénoncé le contrat d'émission.

EHGO a saisi le 15 juillet 2019 le Tribunal de commerce de Paris en demande de paiement de pénalités contractuelles qu'il prétendait lui être dues. En réponse, la Société a excipé dans l'instance de divers exceptions d'exécution et de nullité du programme d'OCABSA et refusé de payer ces pénalités. En date du 3 octobre 2019, EHGO a obtenu une ordonnance du Juge de l'Exécution près le TGI de Paris leur permettant de saisir de manière conservatoire toutes sommes, effets ou valeurs, détenus sur les comptes bancaires ouverts au nom de la société KKO INTERNATIONAL. Cette requête a été réduite par le Juge de l'Exécution à la somme de 446.560 euros. Cette saisie conservatoire a entraîné le blocage sur le compte de KKO INTERNATIONAL ouvert à la Société Générale d'une somme de 291.359,90 euros. La Société a saisi le Juge de l'Exécution de la mainlevée de cette saisie-conservatoire.

Au cours de l'exercice 2020, les parties ont échangé par l'intermédiaire de leurs conseils plusieurs jeux d'écritures et échangé de nombreuses pièces devant chacune des juridictions saisies. Les



parties ont plaidé le 24 janvier 2021 devant le Tribunal de Commerce de Paris et le délibéré de la décision a été rendu le 16 décembre 2021. Le tribunal de commerce de Paris a fait partiellement droit aux demandes de EHGO en la déboutant notamment sur ses demandes de dommages-intérêts.

KKO International a immédiatement fait appel de cette décision dont elle estime qu'elle est affectée d'erreurs manifestes tant en droit qu'en fait. KKO International a décidé d'exécuter par provision la décision des premiers juges dans la mesure où cette décision frappée d'appel permettait une exécution.

Aucune provision n'a été constatée dans les comptes consolidés concernant ce litige, l'essentiel de celui-ci portant sur la conversion d'instruments de capitaux propres la société sans effet sur le compte de résultat et la trésorerie du Groupe, et indépendamment de toute pénalité de retard ou dédommagement de préjudice qui pourrait être accordé à ABO en cas d'issue défavorable du litige.

25. Honoraires des auditeurs

Le Groupe s'est vu facturer les honoraires d'audit suivants au cours de l'année 2021 et 2020 :

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
Audissey	49 800	46 800
Audit des états financiers	45 000	44 400
Autres missions	4 800	2 400
Gea Audit	49 800	47 110
Audit des états financiers	45 000	44 710
Autres missions	4 800	2 400
Total	99 600	93 910

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SA KKO INTERNATIONAL

avenue Bugeaud
75016 PARIS 16EME ARRONDISSEMENT

Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

NAF : 7022Z

SIRET : 841862287 00015



Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des régions Paris Ile-de-France et Rhône-Alpes

SAS au capital de 305.590 € - RCS Nanterre 401 808 068

20 Avenue André Malraux
92300 LEVALLOIS-PERRET

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ETATS FINANCIERS



Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	78 225		78 225	76 225
Créances rattachées à des participations	9 948 883		9 948 883	8 243 232
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	10 027 108		10 027 108	8 319 457
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	718 824		718 824	1 655 604
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 270		10 270	10 005
Charges constatées d'avance	7 400		7 400	
ACTIF CIRCULANT	736 494		736 494	1 665 609
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	10 763 602		10 763 602	9 985 065


Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 10 935 000	10 935 000	10 172 005
Prime d'émission, de fusion, d'apport	497 308	292 159
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-3 207 975	-2 688 938
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-610 089	-519 037
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	7 614 243	7 256 190
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 240 000	1 240 000
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit		
- Financières diverses	1 240 419	931 339
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	641 242	548 535
Dettes :		
- Fiscales et sociales	23 470	4 774
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 228	4 228
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	3 149 358	2 728 876
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	10 763 602	9 985 065


Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits			2	11
PRODUITS D'EXPLOITATION			2	11
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			460 833	493 463
Impôts, taxes et versements assimilés			754	8 309
Salaires et traitements			47 794	12 183
Charges sociales			18 204	4 863
- Amortissements sur immobilisations				
- Dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux : - Dépréciations sur actif circulant - Provisions pour risques et charges				
Autres charges			75 006	17
CHARGES D'EXPLOITATION			602 591	518 836
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-602 589	-518 824
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				12
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES				12
RÉSULTAT FINANCIER				-12
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-602 589	-518 837


Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 500	200
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 500	200
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-7 500	-200
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	2	11
TOTAL DES CHARGES	610 091	519 048
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-610 089	-519 037

Annexes aux comptes sociaux

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 10 763 602 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -610 089 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Sauf indication contraire, les montants sont présentés en euros.

SOMMAIRE

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

2- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

2-1 Faits marquants

2-2 Événements postérieurs à la clôture

3- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3-1 Capitaux Propres

3-2 Etat des immobilisations

3-3 Etat des provisions

3-4 Etat des échéances des créances et des dettes

3-5 Produits et avoirs à recevoir

3-6 Charges à payer et avoirs à établir

3-7 Charges et produits constatés d'avance

3-8 Résultat financier

3-9 Obligations convertibles

3-10 Valeurs mobilières donnant accès au capital

3-11 Liste des filiales et participations

3-12 Identité de la Société consolidante

3-13 Engagement hors bilan

3-14 Déficits reportables

3-15 Passifs éventuels

3-16 Rémunération des organes d'Administration et de direction

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été établis et présentés selon la réglementation et méthodes comptables françaises en vigueur, résultant du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de comptes annuels.

La méthode de base retenue des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société KKO INTERNATIONAL (« **Société** ») est la société mère de SOLEA, société de droit ivoirien qui exploite une plantation de cacao en Côte d'Ivoire. A ce titre, la Société assure le financement de sa filiale pour le développement de son exploitation initié en 2011. La Société assure également le financement de la société SHOKKO, société anonyme de droit ivoirien dont le siège social est situé à Cocody (Côte d'Ivoire) détenue à 100% par SOLEA, et qui a pour objet de développer une activité de transformation afin de produire des dérivés de produits du cacao à partir des fèves de SOLEA. Durant l'exercice, cette société du Groupe a bénéficié d'apports en trésorerie non rémunérés pour un montant total de 322 223 € permettant de financer la construction des installations de production.

La société est toujours en phase de développement tant au niveau de l'activité de production de fèves que de l'activité de transformation de cacao de ses filiales. En conséquence, le Groupe a besoin de ressources pour financer ses investissements et les charges liées au développement de ses activités.

Dans ce cadre, en octobre 2021, SOLEA a signé un prêt de 1 million d'euros avec la SGBCI (Société Générale Côte d'Ivoire) et la société KKO INTERNATIONAL a réalisé des augmentations de capital courant 2021 et début 2022 pour un total de 2,6 millions d'euros.

Les actionnaires principaux et les fondateurs de KKO INTERNATIONAL ont toujours répondu présents et ont apporté la trésorerie dont le Groupe avait besoin. Ils ont de nouveau confirmé leur soutien à la Société lors des augmentations de capital réalisées en janvier et mai 2021 (voir ci-avant). Ce soutien est également matérialisé lors du Conseil d'Administration de la société le 28 janvier 2022.

La Société travaille également désormais sur la structuration d'une émission de "Bonds" d'un montant

maximum de 6 millions d'euros qui pourrait compléter d'autres sources de financements (investisseurs et/ou prêts) en cours de discussions.

L'activité de transformation, dont les premières ventes ont été réalisées début 2022, devrait rapidement contribuer à augmenter les ressources du Groupe.

L'ensemble de ces mesures donnent une capacité financière jugée suffisante permettant d'établir les comptes 2021 dans une perspective de continuité.

1 – 1 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, frais accessoires inclus.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire, représentée par la valeur d'utilité est déterminée en fonction des capitaux propres et des perspectives de rentabilité des Sociétés concernées.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont déterminées en tenant compte de la performance financière des participations déduite notamment des prévisions de revenus futurs actualisés, de l'évolution des résultats ou de leur valeur probable de revente.

Les titres et créances rattachées concernent principalement la société SOLEA, compte tenu des perspectives bénéficiaires de cette filiale, aucune dépréciation n'a été jugée nécessaire au 31 décembre 2021.

La société détient également à 100% la société KKO DEVELOPMENT créée en 2021. Cette société de droit français n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice.

1 – 2 CREANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction des risques encourus, une provision pour dépréciation est constituée, égale à la différence entre la valeur d'inventaire ainsi déterminée et la valeur nette comptable.

1 – 3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la Société.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

1 – 4 IMPOT SUR LES BENEFICES

1.4.1 Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt pour l'exercice 2021 entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments n'est pas applicable au vu de la perte fiscale constatée sur l'exercice.

1.4.2 Situation Fiscale Latente

Les décalages entre les règles fiscales et comptables et les impositions latentes ne sont pas significatifs sur l'exercice.

1 – 5 FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT

Les frais d'émission d'emprunt sont étalés et amortis sur la durée de l'emprunt.

1 – 6 OPERATIONS EN MONNAIE ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

1 – 7 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et pertes exceptionnelles tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

1 – 8 DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

2 – 1 FAITS MARQUANTS

a) Libération totale d'une augmentation de capital

Suite au Conseil d'Administration du 28 octobre 2020 qui a fait usage des délégations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020, le Président Directeur Général a constaté le 29 janvier 2021 la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 2 375 000 nouvelles actions ordinaires assortie pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription pour un montant total de 285 000 € comprenant une prime d'émission de 47 500 € à un prix de souscription unitaire de 0,12 € (prime d'émission incluse). Elle a été intégralement libérée en numéraire pour 120 000 euros et par compensation de créances pour le solde.

Suite au Conseil d'Administration du 02 mars 2021 qui a fait usage des délégations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020, le Président Directeur Général a constaté le 11 mai 2021 la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 5 254 944 nouvelles actions ordinaires assorties pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription pour un montant total de 683 142,72 € comprenant une prime d'émission de 157 648,32 € à un prix de souscription unitaire de 0,13 € (prime d'émission incluse).

L'évolution du capital social au cours de l'exercice peut se résumer ainsi :

	€
Capital initial au 1 ^{er} janvier 2021	10 172 005,30
Augmentation de capital du 29 janvier 2021	237 500,00
Augmentation de capital du 11 mai 2021	525 494,40
Capital au 31 décembre 2021	10 934 999,70

b) Création de la Filiale KKO Development.

La société KKO Development, créée en mai 2021, est détenue à 100 % par la société.

KKO Development a pour objet le développement, la promotion, le négoce, la vente et la commercialisation des produits du groupe KKO International.

Son activité n'a pas démarré en 2021.

c) COVID-19

L'émergence et l'expansion de la COVID-19 sur le territoire français, depuis l'année 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales sur le plan mondial. Cette crise sanitaire liée à l'évènement COVID-19 n'a pas eu d'impacts significatifs sur les comptes.

La Côte d'Ivoire par sa politique très avant-gardiste dans la mise en place et le respect des mesures de confinement a permis de contenir le virus sur la zone d'Abidjan, avec des chiffres faibles de contamination moins de 80 000 cas et 700 morts au 31 décembre 2021.

Afin de maintenir la continuité de l'activité dans ce contexte exceptionnel tout en assurant la santé de ses collaborateurs et celle de ses sous-traitants intervenant sur site, le Groupe suit attentivement la situation et adapte son fonctionnement en conséquence :

- actions de prévention à destination de l'ensemble des salariés ;
- organisation du travail spécifique (respect des mesures-barrières, rotation d'équipes, télétravail);
- suivi rapproché des relations avec les fournisseurs pour éviter ou limiter autant que possible les retards de livraison ou d'intervention.

Le Groupe assure également une veille attentive et étudie, lorsque cela est nécessaire, l'ensemble des dispositifs d'aides et d'accompagnement du gouvernement pour les entreprises. Aucune aide n'a été perçue par la Société durant l'exercice et aucun report d'échéance fiscale ou sociale n'a été exercé.

A la date d'établissement du présent document, ni l'étendue de l'épidémie ni la durée et les éventuelles modifications des mesures de confinement et de restriction des déplacements ne sont connues. Leur impact sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses perspectives de développement restent difficilement mesurables. Néanmoins, compte tenu de son activité, la société considère que cette incertitude ne remet pas en cause la continuité de son exploitation.

2 – 2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

a) Augmentation de capital de 1 641 499,08 €

En date du 31 mars 2022, le Président Directeur Général de la Société a constaté la réalisation et la libération totale de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription décidée par le Conseil d'Administration en date du 14 février 2022, en vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée, d'un montant nominal total de 1.262.691,60 € par émission de 12.626.916 actions ordinaires nouvelles avec 1 bon de souscription d'action attaché à chaque action nouvelle d'une valeur nominale unitaire de 0.10 € chacune, au prix unitaire de 0,13 €, avec prime d'émission.

3- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3-1 Capitaux propres

A la clôture de l'exercice, le capital social est constitué de 109 349 997 actions d'une valeur nominale de 0,10 € soit un total de 10 934 999,70 € intégralement libérées au 31 décembre 2021.

	Nature	Nombre	Valeur nominale (€)
Actions composant le capital social en début d'exercice		101 720 053	0,10
Augmentation en numéraire en Janvier	Emission	2 375 000	0,10
Augmentation en numéraire en Mai	Emission	5 254 944	0,10
Actions composant le capital social en fin d'exercice	-	109 349 997	0,10

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2020	Affectation du résultat	Augmentation/Réduction de capital	31/12/2021
Capital social appelé versé	10 172 005		762 994	10 935 000
Capital social appelé non versé	-		-	-
Prime d'émission	292 159		205 148	497 308
Réserve légale				
Autres réserves	-			-
Report à nouveau	- 2 688 938	- 519 037		- 3 207 975
	-			-
Résultat de l'exercice	- 519 037	519 037		- 610 089
TOTAL	7 256 190	-	968 143	7 614 243

Les opérations intervenues sur le capital social au cours de l'exercice sont décrites au paragraphe 2-1 « Faits marquants ».

3-2 Etat des immobilisations

	Valeur brute des Immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	8 319 457		1 707 651
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	8 319 457		1 707 651
TOTAL GENERAL	8 319 457		1 707 651

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			10 027 108	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			10 027 108	
TOTAL GENERAL			10 027 108	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Les versements en compte-courant à SOLEA sont reclassés en créances rattachés à des participations affectées au poste « Autres participations ».

3-3 Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

3-4 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	9 948 883		9 948 883
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	800	800	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	322 223	322 223	
Débiteurs divers	395 801	395 801	
Capital souscrit et appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 400	7 400	
TOTAL GENERAL	10 675 107	726 224	9 948 883
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	1 240 000	1 240 000		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	641 242	641 242		
Personnel et comptes rattachés	1 160	1 160		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 249	21 249		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	1 061	1 061		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				

Groupe et associés	1 240 419	1 240 419		
Autres dettes	4 228	4 228		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 149 358	3 149 358		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	672 091			

3-5 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	0

3-6 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	74
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 456
Dettes fiscales et sociales	2 645
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	147 175

3-7 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	7 400	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	7 400	

3-8 Résultat financier

Les charges financières ne sont pas significatives.

3-9 Obligations convertibles

La Société a conclu en décembre 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund un financement global sous forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») assorties, pour certaines d'entre elles, de bons de souscription d'actions, pouvant atteindre un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 5 100 000 €.

Sur la base de cet accord, la Société a émis, le 7 décembre 2018, 510 bons d'émission d'OCEANE (les « BEOCEANE »), chaque BEOCEANE donnant accès à une OCEANE d'un montant nominal de 10 000 €, au profit de EHGO.

EHGO a exercé en décembre 2018 une première tranche de 260 BEOCEANE composés de 260 OCEANE avec BSA attachés, représentant un montant nominal total de 2 600 000 €.

En contrepartie de l'engagement de EHGO de souscrire à l'emprunt obligataire, l'investisseur a perçu une commission d'engagement correspondant à 16 OCEANE complémentaires qui ont été émises par la Société en décembre 2018.

De décembre 2018 à février 2019, par différentes Notices de Conversion, EHGO a demandé la conversion de 154 OCEANE. Au 31 décembre 2020, il reste 124 OCEANE non converties représentant 1 240 000 €.

Courant 2019, la société est entrée en litige avec le fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund (cf. Note « Passifs éventuels » ci-dessous).

3-10 Valeurs mobilières donnant accès au capital

Les bons de souscription en circulation à la clôture de l'exercice 2021 se présentent ainsi :

3-12 Identité de la Société consolidante

Identité de la Société mère consolidante :

KKO INTERNATIONAL

SIRET : 841 862 287 00015

9 avenue Bugeaud 75016 PARIS

3-13 Engagements Hors bilan

Afin de soutenir financièrement le développement de notre filiale SOLEA, la Société lui a consenti diverses avances en compte courant. En 2017, les capitaux propres de SOLEA étant devenus inférieurs à la moitié de son capital social, la société lui a consenti en 2018 une remise partielle de sa dette à hauteur de 13 500 000 €. Cet abandon de créance a été consenti sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune de SOLEA.

3-14 Déficits reportables

Les déficits fiscaux restant à reporter au 31 décembre 2021 s'élèvent à 3 091 905 €.

3-15 Passifs éventuels

Litige avec European High Growth Opportunities Securization Fund

Alpha Blue Ocean a consenti à la Société divers crédits courant 2018 au terme desquels ABO a cédé à un fonds de titrisation qu'elle prétendait contrôler, European High Growth Opportunities Securization Fund (ci-après « EHGO »), les créances résultant de ces opérations de crédit. Ces opérations ont permis à EHGO de souscrire par compensation à des obligations OCEANes aux termes d'un programme d'OCABSA monté par ABO.

En date du 17 juin 2019, le Président Directeur Général a constaté la conversion de 152 obligations convertibles (OCEANE) en 15.445.073 actions ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euros chacune, au prix unitaire de 0,10 euro, sans prime d'émission, soit une augmentation de capital totale de 1.544.507,30 euros.

Ces conversions ont généré la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 446.560 euros pour la Société, représentant le montant des indemnités théoriquement dues aux porteurs d'OCEANE au titre de la conversion de leurs obligations en actions lorsque le cours boursier de l'action devient inférieur à la valeur nominale des actions.

Parallèlement, il est apparu que EHGO ne respectait pas les obligations contractuelles, statutaires et légales qui s'imposaient à lui. La direction de la société a mis en demeure EHGO de bien vouloir se conformer à ses obligations. Il a été opposé une fin de non-recevoir injustifiée et abusive, la direction de la Société a dans un premier temps fait valoir une exception d'inexécution puis devant la persistance des agissements d'EHGO dénoncé le contrat d'émission.

EHGO a saisi le 15 juillet 2019 le Tribunal de commerce de Paris en demande de paiement de pénalités contractuelles qu'il prétendait lui être dues. En réponse, la Société a excipé dans l'instance de diverses exceptions d'exécution et de nullité du programme d'OCABSA et refusé de payer ces pénalités.

En date du 3 octobre 2019, EHGO a obtenu une ordonnance du Juge de l'Exécution près le TGI de Paris leur permettant de saisir de manière conservatoire toutes sommes, effets ou valeurs, détenus sur les comptes bancaires ouverts au nom de la société KKO INTERNATIONAL. Cette requête a été réduite par le Juge de l'Exécution à la somme de 446.560 euros. Cette saisie conservatoire a entraîné le blocage sur le compte de KKO INTERNATIONAL ouvert à la Société Générale 'une somme de 291.359,90 euros. La Société a saisi le Juge de l'Exécution de la mainlevée de cette saisie-conservatoire.

Au cours de l'exercice 2020, les parties ont échangé par l'intermédiaire de leurs conseils plusieurs jeux d'écritures et échangé de nombreuses pièces devant chacune des juridictions saisies.

Les parties ont plaidé le 24 janvier 2021 devant le Tribunal de Commerce de Paris et le délibéré de la décision a été rendu le 16 décembre 2021. Le tribunal de commerce de Paris a fait partiellement droit aux demandes de EHGO et la déboutant notamment sur ses demandes de dommages-intérêts.

KKO International a immédiatement fait appel de cette décision dont elle estime qu'elle est affectée d'erreurs manifestes tant en droit qu'en fait. KKO International a décidé d'exécuter par provision la décision des premiers juges dans la mesure où cette décision frappée d'appel permettait une exécution.

Aucune provision n'a été constatée dans les comptes concernant ce litige, l'essentiel de celui-ci portant sur la conversion d'instruments de capitaux propres la société sans effet sur le compte de résultat (effet dilutif pour les actionnaires de KKO International) et la trésorerie du Groupe, et indépendamment de toute pénalité de retard ou dédommagement de préjudice qui pourrait être accordé à ABO en cas d'issue défavorable du litige.

3-16 Rémunération des organes d'Administration et de direction

Les rémunérations des membres des organes de direction et d'administration ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

AUD

INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

183 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

GEA AUDIT

INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

3 rue du Docteur Dumont
92300 LEVALLOIS-PERRET

KKO INTERNATIONAL

Société Anonyme au capital de 12.197.691 euros

9 avenue Bugeaud
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021



183 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE



INTERNATIONAL AUDIT COMPANY
3 rue du Docteur Dumont
92300 LEVALLOIS-PERRET

KKO INTERNATIONAL

Société Anonyme au capital de 12.197.691 euros

9, avenue Bugeaud
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KKO INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes 1 et 3-16 de l'annexe des comptes annuels concernant la continuité d'exploitation, dans laquelle la société expose les mesures permettant d'assurer le financement de ses activités et d'établir ainsi les comptes 2021 dans une perspective de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- La société est amenée à faire face à des litiges que peuvent nécessiter un processus d'estimations parfois complexes afin de déterminer une éventuelle comptabilisation de provision pour risques et charges dans les conditions et selon les méthodes décrites dans la note 1-3 de l'annexe des comptes annuels. Dans le cadre du litige décrit en note 3-15, nos appréciations ont été fondées sur un examen du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction de votre société dans ces estimations.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

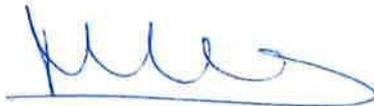
circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 6 mai 2022

Les Commissaires aux Comptes

Audissey



Jean-Baptiste PALIES

Gea Audit



François CAILLET


Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	78 225		78 225	76 225
Créances rattachées à des participations	9948 883		9948 883	8 243 232
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	10 027 108		10 027 108	8 319 457
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production :				
- De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	718 824		718 824	1 655 604
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 270		10 270	10 005
Charges constatées d'avance	7 400		7 400	
ACTIF CIRCULANT	736 494		736 494	1 665 609
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	10 763 602		10 763 602	9 985 065


Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 10 935 000	10 935 000	10 172 005
Prime d'émission, de fusion, d'apport	497 308	292 159
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale		
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-3 207 975	-2 688 938
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-610 089	-519 037
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	7 614 243	7 256 190
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 240 000	1 240 000
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit		
- Financières diverses	1 240 419	931 339
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	641 242	548 535
Dettes :		
- Fiscales et sociales	23 470	4 774
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 228	4 228
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	3 149 358	2 728 876
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	10 763 602	9 985 065

 **Compte de résultat**

Compte de résultat	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits			2	11
PRODUITS D'EXPLOITATION			2	11
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			460 833	493 463
Impôts, taxes et versements assimilés			754	8 309
Salaires et traitements			47 794	12 183
Charges sociales			18 204	4 863
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations - Dépréciations sur immobilisations - Dépréciations sur actif circulant - Provisions pour risques et charges				
Autres charges			75 006	17
CHARGES D'EXPLOITATION			602 591	518 836
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-602 589	-518 824
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				12
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES				12
RÉSULTAT FINANCIER				-12
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-602 589	-518 837

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 500	200
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 500	200
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-7 500	-200
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	2	11
TOTAL DES CHARGES	610 091	519 048
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-610 089	-519 037

Annexes aux comptes sociaux

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 10 763 602 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -610 089 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Sauf indication contraire, les montants sont présentés en euros.

SOMMAIRE

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

2- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

2-1 Faits marquants

2-2 Événements postérieurs à la clôture

3- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3-1 Capitaux Propres

3-2 Etat des immobilisations

3-3 Etat des provisions

3-4 Etat des échéances des créances et des dettes

3-5 Produits et avoirs à recevoir

3-6 Charges à payer et avoirs à établir

3-7 Charges et produits constatés d'avance

3-8 Résultat financier

3-9 Obligations convertibles

3-10 Valeurs mobilières donnant accès au capital

3-11 Liste des filiales et participations

3-12 Identité de la Société consolidante

3-13 Engagement hors bilan

3-14 Déficits reportables

3-15 Passifs éventuels

3-16 Rémunération des organes d'Administration et de direction

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été établis et présentés selon la réglementation et méthodes comptables françaises en vigueur, résultant du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de comptes annuels.

La méthode de base retenue des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société KKO INTERNATIONAL (« Société ») est la société mère de SOLEA, société de droit ivoirien qui exploite une plantation de cacao en Côte d'Ivoire. A ce titre, la Société assure le financement de sa filiale pour le développement de son exploitation initié en 2011. La Société assure également le financement de la société SHOKKO, société anonyme de droit ivoirien dont le siège social est situé à Cocody (Côte d'Ivoire) détenue à 100% par SOLEA, et qui a pour objet de développer une activité de transformation afin de produire des dérivés de produits du cacao à partir des fèves de SOLEA. Durant l'exercice, cette société du Groupe a bénéficié d'apports en trésorerie non rémunérés pour un montant total de 322 223 € permettant de financer la construction des installations de production.

La société est toujours en phase de développement tant au niveau de l'activité de production de fèves que de l'activité de transformation de cacao de ses filiales. En conséquence, le Groupe a besoin de ressources pour financer ses investissements et les charges liées au développement de ses activités.

Dans ce cadre, en octobre 2021, SOLEA a signé un prêt de 1 million d'euros avec la SGBCI (Société Générale Côte d'Ivoire) et la société KKO INTERNATIONAL a réalisé des augmentations de capital courant 2021 et début 2022 pour un total de 2,6 millions d'euros.

Les actionnaires principaux et les fondateurs de KKO INTERNATIONAL ont toujours répondu présents et ont apporté la trésorerie dont le Groupe avait besoin. Ils ont de nouveau confirmé leur soutien à la Société lors des augmentations de capital réalisées en janvier et mai 2021 (voir ci-avant). Ce soutien est également matérialisé lors du Conseil d'Administration de la société le 28 janvier 2022.

La Société travaille également désormais sur la structuration d'une émission de "Bonds" d'un montant

maximum de 6 millions d'euros qui pourrait compléter d'autres sources de financements (investisseurs et/ou prêts) en cours de discussions.

L'activité de transformation, dont les premières ventes ont été réalisées début 2022, devrait rapidement contribuer à augmenter les ressources du Groupe.

L'ensemble de ces mesures donnent une capacité financière jugée suffisante permettant d'établir les comptes 2021 dans une perspective de continuité.

1 – 1 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, frais accessoires inclus.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire, représentée par la valeur d'utilité est déterminée en fonction des capitaux propres et des perspectives de rentabilité des Sociétés concernées.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont déterminées en tenant compte de la performance financière des participations déduite notamment des prévisions de revenus futurs actualisés, de l'évolution des résultats ou de leur valeur probable de revente.

Les titres et créances rattachées concernent principalement la société SOLEA, compte tenu des perspectives bénéficiaires de cette filiale, aucune dépréciation n'a été jugée nécessaire au 31 décembre 2021.

La société détient également à 100% la société KKO DEVELOPMENT créée en 2021. Cette société de droit français n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice.

1 – 2 CREANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction des risques encourus, une provision pour dépréciation est constituée, égale à la différence entre la valeur d'inventaire ainsi déterminée et la valeur nette comptable.

1 – 3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la Société.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

1 – 4 IMPOT SUR LES BENEFICES

1.4.1 Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt pour l'exercice 2021 entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments n'est pas applicable au vu de la perte fiscale constatée sur l'exercice.

1.4.2 Situation Fiscale Latente

Les décalages entre les règles fiscales et comptables et les impositions latentes ne sont pas significatifs sur l'exercice.

1 – 5 FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT

Les frais d'émission d'emprunt sont étalés et amortis sur la durée de l'emprunt.

1 – 6 OPERATIONS EN MONNAIE ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

1 – 7 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et pertes exceptionnelles tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

1 – 8 DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

2 – 1 FAITS MARQUANTS

a) Libération totale d'une augmentation de capital

Suite au Conseil d'Administration du 28 octobre 2020 qui a fait usage des délégations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020, le Président Directeur Général a constaté le 29 janvier 2021 la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 2 375 000 nouvelles actions ordinaires assortie pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription pour un montant total de 285 000 € comprenant une prime d'émission de 47 500 € à un prix de souscription unitaire de 0,12 € (prime d'émission incluse). Elle a été intégralement libérée en numéraire pour 120 000 euros et par compensation de créances pour le solde.

Suite au Conseil d'Administration du 02 mars 2021 qui a fait usage des délégations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020, le Président Directeur Général a constaté le 11 mai 2021 la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 5 254 944 nouvelles actions ordinaires assorties pour chaque action nouvelle d'un bon de souscription pour un montant total de 683 142,72 € comprenant une prime d'émission de 157 648,32 € à un prix de souscription unitaire de 0,13 € (prime d'émission incluse).

L'évolution du capital social au cours de l'exercice peut se résumer ainsi :

	€
Capital initial au 1 ^{er} janvier 2021	10 172 005,30
Augmentation de capital du 29 janvier 2021	237 500,00
Augmentation de capital du 11 mai 2021	525 494,40
Capital au 31 décembre 2021	10 934 999,70

b) Création de la filiale KKO Development.

La société KKO Development, créée en mai 2021, est détenue à 100 % par la société.

KKO Development a pour objet le développement, la promotion, le négoce, la vente et la commercialisation des produits du groupe KKO International.

Son activité n'a pas démarré en 2021.

c) COVID-19

L'émergence et l'expansion de la COVID-19 sur le territoire français, depuis l'année 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales sur le plan mondial. Cette crise sanitaire liée à l'évènement COVID-19 n'a pas eu d'impacts significatifs sur les comptes.

La Côte d'Ivoire par sa politique très avant-gardiste dans la mise en place et le respect des mesures de confinement a permis de contenir le virus sur la zone d'Abidjan, avec des chiffres faibles de contamination moins de 80 000 cas et 700 morts au 31 décembre 2021.

Afin de maintenir la continuité de l'activité dans ce contexte exceptionnel tout en assurant la santé de ses collaborateurs et celle de ses sous-traitants intervenant sur site, le Groupe suit attentivement la situation et adapte son fonctionnement en conséquence :

- actions de prévention à destination de l'ensemble des salariés ;
- organisation du travail spécifique (respect des mesures-barrières, rotation d'équipes, télétravail);
- suivi rapproché des relations avec les fournisseurs pour éviter ou limiter autant que possible les retards de livraison ou d'intervention.

Le Groupe assure également une veille attentive et étudie, lorsque cela est nécessaire, l'ensemble des dispositifs d'aides et d'accompagnement du gouvernement pour les entreprises. Aucune aide n'a été perçue par la Société durant l'exercice et aucun report d'échéance fiscale ou sociale n'a été exercé.

A la date d'établissement du présent document, ni l'étendue de l'épidémie ni la durée et les éventuelles modifications des mesures de confinement et de restriction des déplacements ne sont connues. Leur impact sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses perspectives de développement restent difficilement mesurables. Néanmoins, compte tenu de son activité, la société considère que cette incertitude ne remet pas en cause la continuité de son exploitation.

2 – 2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- a) Augmentation de capital de 1 641 499,08 €

En date du 31 mars 2022, le Président Directeur Général de la Société a constaté la réalisation et la libération totale de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription décidée par le Conseil d'Administration en date du 14 février 2022, en vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée, d'un montant nominal total de 1.262.691,60 € par émission de 12.626.916 actions ordinaires nouvelles avec 1 bon de souscription d'action attaché à chaque action nouvelle d'une valeur nominale unitaire de 0.10 € chacune, au prix unitaire de 0,13 €, avec prime d'émission.

3- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3-1 Capitaux propres

A la clôture de l'exercice, le capital social est constitué de 109 349 997 actions d'une valeur nominale de 0,10 € soit un total de 10 934 999,70 € intégralement libérées au 31 décembre 2021.

	Nature	Nombre	Valeur nominale (€)
Actions composant le capital social en début d'exercice		101 720 053	0,10
Augmentation en numéraire en Janvier	Emission	2 375 000	0,10
Augmentation en numéraire en Mai	Emission	5 254 944	0,10
Actions composant le capital social en fin d'exercice	-	109 349 997	0,10

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2020	Affectation du résultat	Augmentation/Réduction de capital	31/12/2021
Capital social appelé versé	10 172 005		762 994	10 935 000
Capital social appelé non versé	-		-	-
Prime d'émission	292 159		205 148	497 308
Réserve légale	-			-
Autres réserves	-			-
Report à nouveau	- 2 688 938	- 519 037		- 3 207 975
Résultat de l'exercice	- 519 037	519 037		- 610 089
TOTAL	7 256 190	-	968 143	7 614 243

Les opérations intervenues sur le capital social au cours de l'exercice sont décrites au paragraphe 2-1 « Faits marquants ».

3-2 Etat des immobilisations

	Valeur brute des Immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	8 319 457		1 707 651
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	8 319 457		1 707 651
TOTAL GENERAL	8 319 457		1 707 651

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence			10 027 108	
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			10 027 108	
TOTAL GENERAL			10 027 108	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Les versements en compte-courant à SOLEA sont reclassés en créances rattachés à des participations affectées au poste « Autres participations ».

3-3 Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

3-4 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	9 948 883		9 948 883
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	800	800	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	322 223	322 223	
Débiteurs divers	395 801	395 801	
Capital souscrit et appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 400	7 400	
TOTAL GENERAL	10 675 107	726 224	9 948 883
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	1 240 000	1 240 000		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	641 242	641 242		
Personnel et comptes rattachés	1 160	1 160		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 249	21 249		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	1 061	1 061		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				

Groupe et associés	1 240 419	1 240 419		
Autres dettes	4 228	4 228		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 149 358	3 149 358		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	672 091			

3-5 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	0

3-6 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	74
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 456
Dettes fiscales et sociales	2 645
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	147 175

3-7 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	7 400	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	7 400	

3-8 Résultat financier

Les charges financières ne sont pas significatives.

3-9 Obligations convertibles

La Société a conclu en décembre 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund un financement global sous forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») assorties, pour certaines d'entre elles, de bons de souscription d'actions, pouvant atteindre un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 5 100 000 €.

Sur la base de cet accord, la Société a émis, le 7 décembre 2018, 510 bons d'émission d'OCEANE (les « BEOCEANE »), chaque BEOCEANE donnant accès à une OCEANE d'un montant nominal de 10 000 €, au profit de EHGO.

EHGO a exercé en décembre 2018 une première tranche de 260 BEOCEANE composés de 260 OCEANE avec BSA attachés, représentant un montant nominal total de 2 600 000 €.

En contrepartie de l'engagement de EHGO de souscrire à l'emprunt obligataire, l'investisseur a perçu une commission d'engagement correspondant à 16 OCEANE complémentaires qui ont été émises par la Société en décembre 2018.

De décembre 2018 à février 2019, par différentes Notices de Conversion, EHGO a demandé la conversion de 154 OCEANE. Au 31 décembre 2020, il reste 124 OCEANE non converties représentant 1 240 000 €.

Courant 2019, la société est entrée en litige avec le fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund (cf. Note « Passifs éventuels » ci-dessous).

3-10 Valeurs mobilières donnant accès au capital

Les bons de souscription en circulation à la clôture de l'exercice 2021 se présentent ainsi :

3-12 Identité de la Société consolidante

Identité de la Société mère consolidante :

KKO INTERNATIONAL

SIRET : 841 862 287 00015

9 avenue Bugeaud 75016 PARIS

3-13 Engagements Hors bilan

Afin de soutenir financièrement le développement de notre filiale SOLEA, la Société lui a consenti diverses avances en compte courant. En 2017, les capitaux propres de SOLEA étant devenus inférieurs à la moitié de son capital social, la société lui a consenti en 2018 une remise partielle de sa dette à hauteur de 13 500 000 €. Cet abandon de créance a été consenti sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune de SOLEA.

3-14 Déficit reportables

Les déficits fiscaux restant à reporter au 31 décembre 2021 s'élèvent à 3 091 905 €.

3-15 Passifs éventuels

Litige avec European High Growth Opportunities Securization Fund

Alpha Blue Ocean a consenti à la Société divers crédits courant 2018 au terme desquels ABO a cédé à un fonds de titrisation qu'elle prétendait contrôler, European High Growth Opportunities Securization Fund (ci-après « EHGO »), les créances résultant de ces opérations de crédit. Ces opérations ont permis à EHGO de souscrire par compensation à des obligations OCEANes aux termes d'un programme d'OCABSA monté par ABO.

En date du 17 juin 2019, le Président Directeur Général a constaté la conversion de 152 obligations convertibles (OCEANE) en 15.445.073 actions ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euros chacune, au prix unitaire de 0,10 euro, sans prime d'émission, soit une augmentation de capital totale de 1.544.507,30 euros.

Ces conversions ont généré la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 446.560 euros pour la Société, représentant le montant des indemnités théoriquement dues aux porteurs d'OCEANE au titre de la conversion de leurs obligations en actions lorsque le cours boursier de l'action devient inférieur à la valeur nominale des actions.

Parallèlement, il est apparu que EHGO ne respectait pas les obligations contractuelles, statutaires et légales qui s'imposaient à lui. La direction de la société a mis en demeure EHGO de bien vouloir se conformer à ses obligations. Il a été opposé une fin de non-recevoir injustifiée et abusive, la direction de la Société a dans un premier temps fait valoir une exception d'inexécution puis devant la persistance des agissements d'EHGO dénoncé le contrat d'émission.

EHGO a saisi le 15 juillet 2019 le Tribunal de commerce de Paris en demande de paiement de pénalités contractuelles qu'il prétendait lui être dues. En réponse, la Société a excipé dans l'instance de diverses exceptions d'exécution et de nullité du programme d'OCABSA et refusé de payer ces pénalités.

En date du 3 octobre 2019, EHGO a obtenu une ordonnance du Juge de l'Exécution près le TGI de Paris leur permettant de saisir de manière conservatoire toutes sommes, effets ou valeurs, détenus sur les comptes bancaires ouverts au nom de la société KKO INTERNATIONAL. Cette requête a été réduite par le Juge de l'Exécution à la somme de 446.560 euros. Cette saisie conservatoire a entraîné le blocage sur le compte de KKO INTERNATIONAL ouvert à la Société Générale d'une somme de 291.359,90 euros. La Société a saisi le Juge de l'Exécution de la mainlevée de cette saisie-conservatoire.

Au cours de l'exercice 2020, les parties ont échangé par l'intermédiaire de leurs conseils plusieurs jeux d'écritures et échangé de nombreuses pièces devant chacune des juridictions saisies.

Les parties ont plaidé le 24 janvier 2021 devant le Tribunal de Commerce de Paris et le délibéré de la décision a été rendu le 16 décembre 2021. Le tribunal de commerce de Paris a fait partiellement droit aux demandes de EHGO et la déboutant notamment sur ses demandes de dommages-intérêts.

KKO International a immédiatement fait appel de cette décision dont elle estime qu'elle est affectée d'erreurs manifestes tant en droit qu'en fait. KKO International a décidé d'exécuter par provision la décision des premiers juges dans la mesure où cette décision frappée d'appel permettait une exécution.

Aucune provision n'a été constatée dans les comptes concernant ce litige, l'essentiel de celui-ci portant sur la conversion d'instruments de capitaux propres la société sans effet sur le compte de résultat (effet dilutif pour les actionnaires de KKO International) et la trésorerie du Groupe, et indépendamment de toute pénalité de retard ou dédommagement de préjudice qui pourrait être accordé à ABO en cas d'issue défavorable du litige.

3-16 Rémunération des organes d'Administration et de direction

Les rémunérations des membres des organes de direction et d'administration ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

AUD

183 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

GEA AUDIT

INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

3 rue du Docteur Dumont
92300 LEVALLOIS-PERRET

KKO INTERNATIONAL

Société Anonyme au capital de 12.197.691 euros

9 avenue Bugeaud
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021



183, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE



INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

3 rue du Docteur Dumont
92300 LEVALLOIS-PERRET

KKO INTERNATIONAL

Société Anonyme au capital de 12.197.691 euros

9 avenue Bugeaud
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société KKO INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatifs à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les notes 4 et 24 de l'annexe des comptes consolidés dans laquelle le Groupe expose les mesures permettant d'assurer le financement de ses activités et d'établir ainsi les comptes 2021 dans une perspective de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2021

- Le Groupe comptabilise ses actifs biologiques à la juste valeur selon les modalités décrites dans les notes 3.9 et 11 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le Groupe, décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour. Nous nous sommes également assurés de la pertinence des hypothèses sous-jacentes de l'approche : prix de vente du cacao, le nombre d'arbres matures, taux d'actualisation, coûts opérationnels, taux d'inflation et profil de production. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.
- Le Groupe est amené à faire face à des litiges que peuvent nécessiter un processus d'estimations parfois complexes afin de déterminer une éventuelle comptabilisation de provision pour risques et charges dans les conditions et selon les méthodes décrites dans la note 3.14 de l'annexe des comptes consolidés. Dans le cadre du litige décrit en note 24, nos appréciations ont été fondées sur un examen du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction de votre société dans ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévue par les textes légaux et réglementaires des affirmations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2021

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 6 mai 2022

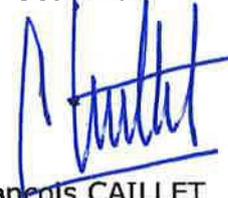
Les Commissaires aux Comptes

Audissey



Jean-Baptiste PALIES

Gea Audit



François CAILLET



**États financiers consolidés
au 31 décembre 2021**



Table des matières

Etat consolidé du résultat global	4
Etat consolidé de la situation financière.....	6
Etat consolidé de variation des capitaux propres	7
Tableau consolidé des flux de trésorerie	8
Notes aux états financiers consolidés	9
1. Informations générales et faits marquants de l'exercice.....	9
2. Application des Normes et Interprétations nouvelles et retraitées	11
3. Principales méthodes comptables	12
4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations.....	25
5. Produits des activités ordinaires.....	27
6. Dépenses opérationnelles	28
7. Résultat financier	30
8. Impôts sur le résultat	30
9. Résultat par action.....	31
10. Immobilisations corporelles.....	32
11. Actifs biologiques	33
12. Trésorerie et équivalents de trésorerie net.....	39
13. Capitaux propres.....	39
14. Avantages du personnel	41
15. Dettes envers les propriétaires de la Société	42





16. Dettes financières non courantes	43
17. Actifs et Passifs courants	44
18. Juste valeur	45
19. Engagement de locations.....	46
20. Cadre de la gestion des risques.....	47
21. Transactions entre parties liées.....	50
22. Droits et engagements hors bilan	50
23. Evénements postérieurs à la date de clôture	51
24. Litiges	51
25. Honoraires des auditeurs.....	53





Etat consolidé du résultat global

	Notes	Exercice clos le 31 Déc. 2021 en EUROs	Exercice clos le 31 déc. 2020 en EUROs
Produit des activités ordinaires	5	301 100	247 671
Gain/perte sur reconnaissance de stock	5	328 559	123 016
Variation de juste valeur des actifs biologiques	11	2 880 710	86 044
Dépenses opérationnelles	6	(2 444 161)	(1 982 356)
Perte de valeur sur actifs biologiques	11	(3 447)	(8 888)
Amortissements	10&11	(330 212)	(326 729)
Amortissements sur droits d'utilisation	19	(39 279)	
Résultat d'exploitation		693 270	(1 861 242)
Produits d'intérêts		-	-
Charges d'intérêts	7	(1 500)	(63 315)
Charges financières sur droit d'utilisation	19	(11 257)	
Autres charges financières		-	-
Autres produits non opérationnels		-	-
Autres charges non opérationnelles		-	-
Résultat avant impôts		680 513	(1 924 557)
Impôts sur le résultat	8	(770 017)	(134 114)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(89 504)	(2 058 671)
Dont résultat net part du groupe		(89 504)	(2 057 786)
Participation ne donnant pas le contrôle		-	(885)



	Notes	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 déc. 2020
en EUROS			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(89 504)	(2 058 671)
Autres éléments du résultat global (AERG)		(340 255)	(584 742)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>		<i>(340 255)</i>	<i>(584 743)</i>
Revalorisation des plantes productrices	11	(329 436)	(741 705)
Impôt sur le résultat y relatif	8	(10 819)	156 963
<i>Éléments qui pourront être reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE		(429 759)	(2 643 413)
Résultat net de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		(89 504)	(2 057 786)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(885)
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		(429 556)	(2 642 178)
Participations ne donnant pas le contrôle		(203)	(1 235)
Résultat par action			
de base (en EUROS par action)		(0,001)	(0,021)
dilué (en EUROS par action)		(0,001)	(0,021)



Etat consolidé de la situation financière

	Notes	Exercice clos le 31 Déc. 2021 en EUR0s	Exercice clos le 31 Déc. 2020 en EUR0s
Actif			
Actifs non-courants		15 452 819	12 134 146
Immobilisations incorporelles nettes		-	-
Immobilisations corporelles nettes	10	3 191 035	3 204 670
Droits d'utilisation		353 508	-
Actifs biologiques	11	11 841 619	8 881 821
Actionnaires, capital non appelé		-	-
Actifs d'impôts différés	8	34 441	25 671
Autres actifs non-courants		32 216	21 984
Actifs courants		1 306 815	1 016 747
Stocks et en-cours	5	384 791	127 596
Créances commerciales et autres débiteurs	17	694 669	786 244
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	227 355	102 907
Total de l'actif		16 759 633	13 150 893
Capitaux propres et passif			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		7 448 992	6 908 404
Capital	13	10 935 000	10 172 005
Prime d'émission	13	497 308	292 159
Réserve de réévaluation	13	3 807 402	4 145 453
Résultat et Réserve consolidée	13	(7 790 717)	(7 701 213)
Participations ne donnant pas le contrôle	13	(389)	(186)
Total des capitaux propres	13	7 448 604	6 908 218
Passifs non-courants		3 614 295	2 515 704
Avantages du personnel	14	79 921	61 415
Passifs d'impôt différé	8	2 070 104	1 312 700
Dettes financières non courantes	16	1 126 895	1 126 895
Dettes de location non courantes	19	322 850	-
Autres passifs non-courants		(0)	264
Découverts bancaires	12	14 525	14 430
Passifs courants		5 696 735	3 726 970
Provisions pour risques et charges		-	-
Dettes financières courantes	17	1 067 150	-
Dettes de location courantes	19	35 462	-
Dettes envers les propriétaires de la Société	15	1 888 793	869 902
Dettes commerciales et autres créditeurs	17	2 705 330	2 857 068
Total du passif		9 311 030	6 242 674
Total des capitaux propres et du passif		16 759 633	13 150 893



Euronext Growth Paris ISIN : FR0013374667 – ALKKO

Survez nous sur Twitter et Instagram : @alkko_int



Etat consolidé de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserve de réévaluation	Résultat et Réserve consolidée	Attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS
Solde au 1er janvier 2020	9 088 671	75 493	4 729 845	(5 644 814)	8 249 196	1 049	8 250 246
Résultat net de l'exercice				-2 057 786	-2 057 786	-885	-2 058 671
Autres éléments du résultat global de l'exercice (AERG)			(584 392)		(584 392)	(351)	(584 743)
Résultat global total de l'exercice			(584 392)	(2 057 786)	(2 642 179)	(1 235)	(2 643 414)
Augmentations de capital	1 083 334	216 666			1 300 000		1 300 000
Autres				1 387	1 387		1 387
Autres	1 083 334	216 666		1 387	1 301 387		1 301 387
Transactions avec les propriétaires de la Société	10 172 005	292 159	4 145 453	(7 701 213)	6 908 405	(186)	6 908 220
Solde au 31 décembre 2020	10 172 005	292 159	4 145 453	(7 701 213)	6 908 405	(186)	6 908 220
Résultat net de l'exercice				(89 504)	(89 504)		(89 504)
Autres éléments du résultat global de l'exercice (AERG)			(338 051)		(338 051)	(203)	(340 255)
Résultat global total de l'exercice			(338 051)	(89 504)	(427 555)	(203)	(427 758)
Augmentation et réduction de capital	762 994	205 148			968 143		968 143
Autres							
Autres	762 994	205 148			968 143		968 143
Transactions avec les propriétaires de la Société	762 994	205 148			968 143		968 143
Solde au 31 décembre 2021	10 935 000	497 308	3 807 402	(7 790 717)	7 448 992	(389)	7 448 604



Tableau consolidé des flux de trésorerie

	Notes	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
		en EUR0s	en EUR0s
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(89 504)	(2 058 671)
Ajustements pour :			
Variation de juste valeur des actifs biologiques	11	(1 716 153)	447 003
Perte de valeur sur actifs biologiques		(2 886 710)	(86 044)
Amortissements d'immobilisations incorporelles et corporelles	10	3 447	8 888
Amortissements des droits d'utilisation		293 389	289 906
Amortissements des actifs biologiques	11	39 278	
Amortissements emprunts obligataires (droits de tirages)		36 823	36 822
Dotations et reprises de provisions		39 800	-
Charges d'intérêts		1 500	63 315
Charges financières sur droit d'utilisation	19	11 257	
Impôts différés passés par le résultat	8	739 063	134 116
Profit à la cession d'immobilisations corporelles			
Variations du fonds de roulement :			
(Augmentation) / Diminution des autres actifs et passifs non-courants		(334 299)	329 761
(Augmentation) / Diminution des stocks		(773 261)	(60 250)
(Augmentation) / Diminution des créances commerciales et autres débiteurs		(257 195)	(127 596)
(Augmentation) / Diminution des créances commerciales et autres débiteurs		91 575	98 095
(Diminution) / Augmentation des avantages du personnel		18 506	8 928
(Diminution) / Augmentation des dettes commerciales et autres créditeurs		586 076	430 784
Impôts payés sur le résultat			
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation		(2 139 956)	(1 281 707)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	10	(279 754)	(720 184)
Acquisition droits d'utilisation	19	(392 784)	
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		-	-
Achat et développement de plantes productrices	11	(462 891)	(722 144)
Trésorerie nette utilisée aux activités d'investissement		(1 135 429)	(1 442 328)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital	13	968 143	2 600 000
Charges d'intérêts		(1 500)	(63 315)
Charges financières sur droit d'utilisation	19	(11 257)	
Dettes sur droits d'utilisation	19	392 784	
Remboursement / émission d'emprunts	17	1 102 612	
Remboursement de la dette locative	19	(34 475)	
Remboursement / apports d'avances aux propriétaires de la Société	15	1 018 891	218 918
Emission d'emprunts obligataires		-	-
Trésorerie nette liée aux activités de financement		3 435 198	2 755 602
Augmentation / (Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		159 813	31 567
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (net de découvert bancaire)		86 477	56 912
Incidences des variations des cours de change sur le solde de la trésorerie détenue en monnaie étrangère			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (net de découvert bancaire)		212 829	88 477



Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales et faits marquants de l'exercice

1.1 Informations générales

KKO INTERNATIONAL est une société anonyme de droit français et enregistrée auprès du Registre du Commerce et Société sous le numéro SIRET 841 862 287 00015 dont le siège social est situé 9, avenue Bugeaud à Paris (75116) (la « Société »). Le siège social de la Société a été transféré de Bruxelles à Paris suite à une autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 mai 2018. Jusqu'au transfert du siège social de Bruxelles à Paris, la Société était une société anonyme de droit belge et enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0839.801.947 dont le siège social était situé Avenue Louise 363, bte 19 à 1050 Bruxelles.

La Société a été constituée en 2011 et détient à 99,94% de SOLEA (Société de Logistique et d'Exploitation Agricole), qu'elle a elle-même constituée, ensemble ci-après dénommé le « Groupe ».

SOLEA est une société spécialisée dans la plantation de cacao en Côte d'Ivoire ayant démarré ses activités en octobre 2011. SOLEA possède trois sites d'exploitation agricole dans la région de Bocanda, située au Centre-Est de la Côte d'Ivoire. Ces trois sites sont situés en milieu rural et ne sont pas très éloignés les uns des autres, ils se trouvent plus précisément à Kotokonou, Akassikro et Goutouké.

La société a commencé la plantation de caféiers sur une partie de ses terres en 2019.

La société SHOKKO a été créée en 2019, filiale de SOLEA, elle a pour objet la transformation des fèves en chocolat.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 6 mai 2022. Ils sont exprimés en euros, sauf indication contraire. SOLEA et sa filiale utilisant le Franc CFA comme monnaie fonctionnelle, ses états financiers sont convertis à chaque clôture selon la méthode décrite en note 3.4 ci-dessous.



1.2 Faits marquants

- Dans le cadre de la construction de l'usine de production de SHOKKO, la société SOLEA a conclu en septembre 2021 un contrat de prêt pour un montant de 1 067 K€ (700 MCFA) avec la société générale Côte d'Ivoire, pour une durée de 12 mois. Ce prêt inclut un différé de remboursement de 6 mois et porte intérêt au taux de 7,8%.
- La société KKO a réalisé deux augmentations de capital au cours de l'exercice permettant de renforcer ses fonds propres à hauteur de 968 K€ permettant ainsi de poursuivre le développement des activités de sa filiale SOLEA et de SHOKKO.
- Dans le cadre de la pandémie du COVID-19, la Côte d'Ivoire par sa politique très avant-gardiste dans la mise en place et le respect des mesures de confinement a permis de contenir le virus sur la zone d'Abidjan, avec des chiffres faibles de contamination moins de 80 000 cas et 700 morts au 31 décembre 2021.

Afin de maintenir la continuité de l'activité dans ce contexte exceptionnel tout en assurant la santé de ses collaborateurs et celle de ses sous-traitants intervenant sur site, le Groupe suit attentivement la situation et adapte son fonctionnement en conséquence :

- actions de prévention à destination de l'ensemble des salariés ;
- organisation du travail spécifique (respect des mesures-barrières, rotation d'équipes, télétravail) ;
- suivi rapproché des relations avec les fournisseurs pour éviter ou limiter autant que possible les retards de livraison ou d'intervention.

Le Groupe assure également une veille attentive et étudiée, lorsque cela est nécessaire, l'ensemble des dispositifs d'aides et d'accompagnement du gouvernement pour les entreprises. Aucune aide n'a été perçue par la Société durant l'exercice et aucun report d'échéance fiscale ou sociale n'a été exercé.

A la date d'établissement du présent document, ni l'étendue de l'épidémie ni la durée et les éventuelles modifications des mesures de confinement et de restriction des déplacements ne sont connues. Leur impact sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses perspectives de développement restent difficilement mesurables. Néanmoins, compte tenu de son activité, la société considère que cette incertitude ne remet pas en cause la continuité de son exploitation.



2. Application des Normes et Interprétations nouvelles et retraitées

Le Groupe, incluant la Société, SOLEA et SHOKKO, présente ses états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2021 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et disponibles sur le site https://ec.europa.eu/info/index_fr. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standing Interpretations Committee et International Financial Reporting Standards Interpretation Committee).

L'application du référentiel IFRS tel que publié par l'IASB n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers présentés.

2.1 Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, effectives depuis le 1er janvier 2021 mais qui ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2021 :

- Amendement à IFRS 16 « allègements de loyer liés à la COVID -19 » ;
- Interprétation de l'IFRIC de la norme IAS 19 « attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services » ;
- Interprétation de l'IFRIC sur les coûts d'implémentation : l'IFRIC a précisé le traitement des coûts liés à la mise en place d'un ERP Cloud ;
- Amendements à IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 ;

2.2 Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2021, sont notamment les suivantes :

- Amendements à IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » ;





- Amendement IFRS 3 « Référence au cadre conceptuel »
- Amendement IAS 37 « clarification des coûts à retenir lors de l'analyse des contrats déficitaires » ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2018-2020).

En 2021, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

3.1 Regroupement d'entreprises et principes de consolidation

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat net. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.



Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer, seul, sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes et transactions, produits et charges, résultant des transactions intragroupes sont éliminés.

3.2 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2021, la Société détient une filiale implantée en Côte d'Ivoire :

Sociétés	Pays	Devise fonctionnelle	% d'intérêts financiers net au 31/12/2021	% d'intérêts financiers net au 31/12/2020
SOLEA	Côte d'Ivoire	Franc CFA	99,94%	99,94%
SHOKKO	Côte d'Ivoire	Franc CFA	100,00%	100,00%
KKO Development	Côte d'Ivoire	Euros	100,00%	



Les sociétés sont consolidées par intégration globale au cours de toute la période concernée par les présents états financiers consolidés.

3.3 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque les biens sont livrés et que les titres de propriété sont transférés, moment auquel l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens;
- le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe;
- les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 41, la récolte sur pieds à la date de clôture fait l'objet d'une comptabilisation à sa juste valeur. Le groupe comptabilise cette récolte au sein d'une ligne spécifique du compte de résultat dans la rubrique des produits des activités ordinaires. La juste valeur retenue correspond au prix de vente réel constaté postérieurement à la clôture, net de coûts de récolte.

3.4 Monnaies étrangères

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité du Groupe, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours du change en vigueur à la date de transaction. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis. Les écarts de change sur les éléments monétaires sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.





Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs liés à la société SOLEA et sa filiale en Côte d'Ivoire sont convertis en euros en appliquant les cours de change du franc CFA bénéficiant d'une parité fixe de 1 € pour 655,957 F CFA depuis le 1^{er} janvier 1999.

3.5 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

3.6 Avantages du personnel

Coûts des prestations de retraite

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge de rémunération lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit à ces indemnités.

Avantages du personnel à court terme et autres avantages à long terme

Un passif est comptabilisé au titre des avantages auxquels a droit le personnel en termes de salaires, de congés annuels et de congés de maladie au cours de la période où les services correspondants sont rendus au montant non actualisé des avantages que l'entité s'attend à payer en contrepartie des services rendus. Les passifs comptabilisés au titre des avantages du personnel à court terme sont évalués au montant non actualisé des avantages que l'entité s'attend à payer en contrepartie des services correspondants.

Les avantages à long terme sont provisionnés si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.



Lorsque les indemnités de départ en retraite correspondent à des régimes à prestations définies. Elles sont provisionnées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ; et
- les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels. Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage ultérieur en résultat. Le coût des services passés est reconnu en résultat, qu'ils soient acquis ou non acquis.

3.7 Impôts directs et indirects

La charge d'impôts directs et indirects représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global en raison de différences permanentes ou temporelles. L'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Lors de chaque investissement, SOLEA dépose auprès du Ministre chargé de l'Economie et des Finances un dossier en vue de l'obtention d'avantages fiscaux.

Ainsi, dans le cadre d'un premier investissement d'un montant total de 834 millions de FCFA pour les premiers 788 ha de terrains, SOLEA a bénéficié des dispositions fiscales suivantes, aux termes d'un arrêté du Ministre chargé de l'Economie et des Finances en date du 11 mars 2013, modifié par arrêté en date du 17 octobre 2013 :





- exonération de la TVA sur les matériels, équipements, véhicules utilitaires et premier lot de pièces de rechange nécessaires à la réalisation de l'investissement, acquis localement ou importés ; et
- réduction de 50% du montant des droits à payer à la douane portant sur les équipements et matériels ainsi que sur le premier lot de pièces de rechange nécessaires à la réalisation de l'investissement, étant précisé que ce dispositif fiscal a pris fin le 31 janvier 2014.

Par la suite, lors du constat de la fin de réalisation des travaux d'investissement et de la mise en exploitation de SOLEA, il a été notifié à SOLEA, par arrêté du CEPICI (Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire) en date du 16 mai 2014, le bénéfice des dispositifs fiscaux suivants :

- exonération des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), au taux normal de 25%, des contributions de patentes et licences sur 15 ans à compter du 1er février 2014. L'exonération est totale du 1er février 2014 au 31 décembre 2026 ; ensuite elle est réduite à 50% des droits normalement dus du 1er janvier au 31 décembre 2027 puis 25 % des droits normalement dus du 1er janvier au 31 décembre 2028.
- réduction de 90% du montant de la contribution à la charge des employeurs à l'exclusion de la taxe d'apprentissage et de la taxe additionnelle à la formation continue.
- exonération de l'impôt sur le revenu foncier pour les logements mis à la disposition du personnel.
- exonération de l'impôt sur le patrimoine foncier.

A l'exception des exonérations sur 15 ans relatives à l'impôt sur les BIC et aux contributions de patentes et licences, l'arrêté du CEPICI du 16 mai 2014 et l'arrêté modificatif du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget en date du 23 mai 2014 ne mentionnent pas de durée pour les autres exonérations fiscales. Toutefois, compte tenu de la zone dans laquelle se trouve SOLEA, l'ordonnance n° 2012-487 du 7 juin 2012 portant Code des investissements précise que la durée d'exonération de 15 ans s'applique à l'ensemble des dispositifs fiscaux que sont l'impôt sur les BIC, les contributions de patentes et licences, les contributions à la charge des employeurs, l'impôt sur le revenu foncier et l'impôt sur le patrimoine foncier.



Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ; et
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre de différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de bénéfices futurs imposables augmente.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Ainsi, une différence temporelle partielle (partie au-delà de la période de vacance fiscale, soit à compter de 2027) qui sera taxable existe entre la valeur comptable des actifs biologiques dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021 et sa base taxable. Le taux d'impôt applicable au terme de la période de vacance fiscale s'applique pour mesurer le passif d'impôt différé sur la différence temporelle au 31 décembre 2021. Ce taux s'élève en moyenne à 24,15% sur la période de taxation.



Les impôts différés concernant la filiale SHOKKO sont calculés en prenant en compte l'exonération partielle dont elle bénéficie pendant les 5 premières années d'exploitation.

3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Ils sont présentés à leur coût historique diminué des amortissements calculés linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les coûts historiques incluent les dépenses directement imputables à l'acquisition des actifs.

Les amortissements sont imputés en résultat net sur base linéaire et réparti sur la durée de vie estimée de l'actif. Les taux suivants sont appliqués :

➤ Bâtiment :	10 ans
➤ Agencements des plantations	5 – 30 ans
➤ Installations techniques et agencements :	10 à 20 ans
➤ Matériel et outillage agricole :	2 – 5 ans
➤ Matériel de bureau et informatique :	2 - 3 ans
➤ Mobilier des logements :	10 ans
➤ Mobilier de bureau :	10 ans
➤ Matériel de transport :	3 ans
➤ Autres matériels :	5 ans

Les plantations, installations et agencements en cours sont transférés à la rubrique adéquate et amortis à partir de leur mise en exploitation.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant) qui sera immédiatement comptabilisée en résultat net.



3.9 Actifs biologiques

Les actifs biologiques détenus par le Groupe concernent principalement :

- des cacaoyers (plantes productrices),
- des plantations de tecks

Les actifs biologiques ou produits agricoles ne seront reconnus que dans la mesure où :

- le Groupe détient le contrôle de ces actifs du fait d'événements passés ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe ; et
- la juste valeur ou le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable.

Plantes productrices (cacaoyers et caféiers)

Une *plante productrice* est une plante vivante qui :

- est utilisée dans la production ou la fourniture de produits agricoles ;
- est susceptible de produire sur plus d'une période ;
- n'a qu'une faible probabilité d'être vendue comme produit agricole, sauf à titre accessoire en tant que rebut.

Conformément à la norme IAS 16, telle qu'amendée, les plantes productrices (cacaoyer et caféier), sont évalués lors de la comptabilisation initiale à leur coût, puis selon la méthode de la réévaluation à la juste valeur à chaque clôture. Durant les 3 premières années, la juste valeur est considérée comme équivalente au prix de revient des plantes productrices.

Le coût des plantes productrices comprend son prix d'achat, ainsi que tout coût contribuant directement à sa mise en état pour l'exploitation.

Sont notamment directement attribuables au coût des plantes productrices :

- les coûts des avantages du personnel et honoraires contribuant directement à leur développement;
- les frais de préparation des arbres;
- la proportion des coûts d'emprunt liés à leur développement.

Cacaoyers

Au 31 décembre 2021, les cacaoyers sont considérés comme matures lorsque leur production annuelle de cacao « prêt à la vente » représente un poids d'au moins un kilogramme.



Concernant les cacaoyers, en raison de l'impossibilité matérielle d'identifier la production annuelle par arbre, le nombre d'arbres matures est déterminé en fonction des ventes effectuées sur chaque site de production, sur la base d'une production moyenne estimée d'un kilogramme par arbre.

Le nombre d'arbres non matures a été déterminé par différence entre le nombre total de cacaoyers vivants et le nombre de cacaoyers matures.

Les plantes productrices arrivées à maturité font l'objet d'une réévaluation à chaque clôture comptable à leur juste valeur (conditions actuelles de marché) diminuée des coûts de la vente. Elles font l'objet d'un amortissement annuel sur toute la période de mise à disposition du site.

Les profits résultant des réévaluations des plantes productrices à la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Toutes pertes de valeur impactent quant à elles le résultat net de l'exercice au cours duquel elles sont constatées, après déduction du montant réévalué précédemment via les autres éléments du résultat global.

Caféiers

Aucune nouvelle plantation n'a été effectuée cette année.

Autres actifs biologiques

Seuls les tecks ont été évalués au cours de l'exercice, les autres actifs biologiques n'étant pas significatifs.

Conformément à la norme IAS 41 agriculture, les tecks sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale et à chaque clôture comptable.

Les quatre premières années, la juste valeur est considérée comme équivalente au coût de revient de l'arbre. A partir de la quatrième année après sa plantation, un calcul actuariel est effectué sur la base des coûts d'entretien annuel et d'un prix de vente à la quinzième année, date prévue de maturité pour la coupe et la vente de l'arbre.

Les profits ou pertes résultant de la comptabilisation des produits agricoles à la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont inclus dans le résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.



3.10 Stocks

Le produit agricole récolté à partir des actifs biologiques devient un stock et est évalué à sa juste valeur diminué des coûts de la vente au moment de la récolte.

Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les stocks de produits semi-finis ou finis sont évalués à leur coût de production, incluant les commançons et les coûts directs et indirects de production. Une provision est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût des stocks.

3.11 Juste valeur

Les prêts, créances et dettes (y compris les créances clients et autres débiteurs, les soldes bancaires et la trésorerie) sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les produits d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles l'incidence de l'actualisation est négligeable.

Les passifs financiers, tels que les emprunts, les dettes fournisseurs et les autres créditeurs sont eux aussi évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ainsi, la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme ne portant pas intérêt est évaluée comme la valeur actualisée de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, calculée selon le taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire. Après comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'avantage du non-paiement des intérêts sur avances octroyées par les propriétaires de la Société est directement reconnu dans les capitaux propres au titre de transactions avec les propriétaires.

L'emprunt obligataire émis le 7 décembre 2018 a été traité conformément à IFRS 9. Compte tenu des caractéristiques de l'emprunt, l'instrument dérivé incorporé à la dette a été considéré comme nul et l'emprunt obligataire apparaît donc dans l'état de la situation financière consolidée pour sa valeur au coût amorti.



3.12 Locations

Lorsque la location porte sur un bien d'importance significative, le plus faible de la juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat est immobilisé et amorti selon la méthode linéaire, et la dette correspondante est inscrite au passif de l'état de la situation financière consolidée, conformément à la norme IFRS 16 pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2019. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

3.13 Capital social

Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires, nets d'impôt, sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Rachat et remise en circulation d'actions ordinaires (actions propres)

Si la Société rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables, nets d'impôt, est comptabilisé en diminution des capitaux propres, sans impact sur le résultat.

3.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en couverture d'éventualités diverses, notamment les risques sur les litiges. Une provision est notamment comptabilisée lorsque :

- Le Groupe est tenu par une obligation juridique ou implicite découlant d'évènements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;



- Et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

3.15 Subventions publiques

Comme indiqué dans la note 0, SOLEA bénéficie de plusieurs types d'exonérations ou de réductions fiscales (droits de douane, impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), contributions de patentes et licences, contributions à la charge des employeurs, impôt sur le revenu foncier, impôt sur le patrimoine foncier, ...).

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques relatives à des dépenses encourues par le Groupe sont comptabilisées en résultat net, en déduction desdites dépenses, et sur une base systématique sur les périodes concernées.

Les subventions publiques conditionnelles relatives à des actifs biologiques autres que les plantes productrices sont reconnues dans le résultat net à condition que les conditions soient remplies ; les subventions non-conditionnelles sont reconnues dans le résultat net dès l'instant où elles deviennent définitivement acquises.

Les subventions publiques relatives aux immobilisations corporelles et les plantes productrices sont déduites de la valeur comptable de ces actifs.

3.16 Information sectorielle

Conformément à IFRS 8, l'information sectorielle est présentée selon des principes identiques à ceux du reporting interne utilisé par la direction générale et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Les activités de KKO sont divisées en deux secteurs : plantations et production. L'information géographique n'est pas pertinente car tous les actifs sont localisés dans un seul pays (Cote d'Ivoire). L'activité "support" recouvre principalement les activités fonctionnelles et financières de la société holding KKO.



<i>Exercice clos le 31 Déc. 2021</i>	<i>Plantations</i>	<i>Production</i>	<i>Support</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	336 834	*	*	336 834
Résultat d'exploitation	1 426 906	(532 714)	(1 210 209)	(316 016)
Actifs biologiques	11 841 619		*	11 841 619
Autres immobilisations	1 373 927	1 817 108	*	3 191 035

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les estimations et les jugements utilisés par le Groupe dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés sont continuellement mis à jour et sont fondés sur les informations historiques ainsi que sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Certains des actifs du Groupe, dont les actifs biologiques (voir note 11), sont évalués à leur juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière. Les plantations d'arbres sont exposées aux risques propres à l'agriculture : les arbres et les récoltes peuvent être affectées par des maladies, des insectes ainsi que par les aléas climatiques. SOLEA met en œuvre de nombreuses mesures préventives, mais ne peut cependant garantir que tous ces risques soient écartés, ayant pour conséquence possible que la juste valeur considérée dans les états financiers à chaque clôture pourrait différer de sa valeur de réalisation future.

- L'évaluation de la juste valeur du cacaoyer dépend par ailleurs aussi fortement du maintien du prix du cacao dans le futur, du rendement moyen des cacaoyers et des différentes composantes du taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés. Cette évaluation a ainsi été catégorisée de niveau 3.
- L'évaluation de la juste valeur des Caféiers ne se fera que l'année prochaine, l'activité n'étant qu'au stade préliminaire.
- L'évaluation de la juste valeur du teck dépend de la croissance des arbres et du marché du bois. Les coûts d'entretien sont facilement appréhendables mais la durée pour la récolte est longue (15 ans). Cette évaluation a ainsi été catégorisée de niveau 3.





Le Groupe revoit les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Le Groupe a développé son exploitation sur des terres faisant l'objet de baux emphytéotiques contractés entre les communautés villageoises propriétaires des terres et SOLEA, les parcelles de terre données à bail par les communautés villageoises seront exploitées par SOLEA pour une durée de trente-cinq années durant lesquelles les parties acceptent une location des terres qui sera rémunérée à hauteur de 5% des produits de la récolte à venir. Ces contrats sont sans garantie de reconduction.

La société est toujours en phase de développement tant au niveau de l'activité de production de fèves que de l'activité de transformation de cacao. En conséquence, le Groupe a besoin de ressources pour financer ses investissements et les charges liées au développement de ses activités.

Dans ce cadre, en octobre 2021, SOLEA a signé un prêt de 1 million d'euros avec la SGBCI (Société Générale Côte d'Ivoire) et la société KKO a réalisé des augmentations de capital courant 2021 et début 2022 pour un total de 2,6 millions d'euros.

Les actionnaires principaux et les fondateurs de KKO INTERNATIONAL ont toujours répondu présents et ont apporté la trésorerie dont le Groupe avait besoin. Ils ont de nouveau confirmé leur soutien à la Société lors des augmentations de capital réalisées en janvier et mai 2021 (voir ci-avant). Ce soutien est également matérialisé lors du Conseil d'Administration de la société le 28 janvier 2022.

La Société travaille également désormais sur la structuration d'une émission de « Bonds » d'un montant maximum de 6 millions d'euros qui pourrait compléter d'autres sources de financements (investisseurs et/ou prêts) en cours de discussions.

L'activité de transformation, dont les premières ventes ont été réalisées début 2022, devrait rapidement contribuer à augmenter les ressources du Groupe.

L'ensemble de ces mesures donnent une capacité financière jugée suffisante permettant d'établir les comptes 2021 dans une perspective de continuité.



5. Produits des activités ordinaires

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
Produit des activités ordinaires	301 100	247 671
Vente de cacao	224 679	275 107
Autres ventes	-	3 273
Variation de juste valeur récolte sur pieds	76 421	(30 709)
Gain sur reconnaissance des stocks	328 559	123 016
Cabosses de cacao	260 889	123 016
Produits semi-finis (masse liquide)	67 670	
Pour un total de	629 659	370 687

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé à hauteur de 225 K€ par la vente de cacao représentant un volume de 173 tonnes (contre 275 K€ et 204 tonnes en 2020). Au 31/12/2021, la récolte sur pieds représente un volume de 158 tonnes pour un montant de 214 K€ (contre 137 K€ et 102 tonnes en 2020). Au 31 décembre 2021, le groupe a décidé de conserver une partie de sa production de cacao pour son usine de transformation, ce qui explique la baisse des ventes de cacao et l'augmentation du niveau de stock.



6. Dépenses opérationnelles

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
Charges activées liées aux actifs biologiques	(375 815)	(519 911)
Matières premières et consommables utilisés	211 764	396 352
Fournitures	201 659	393 533
Autres achats	10 105	2 819
Avantages du personnel	251 893	621 110
Rémunérations directes	251 893	621 110
Autres dépenses du personnel	-	-
Autres dépenses opérationnelles	2 356 319	1 484 804
Frais de voyages et déplacements	59 453	47 823
Entretien et réparation	51 543	36 014
Honoraires	649 156	432 044
Télécommunications	9 954	10 658
Frais de location	153 714	127 233
Assurances	12 533	17 932
Remunération des dirigeants & administrateurs	887 421	645 828
Autres dépenses opérationnelles	532 545	167 273
Pour un total de	2 444 161	1 982 356

L'activité de SOLEA nécessite une main d'œuvre très importante, non seulement des employés permanents mais également de nombreux ouvriers saisonniers utilisés pour les travaux d'abattage, d'entretien et de planting. Aucune nouvelle plantation de cacaoyer n'a été entreprise en 2021.



La réduction importante des rémunérations directes en 2021 provient de la réduction des effectifs lié à l'absence de construction et aménagement de nouvelle zone de plantation.

Conformément aux règles d'évaluation décrites dans la note 3.9, le prix de revient des plants non matures est augmenté chaque année des frais d'entretien jusqu'à leur maturité. A des fins de lisibilité des comptes, ces coûts sont inclus dans les charges par nature présentées dans le tableau ci-dessus et l'activation de ces coûts dans les actifs biologique est présentée sur la ligne « Charges activées liées aux actifs biologiques ».

Les frais de voyages et déplacements concernent principalement l'achat de carburant pour les machines de chantier et les déplacements en voiture ainsi que des frais de missions (hôtel, repas...) lors des déplacements dans les plantations et à l'occasion de missions spéciales comme la recherche d'investisseurs.

Le poste entretien et réparation concerne l'achat de pièces détachées pour les véhicules ou de petit matériel et outillage pour l'entretien des infrastructures.

Les honoraires concernent principalement les prestations d'avocats, de conseils techniques, de comptabilité et d'audit.

Les frais de location concernent notamment la location des terrains des plantations, la location des appartements mis à disposition de certains membres du personnel, la location des bureaux et la location de matériel et d'outillage d'exploitation.

Les rémunérations des dirigeants concernent les montants alloués aux organes de direction et administrateurs du Groupe (cf Note 21).



7. Résultat financier

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
Charges d'intérêts	12 757	63 315
Intérêts sur emprunts et bancaires	1 500	63 315
Charges financières sur droit d'utilisation	11 257	-

Le poste autres charges financières se compose uniquement des intérêts versés liés à la dette envers les propriétaires de la société pour 1.500 euros (63.315 euros en 2020).

8. Impôts sur le résultat

Origine et évolution des Impôts différés

	Solde des Impôts différés au 1er janvier	Variation par le résultat net	Variation par les AERG	Solde des Impôts différés au 31 décembre
	en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS
Exercice clos le 31 Déc. 2021	1 287 030	739 063	10 819	2 036 912
Cacaoyers	832 336	10 248	10 819	853 403
Tecks	433 183	710 166		1 143 349
Caféiers	47 180	18 649		65 829
Shokko (déficit reportable)	(25 669)			(25 669)
Exercice clos le 31 Déc. 2020	1 309 877	134 116	(156 963)	1 287 030
Cacaoyers	914 488	27 025	(156 963)	832 336
Tecks	374 499	58 684		433 183
Caféiers	20 890	26 290		47 180
Shokko (déficit reportable)		(25 669)		(25 669)

Les variations de valeur des plantes productrices sont reconnues net d'impôts en résultat net en cas de pertes de valeur (dans la mesure où elles ne compensent pas des accroissements de valeur reconnues



précédemment via les Autres éléments du résultat global), et via les Autres éléments du résultat global (en cas d'accroissement de valeur des plants arrivés à maturité).

L'impact net des variations de juste valeur des tecks (plantes non productrices) est quant à lui reconnu intégralement par le biais du Résultat net.

9. Résultat par action

	Exercice clos le 31 Déc. 2021 en EUROs	Exercice clos le 31 Déc. 2020 en EUROs
Résultat de base / dilué par action	(89 504)	(2 057 786)
Résultat net part du groupe	106 711 400	93 646 996
Nombre moyen pondéré d'actions	(0,001)	(0,021)
Variation du nombre d'actions sur la période:		
	31/12/2020	101 720 053
	29/01/2021	104 095 053
	11/05/2021	109 349 997
	31/12/2021	109 349 997

Conformément à l'application d'IAS 33, le résultat dilué par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires revenant à l'entité mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement du numérateur et du dénominateur des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en action ordinaire a pour effet de réduire le résultat par action des activités ordinaires poursuivies. Les éventuelles actions propres ne sont pas prises en compte dans le calcul.



10. Immobilisations corporelles

En euros	Exercice clos le 31 Déc. 2020	Acq.	Cessions & Mises au rebus	Reclasse- ments	Exercice clos le 31 Déc. 2021
<i>Valeur brute</i>					
Agencements et aménagements de terrains	2 436 723	46 200	-	-	2 482 923
Constructions sur sol d'autrui	226 165	-	-	-	226 165
Installations techniques, matériel & outillage	2 359 696	51 168	(175 875)	257 735	2 492 724
Autres immobilisations corporelles	14 991	137 041	-	-	152 032
Immobilisations en cours	803 096	-	-	(257 735)	545 361
Avances et acomptes s/ immo. corp.	3 049	45 345	-	-	48 394
<i>Total valeur brute</i>	5 843 720	279 754	(175 875)	-	5 947 599
<i>Amortissements</i>					
Agencements et aménagements de terrains	(475 221)	(142 560)	-	-	(617 781)
Constructions sur sol d'autrui	(32 141)	(1 915)	-	-	(34 056)
Installations techniques, matériel & outillage	(2 095 632)	(148 829)	175 875	(9 672)	(2 078 258)
Autres immobilisations corporelles	(9 672)	(85)	-	9 672	(85)
<i>Dépréciations</i>					
Agencements et aménagements de terrains	(23 502)	-	-	-	(23 502)
Constructions sur sol d'autrui	(2 882)	-	-	-	(2 882)
<i>Total amortissements</i>	(2 639 050)	(293 389)	175 875	-	(2 756 564)
<i>Total valeur nette</i>	3 204 670	(13 636)	-	-	3 191 035

Les installations techniques et le matériel et outillage sont majoritairement constitués :

Pour les agencements et aménagements des investissements relatifs à la construction des stations d'irrigation (principalement des pompes, des cuves, des frais de forages, etc.) et des aménagements de la plantation de Bocanda (menuiserie, ciment, sable, etc.).

Pour le matériel et l'outillage du matériel agricole et de matériel roulant. Les plus gros investissements sont des éléments pour la station d'irrigation, des bulldozers, un gyrobroyeur plusieurs tracteurs, de nombreuses tronçonneuses, des débroussailluses, un groupe électrogène, une station météo, et du matériel de bureau, pour le solde.

La diminution des immobilisations en cours concerne exclusivement la mise en service d'une partie de l'usine de transformation de la filiale SHOKKO.

Au vu des pertes importantes encourues par SOLEA, qui constituent un indicateur de perte de valeur de ses actifs, la Société a projeté ses flux de trésorerie futurs attendus, et conclu à l'absence de pertes



de valeur de ses actifs à long terme. Les mêmes paramètres ont été considérés pour cette analyse que pour la détermination de la juste valeur des actifs biologiques.

11. Actifs biologiques

Les actifs biologiques font l'objet d'une valorisation à la juste valeur, découlant d'une technique de valorisation catégorisée de niveau 3 consistant à définir les flux financiers futurs attendus des récoltes à venir sur la base d'un prix au kilo, d'un rendement estimé à l'arbre, et le cas échéant de facteurs de risques constituant le taux d'actualisation.

Toutefois, les plantes productrices ne sont comptabilisées à leur juste valeur que quand elles ont atteint leur stade de maturité. Avant cela, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le tableau ci-dessous reprend les mouvements des actifs biologiques :

En euros	Exercice clos le 31 Déc. 2020	Acquisition/production	Récolte sur pieds	Transfert	pertes	Réévaluation par les AERG	Reclassement	Réévaluation par le résultat	Exercice clos le 31 Déc. 2021
<i>Valeur brute</i>									
Cacaoyers non matures	1 647 884	279 277		(200 378)	13 447				1 723 336
Cacaoyers matures	5 235 454			200 378		1329 436			5 106 396
Caféiers non matures	195 359	77 221			(14 097)				258 483
Récolte sur pieds	137 670		76 426						214 096
Papimière	-	-							-
Tecks	1 794 814	29 967						2 880 710	4 705 497
Total valeur brute	9 011 181	386 465	76 426	-	(17 544)	(329 436)	-	2 880 710	12 007 802
<i>Amortissements</i>									
Cacaoyers matures	(129 361)	(36 823)							(166 184)
Total amortissements	(129 361)	(36 823)	-	-	-	-	-	-	(166 184)
Total valeur nette	8 881 821	349 642	76 426	-	(17 544)	(329 436)	-	2 880 710	11 841 619

Ainsi que l'origine de la variation de valeur annuelle sur les deux périodes présentées :

	Cacaoyers		Arbres non matures	Tecks	Caféiers	Total
	Arbres matures	Arbres non matures				
Au cours de l'année 2020	(431 931)	(741 705)	309 774	242 997	108 859	(80 075)
Suite à des variations d'hypothèses financières	(741 705)	(741 705)		86 044		(655 661)
Suite à des changements physiques	309 774		309 774	156 953	108 859	575 586
Au cours de l'année 2021	(53 606)	(129 058)	75 452	2 910 677	63 124	2 920 195
Suite à des variations d'hypothèses financières	(129 058)	(129 058)		2 880 710		2 751 652
Suite à des changements physiques	75 452		75 452	29 967	63 124	168 543



Les éléments suivants ont été considérés pour la valorisation des différents actifs biologiques :

- CACAOYERS

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
<i>Variables utilisées pour la valorisation des cacaoyers</i>		
Nombre d'hectares disponibles	1 986	1 986
Nombre d'hectares plantés	1 115	1 115
Prix au kilo (en CFA)	885	885
Equivalent en euros	1,35	1,35
Rendement par arbre (en kg)		
année 1		
année 2		
année 3	1,00	1,00
année 4	1,00	1,00
année 5	1,00	1,00
année 6	1,00	1,00
année 7	1,00	1,00
année 8	1,00	1,00
année 9	1,50	1,50
année 10	2,00	2,00
année 11	2,50	2,50
année 12 et suivantes	3,00	3,00
Taux d'actualisation des rendements futurs	13,50%	11,00%
Nombre de plants vivants (hors pépinière)	637 798	638 353
Nombre de plants matures	372 800	372 800
Taux d'inflation du chiffres d'affaires	1%	1%
Taux d'inflation des coûts	2%	2%
Taux d'inflation des salaires	4%	4%

Le rendement estimé par hectare des cacaoyers était basé en 2016 sur un rapport d'experts (CNRA) sur la plantation qui atteste d'un rendement estimé jusqu'à 6-7 tonnes par hectare par an. La



croissance et productivité des arbres n'étant cependant pas homogène, il a été décidé à partir de 2018 de calquer les rendements futurs sur les rendements actuellement constatés.

Les difficultés à estimer la production par arbre ont nécessité la mise en place d'une analyse par plantation. La détermination de la maturité d'un arbre à partir d'une production de cacao d'un kilo (en état de vente) génère les effets suivants :

- Le nombre d'arbre mature dépend de la production réelle, quantifiable par les ventes réalisées.
- L'expérience sur le terrain montre que les premières productions sont constatées au bout de deux ans d'existence de la plantation
- La production moyenne minimum d'un kilo est atteinte au bout de 6 ans (année 8 des arbres). Les arbres sont alors tous matures. Sur ces 6 ans, la production reste estimée à 1 kilo, le temps que tous les arbres deviennent matures.

Deux organismes publics chapeautent la filière du cacao en Côte d'Ivoire: le CCC (Conseil du Café-Cacao) et le CGFCC (Comité de Gestion des Filières Café et Cacao) qui ont pour vocation d'encadrer le processus de production et de commercialisation. L'évaluation de la juste valeur du cacaoyer est basée sur les prix de marché minimum du cacao fixés à court terme par ces structures, en référence aux cours internationaux observables, mais dépend aussi fortement du maintien de ces prix dans le futur, du rendement moyen des cacaoyers et des différentes composantes du taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés. Cette évaluation a ainsi été catégorisée de niveau 3.

Depuis 2018, le prix de vente de base appliqué aux cacaoyers pour la valorisation à la juste valeur des actifs est de 885 CFA et correspond à une approche basée sur les prix minimums fixés par le Gouvernement (750 FCFA en 2018 pour le cacao de catégorie A), additionné comme l'an dernier d'une surprime minimale estimée de 100 FCFA suite à notre certification Rain Forest Alliance.

En l'absence de variation significative et durable du prix de vente fixé par le Gouvernement, le prix utilisé pour la valorisation à la juste valeur n'est pas modifié.

De ce prix de base, ont été déduits les frais d'irrigation et de fertilisants, les frais de transport bord de champ, le remplacement du matériel d'irrigation, les herbicides, ainsi que les coûts de la main d'œuvre liée à la gestion de la plantation, à la récolte, à l'écabossage et au séchage. Les coûts de la vente étant jugés comme tout à fait négligeables, ils n'ont pas été considérés dans les paramètres ayant amené à la juste valeur des cacaoyers.

Une durée de vie de 30 ans (ou de la durée restante des baux locatifs) a été considérée pour les cacaoyers. Par prudence, les rendements ont été calculés jusqu'à la 25^{ème} année de production.





Le taux d'actualisation utilisé pour les cacaoyers (décrits ci-dessus) a été déterminé sur la base du taux sans risque, ajusté de la prime de risque du pays, du risque lié à l'industrie du Cacao et des risques principaux auxquels la Société fait face tels que décrits dans la note 20 aux états financiers.

Evolution de la productivité des cacaoyers

Depuis le début du projet, les hypothèses régissant les objectifs de productivité ont été revus plusieurs fois, pour des raisons pratiques tout d'abord, puis techniques, et enfin parce que la réalité du terrain permet aujourd'hui une approche plus en phase avec la réalité de la plantation.

Dans un premier temps il avait été retenu une productivité à l'hectare sur la base d'un calepinage de plantation de 1.320 pieds / ha. Il s'est avéré rapidement que l'utilisation de l'irrigation nous permettait de passer à 2.000 pieds / ha et même 2.500 pieds/ha. A la suite de quoi il a donc été décidé de faire des projections de production par pied et non plus par hectare.

Le Cacao de type « Mercedes » utilisé en Côte d'Ivoire bien que très résistant et particulièrement adapté au climat, se révèle pourtant souvent lors de la réalisation de plants par semis en pépinière, assez peu homogène dans sa productivité. En effet il n'est pas rare de constater lors des récoltes que des arbres de même âge et plantés au même endroit ont des comportements à la production totalement opposés (certains étant même stériles).

La seule solution à cet état de fait est l'opération de greffage. En effet partout dans le monde, les arbres fruitiers dans leur jeune âge voire en pépinière doivent subir un greffage. Ceci est une opération parfaitement maîtrisée, qui consiste à couper la partie supérieure de l'arbre, et y substituer un greffon d'un arbre identifié comme productif. L'arbre poursuit son développement et dans un délai de 18 à 36 mois on récupère un arbre productif. Cette opération peut être menée après quelques mois de pépinière permettant de planter uniquement des arbres productifs qui eux seront productifs plus rapidement.



Ces différentes techniques sont fort peu utilisées dans la production cacaoyère en Côte d'Ivoire pour des raisons de traditions de cette culture dans le pays. SOLEA s'est donc attachée dès la maturité des premiers arbres plantés (2016) et donc la disponibilité de greffons productifs à développer une équipe de R&D pour appliquer ces recettes à la plantation.

Ces techniques amenant des maturités de production disparates qui ne sont plus forcément corrélées avec les années de planting, nous ont obligé à revoir les hypothèses de départ, l'identification spécifique arbre par arbre dans les inventaires n'étant pas possible. Comme indiqué ci-dessus, il a été décidé de travailler par plantation (et non par arbre) et par la production moyenne des arbres, sachant que tous les arbres deviennent matures au bout de 6 à 8 ans après leur intégration dans la plantation.





- TECKS

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
<i>Variables utilisées pour la valorisation des tecks</i>		
Prix au m3 (en €)	250	250
Valorisation selon l'âge		
Planting	€ 5,0	€ 5,0
1 année	€ 5,5	€ 5,5
2 années	€ 6,0	€ 6,0
3 années	€ 6,5	€ 6,5
4 années	€ 39	€ 52
5 années	€ 44	€ 58
6 années	€ 50	€ 65
7 années	€ 57	€ 72
8 années	€ 65	€ 80
9 années	€ 74	€ 89
10 années	€ 84	€ 99
11 années	€ 95	€ 110
12 années	€ 108	€ 122
13 années	€ 123	€ 135
14 années	€ 140	€ 150
15 années	€ 158	€ 167
Taux d'actualisation des rendements futurs	13,50%	11,00%
Nombre de plants vivants	164 169	143 738
Nombre de plants de plus de 4 ans réévalués	104 235	12 290

Les tecks actuellement plantés sont valorisés à un prix unitaire variant de 5€ à 72€ basé sur les prix de 250€/m3, tenant compte de leur ancienneté et de leur diamètre par stade de croissance (soit de leur volume de bois estimé) constatés à la clôture de l'exercice. Cette valorisation inclut également les coûts de plantation et d'entretien de l'arbre jusqu'à sa maturité (15 ans).

Les gains de revalorisation des plantes productrices arrivées à maturité (cacaoyers), sont reconnus comme plus-value de réévaluation au sein des autres éléments du résultat global. Les plantes productrices non mures étant comptabilisées à leur coût, seules les pertes de valeur (aucun gain de



revalorisation) sont comptabilisées en résultat net, tout comme les variations de juste valeur des tecks (tant à la hausse qu'à la baisse).

12. Trésorerie et équivalents de trésorerie net

La trésorerie est gérée tant en euro qu'en franc CFA, mais n'est pas sujette aux variations de cours de change, vu la parité fixe utilisée entre le franc CFA et l'euro depuis le 1er janvier 1999.

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	212 829	88 477
Trésorerie active	227 355	102 907
Découvert bancaire	(14 525)	(14 430)

13. Capitaux propres

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
<i>Attribuables aux propriétaires de la société</i>	7 448 992	6 908 404
Capital	10 935 000	10 172 005
Prime d'émission	497 308	292 159
Réserve de réévaluation	3 807 402	4 145 453
Réserves de consolidation groupe	(7 701 213)	(5 643 427)
Résultat de l'exercice Groupe	(89 504)	(2 057 786)
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	(389)	(186)



Capital et prime d'émission

La société a pour vocation de devenir un producteur innovant et majeur dans le secteur de la production de cacao. La nature long terme du projet, caractérisé par des investissements importants en phase de démarrage et par des revenus qui n'apparaîtront qu'après plusieurs années d'efforts importants de développement, d'apprentissages et de mises au point, exige une couverture de ses besoins de trésorerie prioritairement par des fonds propres, sans pour autant exclure du financement par dette, mais alors seulement de façon temporaire. Les opérations décrites ci-dessous illustrent le souci constant de doter la société du financement le plus approprié.

Les mouvements de capital suivants ont été opérés au cours des 2 derniers exercices :

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
Capital social au 1er janvier	10 172 005	9 088 672
Augmentation de capital du 29 janvier 2021 (1)	237 500	
Augmentation de capital du 11 mai 2021 (2)	525 494	
Augmentation du capital du 29 septembre 2020		1 083 333
Capital social au 31 décembre	10 935 000	10 172 005

- (1) Faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 29 septembre 2020, aux termes des délibérations du Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 28 octobre 2020 et des décisions du Président Directeur Général en date du 29 janvier 2021, le capital social a été augmenté d'une somme de 237.500 euros pour le porter de 10.172.005,30 euros à 10.409.505,30 euros par émission de 2.375.000 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale, émises à un prix de souscription de 0,12 euro.



(2) Faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 29 septembre 2020, aux termes des délibérations du Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 2 mars 2021 et des décisions du Président Directeur Général en date du 11 mai 2021, le capital social a été augmenté d'une somme de 525.494,40 euros pour le porter de 10.409.505,30 euros à 10.934.999,70 euros par émission de 5.254.944 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale, émises à un prix de souscription de 0,13 euro.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation est relative aux actifs biologiques décrits et commentés en détail en note 11 ci-avant.

14. Avantages du personnel

Au 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
Provisions pour indemnités de fin de carrière	79 921	61 415
<u>Total valeur nette</u>	<u>79 921</u>	<u>61 415</u>



15. Dettes envers les propriétaires de la Société

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROs	en EUROs
<i>Dettes envers les propriétaires de la Société</i>	1 888 793	869 902
POLKA INVEST	243 952	78 953
EQUINOX	234 952	204 858
Rémy ALLEMANE	74 118	
Serge FOUCHET	49 197	
Indranil GHOSH	97 466	
Franck MOISAN	24 598	
Jordi MOLLAR	27 550	
Jean PANNIER	45 745	165 000
Laurent SKRYPCZAK	149 861	
Dont East transport LTD		1 091
H LAMOTTE	500 000	300 000
Dont SOFICE PARTICIPATIONS		120 000
Autres	441 354	

Depuis la création du Groupe, la majeure partie des investissements consacrés au développement des plantations avait été financé avant la mise en bourse par des avances de fonds des actionnaires.

L'ensemble de ces emprunts venant ainsi à échéance à court terme, leur juste valeur équivaut à leur valeur nominale, augmentée d'un taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire.

L'avantage du non-paiement des intérêts, ou du paiement d'un intérêt inférieur aux taux prévalant sur le marché, sur avances octroyées par les propriétaires de la Société est directement reconnu dans les capitaux propres au titre de transactions avec les propriétaires.



16. Dettes financières non courantes

	Exercice clos le 31 Déc. 2020	Remboursement	Exercice clos le 31 Déc. 2021
	en EUROS	en EUROS	en EUROS
Dettes financières	1 126 895	-	1 126 895
Obligations OCEANES	1 126 895		1 126 895

KKO INTERNATIONAL a conclu le 7 décembre 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« Investisseur ») un financement global sous forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») assorties, pour certaines d'entre elles, de bons de souscription d'actions (« BSA »), pouvant atteindre un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 5 100 000 €.

Sur la base de cet accord, KKO INTERNATIONAL a émis, le 7 décembre 2018, 510 bons d'émission d'OCEANE (les « BEOCEANE »), chaque BEOCEANE donnant accès à une OCEANE d'un montant nominal de 10 000 €, au profit de European High Growth Opportunities Securitization Fund. L'opération pourrait se traduire par un apport maximum de fonds propres de 6 273 000 €, soit 4 998 000 € correspondant à la souscription de la totalité des OCEANE et 1 275 000 € correspondant à l'exercice de la totalité des BSA.

European High Growth Opportunities Securitization Fund a exercé, le 7 décembre 2018 concomitamment à la signature de l'accord, une première tranche de 260 BEOCEANE composés de 260 OCEANE avec BSA attachés, représentant un montant nominal total de 2 600 000 €, constituant la première tranche du programme de financement.

En contrepartie de l'engagement de European High Growth Opportunities Securitization Fund de souscrire à l'emprunt obligataire, l'investisseur a perçu une commission d'engagement correspondant à 16 OCEANE complémentaires qui ont été émises par KKO INTERNATIONAL le 7 décembre 2018.

Les BEOCEANE, attribués gratuitement à l'Investisseur et d'une maturité de 36 mois, obligent leur porteur à souscrire à des tranches d'OCEANE sous réserve de la satisfaction de certaines conditions à raison de:

- 260 OCEANE (avec BSA attachés) d'un montant nominal de 10 000 € chacune, pour la première tranche, souscrite le 7 décembre 2018; et
- 25 OCEANE d'un montant nominal de 10 000 € chacune, pour chacune des dix tranches suivantes, à souscrire sur demande de la Société.



- Lors de la souscription des 260 OCEANE, 3 187 500 BSA avaient été émis. Les BSA peuvent être exercés à compter de leur émission pendant 48 mois. Chaque BSA donne le droit de souscrire à une action nouvelle de la société. Le prix d'exercice des BSA sera égal à 0,40. Au 31 décembre 2021, aucun BSA n'a été exercé. Compte tenu de la valeur du cours de l'action au 31 /12/2021, la valeur des BSA est nulle.
- Courant 2019, un litige est né entre la société et le fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund, décrit dans la Note 24.

17. Actifs et Passifs courants

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
Stocks		
stocks de cabosses	317 121	127 596
Stock masse cacao	67 670	
Total	384 791	127 596
Créances commerciales et autres débiteurs		
Avances et acomptes fournisseurs	221 020	121 710
Créances client - courant		
Créances fiscales et sociales	20 842	15 822
Autres débiteurs	452 808	648 712
Total	694 669	786 244

Les autres débiteurs incluent un montant de 291 K€ au titre de la saisie attribution dans le cadre du litige avec la société ABO décrit dans la note 24.



	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
<i>Dettes financières courantes</i>		
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	1 067 150	
Dettes de location courantes	35 462	
Total	1 102 612	-
<i>Dettes commerciales et autres créditeurs</i>		
Dettes fournisseurs - courant	1 040 784	875 766
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	67 209	-
Dettes sociales - courant	716 854	586 536
Dettes fiscales (hors IS) - courant	787 147	680 692
Autres dettes courantes	93 336	714 074
Total	2 705 330	2 857 067

18. Juste valeur

Les positions en juste valeur selon la hiérarchie de la norme IFRS13 se présentent comme suit :

- niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les tableaux ci- après présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la juste valeur des instruments financiers ventilés selon les trois niveaux définis ci- avant.



Catégories	Niveau	Exercice clos le 31 Déc. 2021		Exercice clos le 31 Déc. 2020		
		Bilan	Juste valeur	Bilan	Juste valeur	
Autres actifs non-courants	Coût amorti	Niveau 2	32 216	32 216	21 984	21 984
Créances commerciales et autres débiteurs	Coût amorti	Niveau 2	1 079 460	1 079 460	913 840	913 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie			227 355	227 355	102 907	102 907
Total actif			1 339 030	1 339 030	1 038 731	1 038 731
Avantages du personnel	Coût amorti	Niveau 2	79 921	79 921	61 415	61 415
Dettes financières courantes	Coût amorti	Niveau 2	1 067 150	1 067 150		
Dettes financières non courantes	Coût amorti	Niveau 2	1 126 895	1 126 895	1 126 895	1 126 895
Dettes de location (IFRS 16)	Coût amorti	Niveau 2	358 312	358 312		
Dettes envers les propriétaires de la Société	Coût amorti	Niveau 2	1 888 793	1 888 793	869 902	869 902
Dettes commerciales et autres créditeurs	Coût amorti	Niveau 2	2 705 330	2 705 330	2 857 068	2 857 068
Autres passifs non-courants	Coût amorti	Niveau 3	(0)	(0)	264	
Découverts bancaires	Coût amorti	Niveau 4	14 525	14 525	14 430	14 430
Total passif			7 240 926	7 240 926	4 929 974	4 929 710

19. Engagement de locations

En euros	Exercice clos le 31 Déc. 2020	Acquisition / Augmentation	Amortissement	Charges d'intérêts	Exercice clos le 31 Déc. 2021
<u>Valeur brute</u>		392 784			392 784
Droit d'utilisation de biens immobiliers		392 784	-		392 784
<u>Amortissements</u>			(39 278)		(39 278)
Droit d'utilisation de biens immobiliers			(39 278)	-	(39 278)
<u>Dettes IFRS 16</u>		392 784	(34 474)		358 310
Dettes sur droits d'utilisation de biens immobiliers		392 784	(34 474)	-	358 310
<u>Charge d'intérêts</u>				(11 257)	(11 257)
Intérêts sur droits d'utilisation de biens immobiliers				(11 257)	(11 257)



20. Cadre de la gestion des risques

20.1 Risques liés aux droits fonciers

A ce jour nous avons mis en place une procédure permettant de dire que notre risque foncier est complètement maîtrisé. Elle consiste à :

- Obtenir le certificat foncier aux noms des propriétaires terriens ;
- En faire la publication au Journal Officiel ;
- Signer un bail emphytéotique de 35 ans et l'enregistrer auprès des autorités compétentes ;
- Cadastre les parcelles.

20.2 Risques liés à l'exploitation

Les plantations de cacao sont exposées aux risques propres à l'agriculture : les récoltes peuvent être affectées par des maladies (la plus destructrice étant le Swollen Shoot), des insectes ainsi que par les aléas climatiques. SOLEA a étudié attentivement ces sujets et prend les mesures nécessaires en amont afin de pallier ces risques et traiter les arbres, par exemple, par une bonne gestion du facteur hydraulique.

Pour pallier au mieux au risque lié au terrain et à la qualité du sol, SOLEA a mis en place un nouveau processus pour déterminer les surfaces exploitables.

- Tout d'abord une analyse géologique du sol permettant d'éliminer les terrains non adéquats ;
- Puis une analyse pédologique des terres permettant de déterminer les besoins et la possibilité d'amendement des terres ;
- Et ensuite une analyse hydraulique permettant de déterminer le mode d'irrigation.

Tout ceci doit permettre de sélectionner les sols reconnus adéquats à la culture du cacaoyer.

SOLEA, pour pallier le manque d'homogénéité du matériel végétal (cacao Mercédès), a développé son propre jardin clonal afin d'organiser la greffe de plants les moins productifs.



20.3 Risque pays

La totalité de la production et des actifs du Groupe sont situés en Côte d'Ivoire. En conséquence, la situation sociale, politique et économique de ce pays est essentielle pour le Groupe. Actuellement la situation dans le pays est stable, mais la survenance et l'ampleur d'incidents liés à l'instabilité économique, sociale et politique sont imprévisibles et il est possible que de tels incidents puissent à l'avenir avoir un impact défavorable sur les activités du Groupe.

20.4 Risque de marché

Le cacao est une matière première dont le prix fait l'objet de négociation sur les marchés de Londres et de New-York. Compte tenu de sa volatilité, le cours du cacao est susceptible d'évoluer.

Toutefois, sur le long terme, SOLEA estime que, compte tenu de la demande supérieure à l'offre, il est peu probable que le cours chute durablement. Une chute prolongée en-dessous du « seuil de subsistance », aurait par ailleurs, pour effet de décourager un grand nombre de participants de petite taille à poursuivre leurs cultures. Ceci devrait placer un seuil naturel en-dessous duquel le prix ne devrait descendre.

Les autorités locales ivoiriennes, soucieuses de protéger cette importante population de petits producteurs, ont mis en place un prix minimum garanti au-dessous duquel il n'est pas possible de réaliser une transaction. Ce prix minimum garanti étant calculé à partir du prix CAF (Coût, assurance, fret) de référence basé sur le cours du cacao sur le marché LIFFE de Londres, le prix minimum garanti sera lié indirectement au cours du cacao sur ces marchés.

Notons que ce prix n'incorpore pas de surprix obtainable suivant la qualité des fèves offertes, ni de primes résultant de certifications comme celle de Rain Forest Alliance.

Ces prix sont des prix à court terme. Ils sont utilisés pour la valorisation des actifs biologiques qui produiront des revenus sur le long terme, revenus qui seront in fine déterminés par les prix obtenus au fil du temps et qui pourront être très différents des prix observables sur le court terme.

Les plus gros producteurs ont la possibilité de mitiger leur risque en nouant des contrats long terme avec des acquéreurs (industriels ou intermédiaires) de standing reconnu.





En cas de risque élevé sur l'évolution du cours, SOLEA se couvrira au moyen d'instruments financiers pour réduire les effets de la volatilité du cours de la matière première sur les résultats du Groupe.

L'octroi d'avances de fonds sans intérêts le met également à l'abri de tout risque significatif lié aux taux d'intérêts.

Le Groupe ne dispose à ce jour d'aucun instrument de couverture.

20.5 Risque de change

La société SOLEA se fournit essentiellement auprès de fournisseurs locaux en Francs CFA (en parité fixe avec l'Euro depuis le 1er janvier 1999). Un risque de change pour les achats auprès des fournisseurs locaux existe si la parité entre le FCFA et l'Euro était abandonnée.

Elle est cependant exposée aux risques de variation des taux de change internationaux, du fait que le prix minimum garanti du cacao en Côte d'Ivoire est fixé en FCFA, par référence aux cours du cacao à Londres exprimés en livre sterling.

20.6 Risque de liquidité

Depuis la création du Groupe, la majeure partie des investissements a été consacrée au financement du développement des plantations.

Outre ses capitaux propres, le Groupe a bénéficié jusqu'à ce jour de financements à court terme, sous la forme d'avances en comptes courants, dont certaines étaient non porteuses d'intérêts et non garanties. Les avances de fonds actuelles des propriétaires de la Société sont commentées en note 15 ci-dessus.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.



21. Transactions entre parties liées

Les détails des transactions entre le Groupe et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

21.1 Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les équipes de direction et les membres des conseils d'administration de KKO, SOLEA et SHOKKO.

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
Avantages à court terme*	887 421	645 828
Paiements en actions		
Total	887 421	645 828

* coût pour l'entreprise

21.2 Autres opérations avec les parties liées

Les avances de fonds des propriétaires de la Société sont commentées en note 14 ci-dessus.

22. Droits et engagements hors bilan

Le Groupe a développé son exploitation sur des terres faisant l'objet de baux emphytéotiques contractés entre les communautés villageoises propriétaires des terres et SOLEA ; les parcelles de terre données à bail par les communautés villageoises seront exploitées pour une durée de trente-cinq



années durant lesquelles les parties acceptent une location des terres qui sera rémunérée à hauteur de 5% des produits de la récolte à venir.

23. Événements postérieurs à la date de clôture

Augmentation de capital de 1 641 499,08 €

En date du 31 mars 2022, le Président Directeur Général de la Société a constaté la réalisation et la libération totale de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription décidée par le Conseil d'Administration en date du 14 février 2022, en vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée, d'un montant nominal total de 1.262.691,60 € par émission de 12.626.916 actions ordinaires nouvelles avec 1 bon de souscription d'action attaché à chaque action nouvelle d'une valeur nominale unitaire de 0,10 € chacune, au prix unitaire de 0,13 €, avec prime d'émission.

Exposition en Ukraine ou en Russie

La société n'a pas d'exposition commerciale en Ukraine ou en Russie. L'exposition est limitée aux coûts de l'énergie et des matières premières qui impactent le coût de fabrication des produits.

24. Litiges

Alpha Blue Ocean a consenti à la Société divers crédits courant 2018 au terme desquels ABO a cédé à un fonds de titrisation qu'elle prétendait contrôler, European High Growth Opportunities Securitization Fund (ci-après « EHGO »), les créances résultant de ces opérations de crédit. Ces opérations ont permis à EHGO de souscrire par compensation à des obligations OCEANES aux termes d'un programme d'OCABSA monté par ABO.

En date du 17 juin 2019, le Président Directeur Général a constaté la conversion de 152 obligations convertibles (OCEANE) en 15.445.073 actions ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euros chacune, au prix unitaire de 0,10 euro, sans prime d'émission, soit une augmentation de capital totale de 1.544.507,30 euros.





Ces conversions ont généré la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 446.560 euros pour la Société, représentant le montant des indemnités théoriquement dues aux porteurs d'OCEANE au titre de la conversion de leurs obligations en actions lorsque le cours boursier de l'action devient inférieur à la valeur nominale des actions.

Parallèlement, il est apparu que EHGO ne respectait pas les obligations contractuelles, statutaires et légales qui s'imposaient à lui. La direction de la société a mis en demeure EHGO de bien vouloir se conformer à ses obligations. Il a été opposé une fin de non-recevoir injustifiée et abusive, la direction de la Société a dans un premier temps fait valoir une exception d'inexécution puis devant la persistance des agissements d'EHGO dénoncé le contrat d'émission.

EHGO a saisi le 15 juillet 2019 le Tribunal de commerce de Paris en demande de paiement de pénalités contractuelles qu'il prétendait lui être dues. En réponse, la Société a excipé dans l'instance de divers exceptions d'exécution et de nullité du programme d'OCABSA et refusé de payer ces pénalités.

En date du 3 octobre 2019, EHGO a obtenu une ordonnance du Juge de l'Exécution près le TGI de Paris leur permettant de saisir de manière conservatoire toutes sommes, effets ou valeurs, détenus sur les comptes bancaires ouverts au nom de la société KKO INTERNATIONAL. Cette requête a été réduite par le Juge de l'Exécution à la somme de 446.560 euros. Cette saisie conservatoire a entraîné le blocage sur le compte de KKO INTERNATIONAL ouvert à la Société Générale d'une somme de 291.359,90 euros. La Société a saisi le Juge de l'Exécution de la mainlevée de cette saisie-conservatoire.

Au cours de l'exercice 2020, les parties ont échangé par l'intermédiaire de leurs conseils plusieurs jeux d'écritures et échangé de nombreuses pièces devant chacune des juridictions saisies.

Les parties ont plaidé le 24 janvier 2021 devant le Tribunal de Commerce de Paris et la décision a été rendue le 16 décembre 2021. Le tribunal de commerce de Paris a fait partiellement droit aux demandes de EHGO en la déboutant notamment sur ses demandes de dommages-intérêts.

KKO international a immédiatement fait appel de cette décision dont elle estime qu'elle est affectée d'erreurs manifestes tant en droit qu'en fait, KKO International a décidé d'exécuter par provision la décision des premiers juges dans la mesure où cette décision frappée d'appel permettait une exécution.



Aucune provision n'a été constatée dans les comptes consolidés concernant ce litige, l'essentiel de celui-ci portant sur la conversion d'instruments de capitaux propres la société sans effet sur le compte de résultat et la trésorerie du Groupe, et indépendamment de toute pénalité de retard ou dédommagement de préjudice qui pourrait être accordé à ABO en cas d'issue défavorable du litige.

25. Honoraires des auditeurs

Le Groupe s'est vu facturer les honoraires d'audit suivants au cours de l'année 2021 et 2020 :

	Exercice clos le 31 Déc. 2021	Exercice clos le 31 Déc. 2020
	en EUROS	en EUROS
Audissey	49 800	46 800
Audit des états financiers	45 000	44 400
Autres missions	4 800	2 400
Gea Audit	49 800	47 110
Audit des états financiers	45 000	44 710
Autres missions	4 800	2 400
Total	99 600	93 910

AUD

183 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

GEA AUDIT
INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

3 rue du Docteur Dumont
92300 LEVALLOIS-PERRET

KKO INTERNATIONAL

Société Anonyme au capital de 12.197.691 euros

9 avenue Bugeaud
75116 Paris

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2021



183 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE



3 rue du Docteur Dumont
92300 LEVALLOIS-PERRET

KKO INTERNATIONAL

Société Anonyme au capital de 12.197.691 euros

9, avenue Bugeaud
75116 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 6 mai 2022

Les Commissaires aux Comptes

Audissey



Jean-Baptiste PALIES

Gea Audit



François CAILLET